# **JEUDI 26 MARS 2009**

### PRÉSIDENCE DE MME MORGANTINI

Vice-présidente

### 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 10 heures)

# 2. Distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies (modification du règlement «OCM unique») (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0091/2009) de M. Sierkierski, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural, sur la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la Communauté (COM(2008)0563 – C6-0353/2008 – 2008/0183(CNS)).

Czesław Adam Siekierski, *rapporteur*. – (*PL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, aujourd'hui nous débattons d'un sujet de la plus haute importance – le programme de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la Communauté. Ce débat est important car il concerne des millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et nécessitent une aide particulière. Nous soutenons la proposition de la Commission européenne d'augmenter le budget de deux tiers, lequel sera ainsi porté de 305 millions d'euros à près de 500 millions d'euros par an, et d'élargir la gamme de produits pouvant être distribués dans le cadre du programme.

Il va de soi que le programme ne résoudra pas les problèmes de malnutrition et de pauvreté parmi les citoyens de la Communauté, mais il contribuera certainement à les atténuer. Nous sommes opposés à la proposition de l'introduction immédiate – je répète, l'introduction immédiate – du cofinancement par les budgets nationaux, car cela pourrait aboutir à limiter la participation de certains pays au programme ou à les en exclure. Cela concernerait en particulier les pays dont le revenu par habitant est faible et dont le budget se heurte à des difficultés financières. Cela est d'autant plus important en raison de la crise économique actuelle. Je crois que le Conseil arrivera à élaborer un compromis à cet égard.

Nous soutenons également la proposition selon laquelle les denrées alimentaires destinées à être distribuées dans le cadre du programme proviennent de l'Union européenne. Dans la mesure du possible, il devrait s'agir d'aliments frais produits localement, et cela signifiera que nous soutiendrons les producteurs alimentaires nationaux en augmentant la demande. Nous aurons également la certitude de distribuer des denrées alimentaires de bonne qualité.

Une vaste controverse a entouré la base juridique du programme. Comme nous le savons, les services juridiques du Conseil ont contesté l'avis de la Commission. La commissaire peut compter sur l'appui du Parlement dans cette affaire. Je partage l'avis de la Commission sur la fixation de priorités claires et la planification à long terme. L'allongement du programme à une période de trois ans permettra d'utiliser les crédits disponibles de façon plus efficace.

En adoptant le rapport, le Parlement enverra un signal positif à nos citoyens. Si l'Union européenne vient en aide aux pays les plus pauvres d'Afrique, ce qu'évidemment nous soutenons, elle ne doit pas pour autant oublier ses propres citoyens. Le programme alimentaire de l'UE destiné aux plus démunis de l'Union européenne, à l'instar des programmes «Fruits à l'école» et «Lait à l'école», modifie les attitudes vis-à-vis de l'Union européenne et de la politique agricole commune, qui ont été si vivement critiquées par de nombreuses personnes. Nos citoyens devraient savoir que les denrées qu'ils reçoivent proviennent des programmes de l'Union européenne et de fonds de l'Union européenne.

Le programme confirme que l'Union européenne se sent responsable de ses citoyens les plus indigents. Dans ce groupe, on trouve notamment les sans-abri, les familles rencontrant des difficultés, les chômeurs, les personnes élevant seules des enfants, les migrants, les demandeurs d'asile, les personnes âgées ou matériellement défavorisées. Il s'agit souvent de personnes handicapées, voire d'enfants.

Il convient de garder à l'esprit que les changements qui ont eu lieu dans les pays qui ont adhéré récemment à l'UE ont eu pour effet de creuser les écarts de revenus au sein de leurs sociétés. En outre, les différences de revenus et de niveau de vie ne cessent de s'amplifier dans certains de ces États. Les familles des petites villes et ceux qui habitent dans des villages sont particulièrement touchés par la pauvreté. Le nombre de personnes qui sont dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins vitaux de base est en augmentation.

Nous sommes dans une sorte d'impasse au Conseil, où tout le monde attend l'avis du Parlement, et je suis convaincu que l'adoption de mon rapport persuadera la République tchèque, qui assure actuellement la présidence, de reprendre la discussion et de trouver un compromis rationnel au sein du Conseil. Espérons que les travaux législatifs s'achèveront en mai ou en juin de cette année. Je voudrais encourager les États membres qui ne participent pas au programme à y prendre part. Enfin, au nom des millions d'habitants qui bénéficient du programme, des associations caritatives qui distribuent les denrées alimentaires et en mon nom propre, je tiens à remercier tous les parlementaires, et pas seulement ceux qui ont appuyé mon rapport.

**Mariann Fischer Boel,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, avant de rentrer dans le vif de cette proposition, j'aimerais remercier le rapporteur, M. Siekierski, ainsi que les membres de la commission de l'agriculture et du développement rural pour leur participation à ce rapport.

Étant donné que la proposition qui nous occupe aujourd'hui ne traite pas de paragraphes, ni pouvoir politique, ni de promesses, mais qu'il est question d'êtres humains, j'aimerais commencer mon intervention en plaçant la question dans son contexte. Les Européens victimes de la période de ralentissement économique et de la flambée des prix des denrées alimentaires qui sévit depuis 2007 se comptent par millions. Le nombre de personnes dont la quête d'une alimentation adéquate constitue une préoccupation quotidienne dépasse nos estimations: 43 millions d'européens ne peuvent se permettre d'accompagner leur repas de viande, de poulet ou de poisson un jour sur deux. Je pense que ce chiffre est des plus révélateurs.

Le programme en faveur des plus démunis cible les membres de notre société dans le besoin de produits alimentaires: toutes les personnes rongées par l'incertitude de pouvoir nourrir leurs enfants le lendemain, toutes les personnes dont l'inquiétude n'est pas de savoir ce qu'elles vont dîner mais si elles devront se coucher le ventre vide ou tous ceux et celles pour qui le concept de restaurant se limite à l'enseigne *Resto du Cœur*.

Les chiffres relatifs à ce programme ne laissent aucun doute quant à sa valeur: 19 pays membres y participent et plus de 13 millions de démunis en bénéficient. Qui plus est, le projet constitue une voie d'écoulement stable pour les produits d'intervention. Le Parlement en était déjà parfaitement conscient lorsqu'en 2006, il a demandé au Conseil et à la Commission de rendre ce programme permanent à l'avenir et d'étendre la distribution des denrées sans pour autant la limiter aux produits sujets à l'intervention.

Je suis heureuse de constater que le rapport de M. Siekierski soutient l'approche de la Commission et reconnaît la nécessité de maintenir ce programme dans les limites de la politique agricole commune. Ceci est d'autant plus important à l'heure ou certains prétendent que notre politique agricole n'a rien à voir avec l'alimentation des personnes.

Jusqu'à présent, le programme a été exclusivement financé par le budget communautaire. Mais notre proposition intègre maintenant la dimension d'un cofinancement. Il s'agit bien entendu d'un changement conséquent mais je suis convaincue que nous nous trouvons face à une amélioration clé de ce projet. Le cofinancement permettra en effet de mieux adapter le total des fonds disponibles à la réalité des besoins, d'encourager les États membres à assumer plus de responsabilités dans la gestion du programme et de renforcer l'élément de cohésion étant donné que les pays bénéficiant d'un financement au titre du Fonds de cohésion disposeront d'un cofinancement réduit.

De plus, je considère également qu'il est inutile de courir le risque de provoquer le retrait de certains États membres de ce projet. C'est pour cette raison que nous avons proposé une introduction progressive des taux de cofinancement visant à maintenir la différence existante entre les pays bénéficiant du Fonds de cohésion et ceux n'en bénéficiant pas.

Je conviens qu'un effort supplémentaire devrait être réalisé afin de garantir la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires distribuées. Comme le rapporteur l'a précisé, ceci pourrait se traduire par l'intégration de produits frais dont la production est principalement locale. Cependant, et comme le stipule notre rapport, il n'est pas question de proscrire les produits étrangers ou en provenance de l'extérieur de l'Union européenne. Et pour cause, ceci impliquerait l'application de contrôles supplémentaires et pesants. Sans compter que cela pourrait être considéré comme une forme de protectionnisme européen suspect par nos partenaires de l'OMC. Ceci étant dit, il est évident que l'Union européenne restera le producteur de la majeure partie des denrées alimentaires distribuées sur son territoire, lesquelles proviendront principalement des stocks d'intervention et des appels d'offres que nous sommes en train de lancer, notamment dans le secteur laitier.

Étant donné que les œuvres de bienfaisance sont largement impliquées dans le projet, notre proposition considère la possibilité de rembourser les coûts administratifs et de transport des ONG. Vous avez également suggéré de couvrir les frais de stockage mais, même si je suis fondamentalement favorable à cette idée, je ne peux cependant pas adhérer à votre suggestion visant à permettre aux États membres de fixer les taux de remboursement à leur guise. Nous devons établir un taux maximum pour tous les États participants, notamment afin de veiller à ce que le programme conserve son efficacité et reste centré sur la distribution des denrées alimentaires.

Enfin, permettez-moi de préciser que le Conseil attend les résultats des débats et du vote d'aujourd'hui pour poursuivre ses discussions. J'espère que les ministres auront utilisé ce temps d'attente à bon escient. Un message inéquivoque doit être lancé à partir des débats d'aujourd'hui: n'oubliez pas ceux et celles qui grossissent les rangs de la soupe populaire ou qui attendent le prochain don alimentaire. N'attendez donc pas trop longtemps! Nous devons mettre sur pied un programme d'aide alimentaire permanent pour l'avenir.

**Florencio Luque Aguilar,** rapporteur pour avis de la commission du développement régional. – (ES) Madame la Présidente, la crise économique qui sévit actuellement en Europe donnera lieu, au cours des prochaines années, à un accroissement du nombre de personnes vivant en-deçà du seuil de pauvreté. Ce nombre a déjà atteint 80 millions, soit 16 % de la population mondiale.

Dans ce contexte de crise, il est par conséquent primordial de garantir la poursuite de la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies. Les stocks d'intervention ont jusqu'ici constitué un outil utile pour fournir des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de la communauté, tout en garantissant des prix stables aux producteurs européens. Cependant, ces stocks vont progressivement en s'amenuisant.

Il semblerait opportun que le nouveau programme d'aide au profit des plus démunis serve également de débouché pour la production de la Communauté européenne. De cette manière, nous aiderions à maintenir les agriculteurs dans les zones rurales.

La proposition de la Commission européenne n'exige pas que les denrées alimentaires distribuées dans le cadre du programme soient exclusivement d'origine communautaire, vu qu'elle considère que cela est contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Je voudrais néanmoins rappeler à la Commission que les États-Unis allouent pas moins de 67 % de leur budget agricole à des programmes alimentaires destinés aux plus défavorisés, ce qui présente également l'avantage supplémentaire d'aider leurs agriculteurs et éleveurs de manière préférentielle.

Ce pourcentage contraste nettement avec les dépenses proposées dans le nouveau programme de la Communauté, qui correspondraient à seulement 1 % du budget de la politique agricole commune (PAC.)

**Agnes Schierhuber**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je tiens, moi aussi, à exprimer mes sincères remerciements à M. Siekierski pour son rapport. J'ose affirmer qu'il a produit un excellent travail.

Depuis plus de vingt ans, l'Union européenne coordonne un programme pour la distribution de denrées alimentaires au profit des plus démunis. Ainsi, en 2006, par exemple, il a été possible de venir en aide à quelque 13 millions de personnes dans 15 États membres au moyen de diverses mesures d'aide. Je crois que – comme l'ont déjà dit tant la commissaire que le rapporteur – ce programme jouera un rôle important dans le maintien et la promotion de la solidarité au sein de notre communauté européenne, car selon moi, l'Union européenne est, et reste, non seulement un marché économique commun, mais avant tout une communauté de valeurs et de solidarité. De même, dans le contexte d'une économie de marché socio-environnementale moderne basée sur les trois piliers que sont l'économie, l'environnement et les affaires sociales – tous les trois revêtant une importance égale de sorte que tous les États membres puissent participer à ce programme – je souscris à l'avis du rapporteur selon lequel, comme précédemment, le programme devrait être financé intégralement par l'Union européenne.

Je voudrais insister sur le fait que, bien qu'il importe pour nous d'utiliser essentiellement des produits d'origine communautaire, nous ne devons pas, lorsque c'est nécessaire, nous limiter uniquement à ces produits.

Enfin, je voudrais dire que pour moi, personnellement, il va sans dire que nous devrions aider les plus pauvres des plus pauvres dans la mesure où nous sommes en mesure de le faire. J'espère de tout cœur qu'aujourd'hui, comme l'a déclaré la commissaire, une grande majorité votera en faveur de ce rapport afin que nous puissions envoyer un signal clair au Conseil.

**María Isabel Salinas García**, au nom du groupe PSE. – (ES) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur, dont nous partageons l'avis en grande partie à propos de ce programme, ainsi que toutes les personnes impliquées, car en ces temps de crise économique, il est fondamental de conserver un programme tel que celui-ci, dont les effets sociaux positifs sont évidents.

Bien que nous ne soyons que dans une procédure de consultation, nous devons envoyer un message politique clair du Parlement européen en cette époque d'incertitude économique. Nous devons envoyer un message depuis Bruxelles et Strasbourg pour dire que nous ne sommes pas exclusivement ou pas seulement concernés par la reprise du système financier, mais que nous sommes également pleinement conscients de la nécessité de développer nos politiques sociales, en particulier celles qui soutiennent les personnes les plus nécessiteuses, les plus démunies au sein de l'Union européenne.

Nous sommes d'accord avec la Commission qui pense que le programme de distribution de denrées alimentaires devrait demeurer un élément de la politique agricole commune, et ce pour plusieurs raisons: parce que l'agriculture européenne possède une dimension sociale prononcée, parce que ce programme est un outil efficace, parce qu'aujourd'hui nous en avons besoin plus que jamais, et parce qu'il doit continuer.

Comme le rapporteur, au sein du groupe socialiste du Parlement européen, nous sommes opposés à ce que ce programme soit cofinancé par l'Union européenne et ses États membres, vu que cela entraînerait une discrimination entre les États selon leurs richesses, ce qui pourrait aboutir à une impossibilité de mettre en œuvre le programme dans les pays les plus défavorisés.

Il est difficile de comprendre pourquoi, à un moment où le besoin se fait le plus sentir, la Commission veut économiser l'argent de la Communauté dans la facette la plus sociale de la PAC, surtout que le budget agricole présente un excédent budgétaire chaque année.

Le financement intégral par la Communauté est fondamental pour nous. Nous devons garantir que ce programme atteindra tous les pays, et particulièrement ceux qui en ont le plus besoin. Les 43 millions de bénéficiaires potentiels de ce programme demandent que nous réalisions un effort considérable et qu'en aucun cas nous n'évitions de dépenses budgétaires. L'austérité, oui, mais pas quand il s'agit des plus démunis.

Ce programme doit couvrir tout le parcours des denrées alimentaires distribuées afin de s'assurer qu'elles atteignent les citoyens dans tous les États membres. En vue d'atteindre cet objectif, nous, au sein du groupe socialiste, pour lequel je suis la rapporteure pour avis, avons déposé un amendement proposant que toutes les dépenses découlant de la distribution, du stockage et de l'administration soient prises en charge par les finances de la Communauté.

Nous soutenons également l'avis du rapporteur selon lequel les denrées alimentaires devraient être de haute qualité, et provenir de préférence de la Communauté. Cette approche est en accord avec l'avis de ce Parlement concernant d'autres programmes semblables dont nous avons récemment débattu au sein de cette Assemblée, comme le projet de distribuer des fruits dans les écoles.

Je vous remercie, c'est tout. Nous espérons que la Commission prendra en considération l'avis du Parlement lors du vote et, surtout, qu'elle mettra ce plan en œuvre le plus vite possible au sein de l'Union.

**Willem Schuth,** *au nom du groupe* ALDE. – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de préciser que la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes démunies n'est, pour moi, pas mise en question dans le prochain vote sur le rapport de M. Siekierski, en particulier en ces temps économiques difficiles. Je voudrais dès lors également clarifier dès le départ qu'il n'a pas été facile de trouver une ligne commune au sein de notre groupe. C'est pourquoi je respecte la décision personnelle de chaque membre du groupe de s'en écarter et de ne pas soutenir notre intention de rejeter le rapport.

Pourquoi ne suis-je pas en mesure de soutenir le résultat du vote de la commission en l'état? Il y a de nombreuses raisons, qui n'ont absolument rien à voir avec l'aide aux personnes démunies de l'Union européenne en cette période économique difficile. Au contraire, les amendements déposés par mon collègue M. Busk au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, bien qu'ils aient malheureusement été jugés inacceptables, visaient à conférer au système existant des bases orientées vers le futur. Le système en place jusqu'à maintenant est un anachronisme de l'époque de la surproduction agricole, ce qui heureusement fait désormais partie du passé. Du fait du découplage fructueux des paiements directs, les stocks d'intervention ont connu une baisse constante durant ces dernières années, avec pour résultat qu'aujourd'hui, jusqu'à 85 % des denrées alimentaires doivent être achetées sur le marché libre.

Cependant, cela a modifié la nature fondamentale du programme et a abouti à la perte de sa dimension agricole. Vu que nous avons désormais affaire à un programme social, nous devons créer une base juridique appropriée. À cet égard, nous partageons l'avis des services juridiques du Conseil selon lequel la seule base juridique possible en lieu et place de l'article 37 du traité CE relatif à la politique agricole commune est l'article 308, car autrement cela constituerait clairement un empiètement sur les compétences nationales des États membres. Au regard de la nature inacceptable de nos amendements, la seule solution peut être un nouveau projet de la Commission européenne. La Commission devrait également prendre à cœur le principe du cofinancement, car ce n'est qu'au niveau local que l'on peut évaluer de manière satisfaisante si de tels programmes sont significatifs ou non dans l'esprit de chacun.

Andrzej Tomasz Zapałowski, au nom du groupe UEN. – (PL) Madame la Présidente, dans l'Union européenne, nous sommes actuellement confrontés au problème croissant de la stratification sociale. Des millions de personnes vivent dans la pauvreté, et leur nombre ne cesse de s'amplifier. Cela arrive malgré le fait que les socialistes sont au pouvoir au sein de la Communauté et dans bon nombre d'États membres depuis des années, et l'on dit qu'ils sont sensibles à la pauvreté et à l'inégalité. L'Union européenne était elle-même supposée être une région de prospérité générale. Beaucoup de personnes ont été naïves et l'ont cru, mais le temps de la réflexion est arrivé.

Nous devons aider les personnes en Europe qui sont incapables de faire face seules à la pauvreté et au rejet. Elles sont nombreuses à vivre dans les anciens pays de l'Union, et plus nombreuses encore dans les nouveaux. Outre l'action destructrice de la crise économique, nous pouvons également observer les effets de l'approche coloniale du passé adoptée par les anciens pays de l'Union vis-à-vis des entreprises et des banques des nouveaux États membres. Des lieux de travail sont toujours détruits, comme c'est le cas de l'industrie de la construction navale en Pologne.

L'excellent rapport de M. Siekierski traite de la manière de distribuer les denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies. Je suis pleinement d'accord avec lui quand il dit que la Communauté dans son ensemble devrait financer l'aide aux personnes démunies, et que les denrées alimentaires devraient provenir exclusivement des pays de l'Union européenne. L'aide devrait atteindre les orphelinats, les centres pour les sans-abri et les enfants qui ont faim dans les écoles, et devrait être distribuée principalement par les autorités locales, car elles sont le mieux informées sur ce qui est nécessaire et en quelles quantités.

**Witold Tomczak**, *au nom du groupe* IND/DEM. – (*PL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, le programme d'aide alimentaire est essentiel aujourd'hui. Comme l'a écrit le rapporteur, en 2006 rien que dans l'UE des 25, 43 millions de personnes étaient sous-alimentées et 79 millions étaient exposées au risque de pauvreté, ce qui représente plus de 20 % de la population totale de l'Union européenne. Le programme a aidé une personne nécessiteuse sur six. Le problème est donc grave, et le phénomène de la pauvreté s'est encore empiré à la suite des récents élargissements de l'Union européenne.

Les statistiques montrent que le programme ne fait qu'atténuer le problème de la malnutrition mais ne l'éradique pas. Il s'agit d'un programme qui traite les effets mais qui ne s'attaque pas aux causes. N'est-il pas paradoxal que ce soient les habitants des zones rurales qui sont exposés aux risques de la pauvreté et de la malnutrition? Ceux qui devraient produire des denrées alimentaires ont besoin d'une aide alimentaire, mais plutôt que d'en être responsables, il s'agit d'un effet de la politique. Il s'agit de l'effet d'une politique agricole douteuse, qui provoque la banqueroute des petites exploitations familiales et accroît le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire.

Le modèle agricole européen durable de 1997 est un mythe de propagande. Les petites exploitations familiales devaient constituer un élément clé du modèle, mais en fait, c'est l'inverse. Ce sont précisément ces exploitations qui sont exclues, bien qu'elles représentent au moins 95 % de toutes les exploitations de l'Union européenne. N'est-il pas paradoxal que nous octroyions la plupart des fonds disponibles pour l'agriculture à ceux dont la production est chère? À de grands élevages qui nuisent à l'environnement, alors que les exploitations qui produisent à moindres frais ne perçoivent qu'une aide symbolique? La politique commerciale de l'Union européenne nous expose à des hausses de prix soudaines, et la politique de la concurrence a mené à un monopole des ventes et à des prix excessifs. Il est grand temps de modifier ces politiques. Ce sont ces politiques qui sont responsables du prix élevé des denrées alimentaires, et qui expliquent la hausse du nombre de citoyens pauvres et sous-alimentés au sein de l'Union européenne.

**Jean-Claude Martinez (NI).** – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, sur un point au moins, la stratégie de Lisbonne est un grand succès. L'Union européenne est devenue une des zones du monde les plus compétitives en matière de fabrication de la pauvreté. Nous avons pu faire ainsi 80 millions de pauvres et

43 millions d'Européens qui ont faim, dont les personnes âgées qui, ainsi peut-être, meurent plus vite et allègent du coup les dépenses publiques, ce qui permet de mieux respecter les critères de Maastricht.

Rien qu'en France, nous avons 80 millions de repas qui sont servis, chaque année, par les Restos du Cœur. Pour alimenter ces pauvres depuis 1987, nous avions un programme de distribution des denrées alimentaires, un budget annuel de 300 millions d'euros. 300 millions divisés par 80, divisés par 12, cela permet de distribuer 25 centimes de nourriture par mois à chacun des 80 millions de pauvres. Cette nourriture était prise dans les stocks d'intervention mais depuis la réforme de 1992, où on critiquait les montagnes de beurre, les fleuves de lait, les frigos qui regorgeaient, ces stocks se sont épuisés.

Et pour 2010-2012, nous achèterons les denrées alimentaires sur le marché, où arrivent aussi les produits non européens, au nom de l'OMC et de la lutte contre le protectionnisme. C'est-à-dire que depuis 1962, nous alimentons nos troupeaux de bétail avec des oléagineux importés, et à partir de 2010, nous alimenterons nos pauvres, là aussi, avec des importations. Tout cela, cofinancé au nom de l'universalité.

Mais le problème, Madame la Présidente, Madame le Commissaire, mes chers collègues, le vrai problème, c'est qu'il y a tout de même 80 millions de pauvres après 22 ans de programme alimentaire.

**Albert Deß (PPE-DE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, M. Siekierski a beaucoup travaillé pour produire ce rapport et pour cette raison, je voudrais le remercier sincèrement. Je partage également son avis selon lequel un grand nombre de personnes, en particulier durant cette crise économique, sont exposées au risque de pauvreté. Ce serait une mise en cause de l'Europe si les gens ici en Europe devaient connaître la faim.

Cependant, je suis contre l'impression donnée selon laquelle les denrées alimentaires sont devenues plus chères. C'est peut-être vrai dans certains pays, mais en Allemagne, ce n'est certainement pas le cas. Notamment à cause de décisions erronées prises au niveau européen, le prix du lait et du beurre, par exemple, a atteint un niveau qu'il n'avait pas connu depuis longtemps et qui menace l'existence de nombreuses exploitations.

Je dispose ici de statistiques qui dressent la liste des prix des denrées alimentaires. En 1970, un ouvrier industriel devait travailler 243 minutes pour pouvoir acheter un kilo de côtelettes de porc, un kilo de bœuf, un kilo de pain complet au seigle, dix œufs, 250 grammes de beurre, un kilo de pommes de terre et un litre de lait; en 2008, il ne devait travailler que 82 minutes. Cela signifie qu'il n'a eu besoin que d'un tiers du temps pour pouvoir acheter ces denrées alimentaires.

Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que rien qu'en Allemagne, l'on compte 9 millions de personnes exposées au risque de pauvreté. Il convient également d'y apporter une correction. En Allemagne, chaque citoyen, chaque personne a droit à une allocation minimale de l'État et, par conséquent, aucune de ces 9 millions de personnes ne connaît la faim.

Il importe dès lors que les fonds disponibles pour l'aide alimentaire soient utilisés dans les régions en Europe où la population est réellement exposée au risque de malnutrition. Ce serait une honte pour l'Europe si nous ne rectifiions pas cela.

**Luis Manuel Capoulas Santos (PSE).** – (*PT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le débat auquel je voudrais prendre part serait celui visant à mettre fin à toutes les mesures d'aide destinées aux personnes les plus démunies, celles-ci étant devenues inutiles.

Malheureusement, cela n'est pas le cas en ce moment en Europe et dans le monde. Dans l'Union européenne, de nombreuses familles touchées par le chômage ou l'exclusion sociale ont vu leurs revenus devenir insuffisants pour subvenir à leurs besoins les plus basiques et, par conséquent, nous devons nous montrer solidaires.

La proposition de la Commission dont nous débattons aujourd'hui mérite notre approbation, d'autant plus que nous devons aujourd'hui, comme par le passé, trouver encore un autre moyen d'écouler facilement nos surplus. Cela n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Il est également justifié d'augmenter les dotations financières allouées à ce programme.

Je félicite également la Commission pour avoir proposé que cette aide vienne du budget agricole. Aucun groupe n'est plus solidaire que les agriculteurs et aucune communauté n'est plus impliquée par l'aide mutuelle que les communautés rurales. Je suis sûr que les agriculteurs européens tireront beaucoup de fierté à partager une partie du budget agricole avec ceux qui en ont le plus besoin.

Mon groupe politique rejettera dès lors les propositions du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, qui remettent en cause la base juridique de ce règlement. La proposition de la Commission peut et doit, cependant, être améliorée.

Le rapport Siekierski, ainsi que l'amendement que le groupe socialiste au Parlement européen déposera en plénière, sont de bonnes contributions qui améliorent la proposition, en particulier concernant l'admissibilité des frais de stockage et le financement intégral du programme par la Communauté.

J'appelle dès lors l'assemblée plénière à adopter ce rapport et invite la Commission à accepter les contributions du Parlement.

**Danuté Budreikaité (ALDE).** – (*LT*) Le rapport sur la modification du règlement du Conseil relatif à la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la Communauté est présenté par la commission de l'agriculture et du développement rural.

Cependant, je tiens à souligner que dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, l'aide aux habitants les plus démunis de la Communauté prend une nouvelle dimension – de politique sociale.

L'aide alimentaire de l'Union européenne est très importante en temps de crise, vu la hausse du nombre de chômeurs et la baisse du niveau de subsistance.

En février, la Lituanie comptait 16 fois plus de chômeurs que d'emplois disponibles. À l'heure actuelle en Lituanie, quelque 20 % des habitants sont considérés comme vivant dans la pauvreté.

En 2006, au sein de l'Union européenne, 13 millions d'habitants ont bénéficié de l'aide alimentaire. L'on prévoit que dans un avenir proche, 16 % des habitants de l'Union, soit 80 millions de personnes, vivront en-deçà du seuil de pauvreté.

Le rapport de M. Siekierski propose de maintenir les procédures de financement du programme d'aide alimentaire actuellement en vigueur, allouant uniquement des fonds du budget communautaire, et de désapprouver la proposition de la Commission européenne de financer les programmes par les budgets de l'Union européenne et des États membres.

La proposition de la Commission ne correspond vraiment pas aux réalités économiques.

Pour bon nombre de pays pauvres de l'Union européenne, qui luttent contre les conséquences de la crise, il serait difficile de contribuer au financement du programme d'aide alimentaire en ce moment. Le financement par le budget communautaire dans l'intervalle, comme cela est le cas depuis 1987, serait une aide efficace pour les concitoyens plus pauvres, ce qui serait faire preuve d'une vraie solidarité.

**Giovanni Robusti (UEN).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, enfin, l'on se rend compte qu'avec cette nouvelle politique agricole, les entrepôts sont vides et que, en outre, tous les fonds ont été transférés à l'aide directe et maintenant nous recourons au budget pour nourrir ceux qui ont faim.

Peut-être que si nous avions prélevé un peu plus les personnes bien cachées qui perçoivent plus de 300 000 euros par an en aide directe, nous disposerions aujourd'hui de davantage de ressources pour nos citoyens les plus démunis. Peut-être que si, avant de produire, nous décidions de ce qu'il faut mettre de côté pour les personnes démunies, nous dépenserions beaucoup moins que si nous l'achetions sur le marché et nous réaliserions une politique qui soutient certains marchés en crise, comme celui du lait. Peut-être que si nous parvenions à utiliser les produits qui sont jetés parce qu'ils arrivent à leur date de péremption ou sont invendus sur les marchés généraux, nous ferions d'une pierre deux coups.

Je ne veux même imaginer que derrière une noble cause se développe un grand marché de l'aide, mettant ses mains dans les poches des contribuables européens au mépris de ces malheureux qui meurent de faim.

**Kathy Sinnott (IND/DEM).** – (*EN*) Madame la Présidente, alimenter ceux qui ont faim est un précepte fondamental. Nous en parlons à juste titre lorsqu'il s'agit de pays tiers, mais nous reconnaissons rarement l'existence de la faim en Europe. Et pourtant, la faim dévorante et les graves carences nutritionnelles constituent une réalité dans tous les États membres, aussi prospères soient-ils, et ce, indépendamment de la situation actuelle.

La faim dans un monde d'abondance est, et a toujours été un scandale et notre rapport tente justement d'améliorer les programmes et de traiter cette question de manière plus efficace. Lorsque j'étais une mère démunie, j'étais heureuse de pouvoir profiter de l'initiative du gouvernement irlandais qui distribuait du lait

gratuit aux familles ayant des enfants en bas âge dans les années soixante-dix et, dans les années quatre-vingts, du lait à prix réduit aux enfants à l'école.

J'aimerais cependant émettre une suggestion en dehors du cadre de la PAC. En vertu de certaines mesures de la politique commune de la pêche, des milliers de tonnes de poissons comestibles sont rejetés en mer par les navires de pêche naviguant près de nos côtes. L'heure est venue de mettre un terme à ce gaspillage. Nous devrions débarquer ces soi-disant «rejets» et distribuer les poissons à tous ceux qui en ont besoin mais ne peuvent pas se permettre des protéines de haute qualité. Trouver un aliment aussi bon et nourrissant relèverait presque du miracle. Madame la Commissaire, pourriez-vous demander au commissaire de la pêche d'étendre ce programme afin d'y intégrer les poissons?

**Luca Romagnoli (NI).** - (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, j'approuve totalement le rapport Siekierski portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques pour ce qui est de la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la Communauté. Cette question est d'autant plus importante vu la crise financière, dont les effets se ressentent au niveau de l'économie européenne.

Le Parlement européen, reconnaissant la nécessité pressante de satisfaire aux besoins alimentaires des personnes les plus démunies, a demandé à la Commission et au Conseil de pérenniser le programme d'aide alimentaire européen. Pour le reste, Mesdames et Messieurs, en mars dernier, lorsque nous avons adopté une résolution sur la hausse des prix dans l'Union européenne et les pays en développement, nous, au sein de cette Assemblée, avons déclaré que le droit à une alimentation suffisante et variée pour une vie saine et active était un droit fondamental qui devait être garanti à tous en permanence.

Je crois que le programme de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies devrait continuer à représenter un élément important de la politique agricole commune, précisément parce que la PAC a pour effet de stabiliser les prix et donc de protéger les personnes disposant de plus faibles revenus et sensibles aux fluctuations de prix.

Je suis cependant en désaccord avec les pourcentages de cofinancement proposés dans certains amendements, car ils pourraient aboutir à limiter la participation de certains États membres au programme. C'est pourquoi je rejette les amendements visant à modifier la base juridique. Je soulignerais que ce dont nous avons besoin est le financement intégral par l'Union européenne du programme d'aide alimentaire; je suis donc en faveur de l'adoption du projet de résolution législative.

**Struan Stevenson (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, l'Assemblée vous a exprimé ce matin ses différents points de vue en la matière. À cet effet, je tiens bien entendu à féliciter M. Siekierski.

En cette période où la récession économique s'aggrave, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté et la famine, il est évident que notre rôle en tant que Parlement est d'apporter notre soutien et une aide alimentaire à ces personnes. Mais comme l'a souligné la commissaire, seuls 19 États membres participent à ce projet. Cela implique que huit États membres n'y adhèrent pas encore, dont le Royaume-Uni qui a décidé de se retirer de ce programme il y a déjà plusieurs années en justifiant sa décision par l'utilisation de sa propre politique sociale pour aider les plus démunis.

La question posée par la Commission et bon nombre d'États membres reste de savoir pourquoi utiliser la PAC comme instrument de financement de la politique sociale? Ceci ne posait aucun problème lorsque nous nagions dans des lacs de lait ou escaladions des montagnes de beurre et de bœuf, c'est-à-dire lorsque nous engrangions des excédents massifs et que nous étions priés de distribuer ces aliments aux plus démunis en utilisant le budget de la PAC pour financer cette opération. Mais à l'heure actuelle, le volume d'intervention est très faible et tout semble indiquer que nous devons acheter des denrées alimentaires en dehors des frontières de l'Union européenne et utiliser le budget de la PAC pour les stocker et les distribuer. Il est donc évident que cette situation devrait dorénavant bénéficier d'une gestion plus adaptée de la part des politiques sociales des différents États membres.

Il faut savoir que certains citoyens des nouveaux États membres vivent dans une situation de carence totale, comme c'est le cas en Roumanie, que bon nombre d'entre eux sont des agriculteurs en exploitation de subsistance et qu'ils constituent la tranche la plus démunie de la population européenne. Et pourtant, en quelque sorte nous continuons à leur prendre de l'argent, à savoir une partie du budget de la PAC pouvant leur venir en aide, afin de distribuer cette aide alimentaire dont les principaux bénéficiaires ne sont autres que les anciens États membres comme la France, l'Italie et l'Espagne. Il est donc évident que la distribution

de l'aide ne respecte pas toujours les mêmes règles du jeu et que nous allons devoir être très attentifs à nos actions futures dans ce domaine.

**Jean-Paul Denanot (PSE).** – Madame la Présidente, je crois qu'effectivement la question de la distribution des denrées alimentaires au profit des plus démunis est tout à fait opportune, mais je crois qu'au fond, la proposition de la Commission ne correspond pas à la problématique.

La question du cofinancement m'interpelle et je me dis que c'est plutôt la question du libéralisme qui a présidé aux évaluations de la PAC ces dernières années qui est à mettre en cause. Les émeutes contre la faim, les variations brutales de prix des denrées alimentaires sont des indicateurs permanents des limites de la libéralisation du marché agricole. Cette libéralisation s'est toujours faite au détriment des populations fragiles, au détriment des producteurs fragiles et des territoires fragiles.

Je plaide donc pour que la politique reprenne ses droits, reprenne la main tant au niveau européen que mondial et que le domaine stratégique de l'agriculture et de l'alimentation humaine, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ne soit pas soumis aux strictes lois du marché.

Certes, il y a urgence, et le rapport Siekierski répond à cette urgence, et je m'en félicite, mais je souhaite que, dans le cadre de la réflexion qui s'ouvre sur l'avenir de la PAC, il soit rappelé que l'objectif prioritaire est bien de combattre de manière structurelle la faim et la pauvreté que nous connaissons dans tous les États membres et dans le monde. Les territoires ruraux sont disponibles pour répondre aux besoins alimentaires par des productions suffisantes et de qualité, encore faudra-t-il leur donner les moyens financiers et humains d'assumer cette lourde responsabilité.

**Leopold Józef Rutowicz (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, la nourriture et le logement représentent plus de 90 % des dépenses du budget personnel de nombreuses personnes. Le maintien des prix des denrées alimentaires à un niveau aussi bas que possible a une grande importance sociale et humanitaire. Soixante-dix-neuf millions de personnes dans l'Union européenne ont été touchées par la pauvreté et la malnutrition en 2006. Aujourd'hui, à la suite de la crise et d'une hausse du nombre d'habitants, le problème s'est considérablement aggravé et le nombre de personnes nécessitant une aide directe en 2009 dépassera nettement les 25 millions.

L'aide est un élément important de la politique agricole commune car elle libère des stocks d'intervention tout en maintenant la demande de denrées alimentaires. Je suis pour le financement de l'aide alimentaire, surtout par les fonds communautaires mais complétés par les pays selon leurs facultés, l'établissement de principes clairs pour l'octroi de l'aide, l'augmentation des fonds d'aide d'au moins 200 millions d'euros en 2009, l'élargissement de la liste des produits alimentaires et l'établissement de principes d'achat de denrées alimentaires. L'aide a une grande importance politique, car elle confirme la cohésion de l'action de l'Union au nom de ses citoyens. Je félicite M. Siekierski pour son excellent rapport.

**Christa Klaß (PPE-DE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Madame Fisher Boel, Mesdames et Messieurs, depuis 22 ans, le programme de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la Communauté contribue à la mise en œuvre d'objectifs extrêmement importants de la politique agricole commune. Ceux-ci visent à stabiliser les marchés en réduisant les stocks d'intervention, tout en soutenant les couches les plus pauvres de la population de la Communauté avec des denrées alimentaires. Rien qu'en 2006, 13 millions de personnes de 15 États membres ont bénéficié de mesures d'aide dans le cadre de ce programme – une aide précieuse qu'il faudrait maintenir.

Aujourd'hui, cependant, des inquiétudes justifiées planent sur la proposition de la Commission, qui s'écarte des anciens principes et ne veut pas utiliser les denrées alimentaires provenant uniquement des stocks d'intervention pour le programme, mais également des denrées achetées sur le marché libre. Ici, Madame la Commissaire, il s'agit définitivement d'une question de politique sociale et pas de politique agricole. L'argument selon lequel ce n'est qu'avec l'achat complémentaire de denrées alimentaires que la gamme de produits distribués pourra offrir un meilleur équilibre nutritionnel va, selon moi, au-delà de l'objectif.

Le rapporteur, M. Siekierski, propose maintenant la suppression du cofinancement. Cependant, cela ne fait que souligner une fois encore l'aspect de la responsabilité sociopolitique, ce qui est la raison pour laquelle je préconiserais le cofinancement. L'Union européenne doit clairement se concentrer sur le bien-être de la population. La faim et le besoin ne doivent pas exister: c'est un point sur lequel tous les intervenants ont à nouveau insisté ce matin. Toutefois, nous devons assurer un partage clair des responsabilités. Il est inexact que la politique agricole souhaite bloquer l'aide et le soutien aux pauvres. Cependant, avec une répartition

équitable et correcte des tâches et de l'aide, les perspectives de coordination et d'optimisation sont bonnes également.

La politique agricole européenne est actuellement confrontée à de grands défis, et le sera encore à l'avenir. Des changements du contenu doivent toujours être vus dans le contexte général. Je demanderais dès lors à la Commission et au Conseil des décisions appropriées et une coordination en termes de politique sociale et agricole.

**Rosa Miguélez Ramos (PSE).** – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter M. Siekierski pour ce que je considère être un excellent rapport, qui a recueilli un large soutien au sein de la commission de l'agriculture et du développement rural.

Comme nous le savons tous, les stocks d'intervention de la Communauté sont utilisés pour fournir une aide alimentaire aux personnes les plus démunies depuis plus de 20 ans. Le problème, Monsieur Stevenson, est que les réformes successives de la politique agricole commune ont réduit considérablement les stocks.

Je voudrais également signaler que si nous supprimions ou tentions de supprimer ce programme, nous enverrions un très mauvais signal en ce moment très délicat, où de nombreux Européens n'ont pas suffisamment à manger. À cet égard, il est évident que lorsque les stocks seront épuisés, et comme je l'ai déjà dit, ils vont en s'amenuisant, nous devrons nous tourner vers le marché.

Je voudrais mettre l'accent sur un élément du rapport que je considère très positif, à savoir le fait que lorsque nous nous tournons vers le marché, il devrait y avoir l'obligation d'acheter des produits d'origine communautaire, locaux et frais. Par ailleurs, je pense qu'il conviendrait que le programme reste financé intégralement par l'Union européenne, car j'estime qu'à une période telle que celle-ci, l'aide ne peut et ne devrait pas dépendre des capacités de chaque État membre, si nous ne voulons pas examiner ces capacités en détail. De la même manière, ce serait une bonne idée d'allonger la durée du programme à trois ans.

Enfin, je voudrais signaler que la Commission européenne a toujours le temps d'utiliser les interventions là où cela est nécessaire ou possible, et que plus d'un secteur agricole en serait reconnaissant. Je pense notamment aux producteurs laitiers dans ma région, la Galice, pour qui une telle intervention permettrait de régler la situation difficile dans laquelle ils se trouvent, et permettrait en même temps de fournir des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies.

**Ewa Tomaszewska (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, quelque 80 millions de personnes dans l'Union européenne vivent dans la pauvreté, ce qui représente 16 % de la population de l'Union. La crise économique menace d'augmenter la taille de ce groupe. À Varsovie, je vois des gens faire la file chaque jour pour un bol de soupe. C'est pourquoi il est si important de maintenir la continuité du programme communautaire de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies. La fourniture directe de produits garantira une alimentation variée.

Cependant, la proposition de la Commission renferme la condition du cofinancement, ce qui, dans le cas des États membres les plus pauvres, pourrait aboutir à leur retrait du programme. Cela serait incohérent avec la raison qui pousse à introduire le programme, et en particulier avec la réduction des inégalités économiques et sociales entre les régions, et détruirait le principe de la solidarité. J'espère que les amendements 17, 18 et 19 supprimeront cette imperfection. J'appelle la Commission à préparer un programme qui éradiquera les causes structurelles de la pauvreté et pas seulement ses effets, ainsi qu'à un contrôle visant à déterminer la partie de l'aide qui atteint les pauvres, et celle qui est retenue par les intermédiaires. Je félicite le rapporteur.

**Filip Kaczmarek (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies est un domaine très important de l'activité de l'Union européenne. Je remercie dès lors la Commission pour sa proposition en la matière, et je remercie M. Siekierski pour le rapport sur lequel nous débattons aujourd'hui.

Les États membres ont fait de grands progrès dans l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants. Cependant, la pauvreté constitue toujours l'un des problèmes les plus graves de l'Europe d'aujourd'hui. Selon les estimations, 43 millions de citoyens européens sont exposés au risque de malnutrition – ce chiffre est bouleversant. Le programme de distribution aide un grand nombre de ces Européens. Je sais que ce programme n'est pas apprécié de tous. Je comprends que l'on puisse avoir des doutes sur sa nature juridique, économique ou politique, mais je voudrais savoir quelles seraient les alternatives à ce programme, en particulier étant donné que le programme de distribution de denrées alimentaires exerce également un effet favorable sur le marché agricole, en renforçant sa stabilité.

L'Union européenne est un leader mondial en matière d'aide aux personnes les plus pauvres du monde. Il est difficile d'imaginer qu'en même temps, la Communauté pourrait arrêter d'aider ses propres citoyens qui font face à de sérieux problèmes, et c'est pourquoi j'espère que le Conseil arrivera à un accord sur cette question.

**Csaba Sándor Tabajdi (PSE).** – (*HU*) Je voudrais féliciter la Commission européenne et le rapporteur, M. Siekierski, pour cette excellente initiative, qui confirme que l'Union européenne et la Commission sont sensibles aux questions sociales.

Il y a deux choses que je voudrais demander à la Commission européenne. La première concerne le cofinancement: je suis d'accord avec le rapport, mais je voudrais que Mme Fischer Boel réfléchisse au fait qu'elle demande un cofinancement des États membres plus pauvres, ceux qui disposent d'un budget serré, précisément là où le besoin de denrées alimentaires est le plus grand.

Ma deuxième demande est la suivante: les frais de transport ne devraient pas être fixés à 4,5 % mais, sur la base du principe de solidarité, devraient être laissés à la compétence des États membres, car des taux plus faibles pourraient suffire à couvrir le transport.

Enfin, il faudrait continuer à imprimer le logo de l'Union européenne sur les étiquettes des produits, car ceux-ci sont fournis par l'Union européenne. Pour finir, comme je pense que je ne prendrai plus la parole dans les débats, je voudrais remercier Mme Fischer Boel pour ses cinq années complètes d'assiduité. Elle a marqué de son empreinte l'histoire de l'agriculture européenne.

**Maria Petre (PPE-DE).** – (RO) Mes collègues et moi-même, en ma qualité de parlementaire roumaine, soutenons les propositions de notre rapporteur et allons les appuyer lors du vote.

Les familles des petites villes et des campagnes sont le plus durement touchées par la pauvreté. Dans la crise actuelle, l'allongement du programme alimentaire et le financement par le budget communautaire sont pleinement justifiés.

Nous savons tous que les mesures adoptées en 2008 et le budget alloué ont été insuffisants. Les éléments agricoles et sociaux peuvent justifier le maintien du programme dans le cadre de la politique agricole commune.

Dans les nouveaux États membres, comme la Roumanie, l'administration du programme doit manifestement être améliorée. Les frais de stockage des produits et les coûts administratifs doivent être gérés efficacement pour qu'ils n'excèdent pas 20 à 25 % du prix du marché.

Enfin, je tiens à remercier M. Siekierski et à le féliciter pour ses propositions.

**Francesco Ferrari (ALDE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à souligner que cette proposition – aussi bien du rapporteur que de la Commission – représente un pacte important pour fournir un financement afin d'atténuer l'impact de la spirale des prix des denrées alimentaires dans la Communauté, mettant en difficulté un nombre croissant de personnes et augmentant le prix de la fourniture de l'aide alimentaire.

Ce nouvel accord, que je soutiens, contribuera à améliorer l'efficacité du programme et à l'actualiser davantage en termes de politique agricole et d'un point de vue social. En outre, j'approuve la proposition de la Commission selon laquelle l'initiative devrait être maintenue dans le cadre de la PAC.

Comme nous le savons, la PAC fournit actuellement une aide alimentaire aux groupes de la population vivant dans des conditions désespérées. En effet, la mesure que nous sommes sur le point de mettre en œuvre a toujours inspiré un large consensus, à un tel point qu'en 2006, 13 millions de personnes, et 15 pays en 2008, en fait 19 pays, je pense que de ce point de vue... (*La Présidente retire la parole à l'orateur*).

#### PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

**Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, dans ce débat, je voudrais attirer l'attention sur trois points. Premièrement, je voudrais vous rappeler que l'un des principaux objectifs poursuivis par la politique agricole commune est de garantir l'accès des habitants de l'Union européenne à des denrées alimentaires à des prix appropriés. Dès lors, pour ceux qui disposent de faibles revenus ou qui ne disposent pas de revenus du tout, cela signifie des denrées alimentaires gratuites.

Deuxièmement, le revenu des habitants de l'UE, et en particulier des nouveaux États membres, laisse beaucoup à désirer. Dans tous les nouveaux pays, le pourcentage d'habitants disposant de revenus inférieurs à 40 % de la moyenne européenne s'élève à pas moins de 50 %, près de la moitié de la population de ces pays dispose ainsi de revenus aussi faibles. Ces données datent d'avant la crise. À cause de la crise, dans les prochaines années, la situation ne fera que s'empirer.

Je soutiens, dès lors, la poursuite du programme de distribution gratuite de denrées alimentaires parmi les personnes les plus démunies, pour lequel l'Union européenne réservera près de 500 millions d'euros en 2009, dont quelque 100 millions d'euros pour mon pays, la Pologne. J'espère que la présidence tchèque dégagera un consensus sur la forme finale du programme au sein du Conseil... (Le Président retire la parole à l'orateur)

**Ljudmila Novak (PPE-DE).** – (*SL*) Alors que nous étions occupés à essayer d'éradiquer la faim en Afrique et dans d'autres pays appauvris, la faim et la pauvreté nous ont touchés chez nous, à notre porte.

Cela a également été le cas dans mon pays, la Slovénie, où le besoin d'une aide de solidarité est, malheureusement, accru, malgré un niveau de vie élevé. Selon les rapports des médias, les réserves de nourriture des organisations humanitaires sont presque épuisées.

Vu le fait que la majorité des États membres de l'Union européenne dispose toujours d'abondantes quantités de nourriture, ce serait vraiment inhumain si nos citoyens devaient souffrir, ou même mourir, de faim. Il faut absolument accorder la priorité à la survie avant tout autre investissement, qui peut attendre des jours meilleurs.

Si les États membres sont incapables de garantir de nouveaux fonds pour les fournitures de denrées alimentaires, la ligne de conduite la plus appropriée serait probablement qu'ils libèrent leurs aides d'urgence. Je soutiens le programme, mais parallèlement, je voudrais inviter chacun d'entre nous et nos citoyens à se montrer attentifs à la détresse des gens qui nous entourent.

**Donato Tommaso Veraldi (ALDE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier M. Siekierski pour son rapport sur le programme communautaire de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies, qui représente un outil précieux dans la réglementation du marché et doit dès lors demeurer dans le cadre de la CAP.

Bien que l'Union européenne affiche l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, certains citoyens sont dans l'incapacité de se nourrir correctement. Selon les estimations, 43 millions de personnes dans l'Union européenne sont menacées de pauvreté alimentaire, un chiffre qui a constamment progressé au cours des dernières années.

La hausse des prix d'une vaste gamme de produits à laquelle on assiste depuis quelques temps rend la fourniture d'aide alimentaire plus coûteuse, ce qui rend l'aide apportée par le programme européen encore plus pressante.

**Mariann Fischer Boel,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'Assemblée pour toutes ces contributions. Je suis heureuse de constater que cette proposition en faveur des plus démunis a été bien accueillie dans son ensemble.

Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur quelques points qui ont été soulevés aujourd'hui. Avant toute chose, je pense qu'il convient de préciser que la pauvreté ne se limite pas uniquement à certaines zones ou régions des États membres. Malheureusement, il s'agit bel et bien d'un problème auquel tous les États membres doivent faire face. Cependant, il est bien entendu évident que l'étendue du problème et les moyens disponibles pour y remédier diffèrent d'un point à l'autre de la Communauté européenne. La dotation budgétaire aux États membres et les différents taux de cofinancement pour les pays bénéficiant du Fonds de cohésion et autres, tient compte, bien entendu, de la capacité financière inhérente à chaque pays. Ceci implique qu'en fin de compte, les États membres dits «nouveaux» bénéficieront de plus de ressources qu'à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le budget, je voudrais simplement vous rappeler que dans le cadre du programme pour les plus démunis il a été augmenté de deux tiers et s'élève maintenant à un demi milliard d'euros. Selon moi, ce nouvel apport combiné à la récente introduction du cofinancement permettra de résoudre certains problèmes. N'oublions pas non plus que la participation à ce programme est volontaire et que les États membres disposant déjà d'un système social national n'ont pas besoin d'y adhérer. En effet, notre objectif n'est pas de remplacer les politiques sociales instaurées au sein des États membres, gérées dans une certaine

mesure par les ONG, mais de les soutenir en leur fournissant des denrées alimentaires ce qui, selon moi, constitue toujours l'essence même de la politique agricole.

J'estime par conséquent que les modifications que nous avons proposées vont dans la bonne direction et que les dispositions sont raisonnables et bien équilibrées. Ce programme, qui je l'espère sera également voté par ce Parlement, sera capable de relever les défis du futur. Étant donné le contexte actuel où l'ensemble du territoire européen est frappé par une augmentation dramatique du chômage, et par conséquent du nombre de personnes risquant de tomber dans la pauvreté, il serait difficile de s'opposer à ce programme. J'attends donc avec impatience les votes de ce Parlement extrêmement responsable.

**Czesław Adam Siekierski,** *rapporteur.* – (*PL*) Je voudrais réagir à quelques problèmes qui ont été soulevés. Premièrement, j'ai dit que j'étais opposé au cofinancement mais j'ai également souligné que nous connaissions actuellement une période de crise économique, où le nombre de pauvres et de chômeurs est en augmentation. Nous évaluerons le programme en 2011 ou 2012 et nous réfléchirons alors si nous poursuivons le cofinancement. Donnons-nous du temps et ne le faisons pas pendant la crise.

Deuxièmement, je partage l'opinion de la Commissaire selon laquelle il est difficile de nous limiter à distribuer uniquement des denrées alimentaires d'origine communautaire, car cela accroîtra les coûts et alourdira le côté administratif du programme. Troisièmement, suivons l'exemple des États-Unis où de grandes sommes d'argent, dans le cadre du *Farm Bill*, ont été allouées à l'aide à l'agriculture en finançant des cartes *EBT* gratuites. Quatrièmement, j'encourage les pays qui ne participent pas au programme à y prendre part. Le programme est ouvert. Cinquièmement, les fonds alloués à ce programme ne limitent pas l'accès des agriculteurs à la politique agricole commune, car nous avons des réserves dans le cadre de la PAC.

Enfin, je voudrais faire un retour aux sources. Comme nous le savons, les objectifs de la PAC ont été formulés dans le cadre des traités de Rome. Ils parlent de la nécessité de garantir l'accès de la société à des denrées alimentaires à des prix raisonnables, et de garantir aux agriculteurs un niveau de revenu adéquat. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit, d'abord, de tâches de production, qui définissent la quantité de production essentielle. Ensuite, il s'agit de tâches sociales, car nous parlons de prix appropriés – de sorte que les consommateurs puissent acheter des produits alimentaires, et donc le traité de Rome définit certains objectifs sociaux. Enfin, il y a également des objectifs économiques, liés à la garantie que les agriculteurs disposent de revenus adéquats.

Lorsque nous parlons de prix abordables pour le consommateur pauvre, souvent au chômage, les denrées alimentaires devraient être accessibles à des prix considérablement bas, ou simplement être fournis gratuitement, naturellement dans le cadre de programmes spéciaux et dans des conditions spécifiques. En résumé, il faudrait dire que la PAC inclut également certains éléments de politique sociale.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu à 12 heures.

# Déclarations écrites (article 142)

**Mieczysław Edmund Janowski (UEN),** *par écrit.* – (*PL*) Le rapport de M. Siekierski sur la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies soulève des questions couvertes dans les règlements du Conseil relatifs au financement de la politique agricole commune et à des dispositions spécifiques dans cette matière. Nous sommes ici confrontés à une situation qui prouve qu'il y a également de grandes zones de pauvreté et de besoin à l'intérieur de l'Union européenne. Les personnes touchées sont plus souvent celles vivant dans des villages et des petites villes, et cela inclut de nombreux enfants. Selon des statistiques officielles, quelque 80 millions d'Européens vivent en-deçà du seuil de pauvreté. Il est à craindre que la crise actuelle et la hausse du chômage feront grimper ce chiffre alarmant.

Le fait que le montant alloué au programme d'aide alimentaire au profit des habitants les plus pauvres de l'Union européenne augmentera de 350 millions d'euros à 500 millions d'euros est un signe positif en soi. Cependant, je pense qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux systèmes dans les États membres en vue d'éliminer ou du moins de limiter considérablement cette situation honteuse. La principale cause de cette pauvreté est le chômage et les prix excessivement élevés des denrées alimentaires (il suffit de comparer la rémunération perçue par les agriculteurs pour leurs produits au prix de vente pratiqué dans les magasins). Par ailleurs, notre système d'aide sociale est loin d'être parfait.

Pour finir, je voudrais souligner très clairement qu'il est essentiel que les produits alimentaires utilisés aux fin du programme d'aide soient de bonne qualité, soient idéalement frais et proviennent d'exploitations agricoles locales.

# 3. Recours collectifs (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur les recours collectifs.

**Meglena Kuneva**, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, comme vous le savez, depuis le début de mon mandat, le recours collectif a toujours été pour moi une priorité. Je pense que les droits fondamentaux n'acquièrent toute leur force que s'ils sont effectivement mis en application et qu'il existe une voie de recours efficace au service des consommateurs. De plus en plus souvent, de nombreux consommateurs perdent les procédures qu'ils engagent contre les mêmes pratiques illégales ou des pratiques similaires utilisées par un commerçant et se voient donc privés de toute forme de compensation.

La Commission s'est penchée sur le problème auquel les consommateurs font face lorsqu'ils demandent une compensation suite à l'introduction d'un recours collectif. Nous avons mené des études, débattu le problème avec les parties prenantes, conduit des enquêtes et des consultations sur l'internet et nous avons récemment publié un Livre vert qui a donné lieu à plus de 170 réponses.

Bien que la consultation ait officiellement pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2009, les commentaires continuent encore d'affluer et je peux déjà vous dire que les preuves qui nous parviennent ne cessent de renforcer notre conviction de l'existence d'un problème réel. C'est la raison pour laquelle une solution doit être trouvée, et ce, dans l'intérêt de la justice et d'une économie européenne saine.

Le Livre vert sur le recours collectif des consommateurs présente différentes solutions à ce problème. Une analyse préliminaire des réponses reçues indique que les parties prenantes sont conscientes du degré d'insatisfaction lié à la situation actuelle en matière de recours collectif au sein des États membres. Signalons l'existence d'un consensus sur le besoin d'une action approfondie visant à doter les consommateurs d'un recours efficace et, par conséquent, à leur redonner confiance.

Pour le projet judiciaire de recours collectif dans les États membres, les organisations de consommateurs préconisent un mélange de mesures contraignantes et d'autres options, comme le prolongement des mécanismes de modes alternatifs de règlement des conflits (ADR) déjà en place pour les recours collectifs. Les entreprises seraient favorables aux mécanismes ADR.

Dans quelques semaines, une fois l'analyse des réponses terminée, nous publierons les résultats ainsi qu'une déclaration sur les opinions reçues. De plus, nous indiquerons avant l'été les différents moyens de s'attaquer au problème des recours collectifs. Bien entendu, il ne s'agira pas d'une simple répétition des quatre options figurant déjà dans le Livre vert. Notre volonté est d'approfondir notre raisonnement à la lumière des réponses à la consultation du Livre vert. En fonction des résultats des différentes consultations, la Commission veillera à étudier en détails les conséquences socio-économiques pour les parties prenantes tout en tenant compte des coûts et des revenus générés par les différentes options potentielles. Une audition aura lieu le 29 mai afin de communiquer nos conclusions préliminaires aux parties prenantes.

Permettez-moi de souligner que, quelle que soit l'option retenue, jamais nous ne nous engagerons sur la voie tracée par les États-Unis. Au contraire, nous veillerons à respecter nos cultures judiciaires européennes et à tenir compte des expériences vécues par les États membres. Une fois les options clairement identifiées, le Parlement européen, les États membres et les parties prenantes seront aussi convaincues que moi, non seulement de l'existence d'un problème, mais aussi du fait qu'une solution doit, et peut, être trouvée à l'échelle européenne.

Pourquoi les entreprises réputées devraient-elles souffrir des conséquences des actes perpétrés par des concurrents déloyaux tirant profit du fait que les consommateurs n'obtiennent aucune compensation? Et j'attire votre attention sur le mot «compensation». Car c'est en effet la nature même du recours auquel nous devons aspirer. Pourquoi les consommateurs devraient-ils abandonner leurs attentes légitimes de compensation et pourquoi la société devrait-elle chercher à combler l'écart en matière de justice et de bien-être?

Je suis convaincue que nous trouverons une solution qui nous permettra d'atteindre le parfait équilibre entre un accès plus adapté des consommateurs aux recours et la prévention des réclamations non fondées. Un recours efficace permettra de raviver la confiance des consommateurs envers le marché interne et en ce que l'Europe peut faire pour eux. Ceci est d'autant plus important compte tenu de l'époque difficile de crise économique et financière que nous traversons actuellement. Comme vous le savez déjà, ces mois prochains seront marqués par de nombreux changements institutionnels pouvant influencer le calendrier et les délais de présentation de notre travail sur le recours collectif.

Quant à l'initiative prise par la Commission en matière d'actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante, je peux vous garantir que la Commission partage les points de vue du Parlement et que ces deux initiatives liées au recours collectif se doivent d'être cohérentes. Il convient ici de préciser que lorsque je parle de cohérence, cela n'implique pas, bien entendu, que les différentes initiatives législatives doivent utiliser les mêmes instruments pour atteindre les mêmes objectifs. Je peux également vous assurer que mon engagement personnel reste intact et que mon travail se prolongera jusqu'à la fin de mon mandat avec la même énergie et la même vigueur qui m'ont caractérisée jusqu'à présent avec, naturellement, l'aimable soutien du Parlement.

**Malcolm Harbour**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EN) Monsieur le Président, c'est un plaisir d'accueillir à nouveau la commissaire Kuneva au sein de cette Assemblée. Madame la Commissaire, je ne peux que reprendre vos propres paroles pour parler de l'énergie et de la vigueur que vous mettez à défendre les intérêts des consommateurs, des paroles qu'aussi bien notre partie de l'Hémicycle que tous les membres de notre commission avons admirées. Nous vous encourageons chaleureusement à poursuivre en ce sens.

En ce qui concerne la proposition de recours collectif, je pense que votre approche est des plus judicieuses. Nous avons maintes fois répété que cette question est loin d'être une mince affaire. En effet, elle n'implique pas uniquement des mesures à l'échelle européenne mais aussi des questions complexes d'engagement envers les législations nationales et régionales et surtout, comme vous l'avez indiqué, le fait que le consommateur doit se trouver au centre de tous les débats.

Vous avez été parfaitement cohérente en identifiant la confiance des consommateurs dans le marché interne et le commerce transfrontalier comme l'un des principaux points devant être soulevés. Et pour cause, sans confiance, les consommateurs ne peuvent ni jouir de leurs droits d'accès, ni faire valoir et exercer leur choix à l'étranger. Je pense d'ailleurs que ce point reste encore au centre des débats aujourd'hui.

Selon moi, le choix du moment et la complexité des solutions sont deux points extrêmement importants. Vous avez en effet évoqué une longue liste de solutions, mais il est évident que toute solution impliquant de nouveaux mécanismes judiciaires à l'échelle européenne prendra beaucoup plus de temps et sera potentiellement plus sujette à controverse que la simple sélection de certains modes alternatifs de règlement des conflits ou l'utilisation des mesures de coopération des consommateurs déjà existantes. Je pense que tous les membres de cette commission se souviennent que le renforcement de la coopération entre consommateurs constituait l'un des aspects mis en avant par notre commission lors de la dernière législature. Nous aimerions dès lors que ce point acquière plus d'efficacité. Je pense que nous disposons d'un instrument qui va nous permettre d'offrir aux consommateurs le type de recours que nous recherchons et ce, non seulement pour les cas de recours collectif mais aussi pour une gestion plus efficace des réclamations transfrontalières. Nous devrions opter pour cette priorité, établir un calendrier et agir avec diligence de manière à présenter rapidement les meilleures solutions possibles. C'est le modèle que je vous recommanderais de suivre pour aller de l'avant.

**Evelyne Gebhardt**, au nom du groupe PSE. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je vous remercie de retenir l'initiative du groupe socialiste au Parlement européen et d'aborder cette question, car cette matière est importante pour les citoyens.

J'ai mon portable avec moi. Beaucoup de jeunes m'ont dit avoir des problèmes parce que, pour un contrat ou l'autre qu'ils ont conclu totalement involontairement – pour des sonneries par exemple – une somme d'argent est déduite chaque mois pendant cinq, six, sept, huit mois. Personne ne va en justice pour 5 euros, mais si un million de citoyens font la même expérience et qu'une entreprise empoche indûment 5 millions d'euros, il s'agit d'une affaire de concurrence déloyale par rapport aux concurrents de l'Union européenne qui se comportent correctement. Pour cette raison, il est très important que nous nous attaquions à cette question.

Cependant, il importe également de fournir aux gens, aux jeunes, aux parents, qui sont confrontés à ce problème, des instruments juridiques visant à renforcer réellement leurs droits. À une époque où l'Europe se développe ensemble, où les gens achètent sur l'internet, il est important que nous établissions ces instruments au-delà des frontières pour qu'ils puissent réellement être utilisés convenablement. C'est pourquoi, de l'avis de mon groupe, c'est précisément les recours collectifs que permettent ces instruments qui doivent clairement être examinés en vue de vérifier s'ils peuvent être utilisés dans l'Union européenne. Toutefois,

comme vous l'avez déclaré également, Madame la Commissaire, nous devons concevoir ces instruments de manière à éviter les extrêmes vus aux États-Unis, par exemple, en les adaptant à notre propre système juridique. Nous devons travailler à cela et nous souhaitons approfondir cette question dans les mois à venir.

Madame la Commissaire, vous savez que nous sommes de votre côté dans cette matière. Quand il est question de faire respecter les droits des citoyens, nous, le groupe socialiste, sommes toujours concernés.

**Andreas Schwab (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, merci de me donner l'occasion de participer à ce débat. Je suis ravi, Madame Kuneva, qu'à la demande du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, vous ayez contribué à ce que la proposition relative aux recours collectifs de la DG Concurrence, qui prévoyait au début de réglementer ces derniers selon le modèle américain, ait été développée en adoptant une approche transversale, et traite réellement tout le monde sur un pied d'égalité dans l'Union européenne – petites et moyennes entreprises, consommateurs, travailleurs et entrepreneurs. Il s'agit d'un pas en avant important, que nous souhaitons soutenir d'une manière très constructive et positive.

Nous sommes conscients que dans beaucoup de cas individuels, une action communautaire pour l'application des droits collectifs s'avère, bien sûr, être plus fructueuse qu'une action à titre individuel. Cependant, nous restons convaincus que le meilleur moyen de canaliser les petits litiges en vue de protéger le consommateur n'est pas le recours collectif, mais l'application par les pouvoirs publiques de ces actions, par exemple au moyen d'une demande de prélèvement sur les bénéfices comme dans la loi allemande contre la concurrence déloyale, car les particuliers réfléchiront très soigneusement à l'opportunité de déposer un recours collectif avec un avocat pour 4,99 euros ou s'il serait en fait plus utile que, par exemple, ces demandes soient contrôlées en permanence au niveau public par un médiateur et appliquées par des moyens appropriés. Par conséquent, concernant la question de savoir comment lier ces deux éléments, je crois que nous devons réfléchir soigneusement à la manière la plus efficace d'aider les consommateurs, car ceux-ci n'ont souvent pas le temps de consulter un avocat, mais veulent plutôt trouver de l'aide rapidement et facilement.

Le deuxième point que je considère important – et ici également, votre direction générale a fait un très bon travail – est que l'élément le plus intéressant était une discussion à la représentation bavaroise à Bruxelles, où en réponse à la question de savoir si, en utilisant des moyens juridiques européens, nous pouvions en fait exclure le type de recours collectif que l'on trouve aux États-Unis, un représentant de votre direction générale a clairement dit «non, nous ne pouvons pas». Selon nous, cela signifie que nous ne devons pas balayer ce modèle d'un revers de la main. Nous devons continuer à en discuter, mais avec beaucoup de précaution et en incluant les États membres et leurs options juridiques dans la discussion afin d'arriver en fin de compte à ce que nous voulons tous, à savoir un véritable modèle européen particulièrement attrayant pour les consommateurs et qui protège également les petites et moyennes entreprises.

**Arlene McCarthy (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, la commissaire n'ignore pas que 4 000 consommateurs se rendront demain devant la Haute Cour britannique afin d'obtenir un dédommagement pour les graves réactions allergiques, les hospitalisations et les décès provoqués par l'un des produits chimiques présents dans des canapés et des meubles et qui a maintenant été interdit dans l'UE. La France, la Suède et la Pologne ont rapporté des cas et des lésions similaires. Potentiellement, des milliers de consommateurs en Europe pourraient avoir souffert de graves lésions causées par cette substance nocive.

Je pense que les citoyens soutiennent l'intervention européenne lorsque celle-ci apporte une aide réelle permettant aux consommateurs de s'attaquer à des problèmes tout aussi réels. Dans de telles circonstances, une aide réelle signifierait leur permettre de mener des actions collectives, quel que soit le lieu où ils achètent des biens et des services. Notre commission a donc lancé une consultation en ligne sur la proposition de la Commission pour les droits des consommateurs. Parmi les nombreuses réponses reçues - de la part d'entreprises et de consommateurs - bon nombre d'entre elles soulignaient le besoin de disposer d'un accès efficace à des solutions et à des recours transfrontaliers.

Je pense qu'il existe suffisamment de cas similaires à celui du canapé toxique, où les preuves sont accablantes, pour prouver qu'une série d'options de recours collectifs est indispensable, non seulement pour améliorer l'accès à la justice mais aussi pour décourager toute pratique entrepreneuriale illégale ou déloyale. Il est évident que notre commission souhaite que les consommateurs puissent accéder à des mesures abordables et bon marché, telles que les ADR, mais je pense que le débat qui nous occupe aujourd'hui traite principalement de l'identification des moyens pratiques d'offrir une aide réelle aux consommateurs et aux citoyens et de veiller à ce qu'ils obtiennent un accord équitable ainsi que de véritables recours et de vrais remèdes.

**Klaus-Heiner Lehne (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais dire tout d'abord que, sur le principe, nous saluons également la proposition de la Commission et ce livre vert.

Comme l'ont déjà signalé les intervenants précédents, il ne fait aucun doute qu'il existe un phénomène «de masse» dans lequel des litiges portant sur des montants relativement faibles concernent un grand nombre de personnes. Les montants pris individuellement sont faibles, mais le montant total est élevé. Nous avons besoin d'un instrument pour régler ce problème. Selon moi, il est bon d'envisager un tel instrument.

Pour continuer avec les éléments positifs, j'apprécie également grandement le fait que, dans son livre vert, la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs a également insisté résolument sur la question des modes alternatifs de règlement des litiges, à l'inverse du livre blanc de la direction générale de la concurrence, qui a également fait l'objet d'un débat dans cette Assemblée hier et qui a jusqu'à maintenant complètement ignoré la possibilité des modèles de résolution extrajudiciaire des litiges. Je pense que la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs a été plus loin dans son livre vert que les membres de la direction générale de la concurrence.

Cependant, je voudrais clarifier deux choses, qui, selon moi, devraient être considérées comme des commentaires critiques. Dans quelques minutes, à midi, le Parlement adoptera mon rapport sur le livre blanc de la direction générale de la concurrence. À une écrasante majorité de ce Parlement, nous demanderons que la Commission européenne adopte une approche transversale pour régler cette matière.

Nous ne devons pas aboutir à des instruments sectoriels: un pour le domaine de la protection des consommateurs, un pour le domaine de la loi anti-trust, un autre pour le marché des capitaux, peut-être encore un autre pour l'environnement, peut-être encore un autre pour les affaires sociales, se contredisant entre eux, empiétant tous sur les systèmes juridiques des États membres et engendrant finalement une confusion juridique ne pouvant plus être gérée par personne. Nous avons souvent assisté à de tels exemples par le passé. Je pense notamment au débat sur la directive relative aux qualifications professionnelles, que nous avons combinée par la suite dans un instrument unique car cette fragmentation n'était plus gérable. La Commission ne doit pas reproduire ici la même erreur. Elle devrait prôner une approche transversale dès le début. C'est la position claire du Parlement, comme il le montrera dans quelques minutes.

Un dernier point: j'apprécie beaucoup le fait que nous ayons convenu que nous ne voulions pas d'une culture du litige à l'américaine engendrant un chiffre d'affaires de 240 milliards de dollars américains par an, dont ne profitent finalement que les avocats et dont les consommateurs ne retirent rien du tout. Nous voulons d'un authentique État de droit en Europe et nous voulons conserver notre système traditionnel et notre conception du droit.

**Martí Grau i Segú (PSE).** – (ES) Monsieur le Président, dans un marché sans frontières tel que l'Europe, il est important, en plus d'assurer le bon fonctionnement de la concurrence, que nous protégions avec autant de zèle les consommateurs.

Au cours de ces cinquante dernières années, les barrières commerciales ont été supprimées pour les produits, mais ces barrières existent toujours en grande partie pour les consommateurs.

Souvent, les pratiques commerciales abusives ne sont pas signalées par les consommateurs ni poursuivies par les organisations de consommateurs parce qu'il est de notoriété publique qu'il est difficile d'obtenir une indemnisation.

Le recours collectif permet d'épargner beaucoup d'efforts quand un grand nombre de personnes est concerné et offre une bien meilleure chance d'atteindre un accord d'indemnisation. En raison de la nature transfrontalière d'une grande partie des transactions économiques dans l'Union européenne, ce droit de recours collectif ne peut se limiter aux frontières nationales.

Nous avons besoin d'une réelle initiative de portée européenne qui, pour être efficace, devrait entraîner un certain degré d'harmonisation ou d'alignement entre les systèmes nationaux existants. Le modèle qu'il convient de choisir doit permettre un accès aisé du consommateur au système et éviter des coûts une bureaucratisation excessifs.

C'est pourquoi je considère que nous devons donner la priorité aux modes alternatifs de règlement des litiges, vu qu'ils offrent une plus grande flexibilité ainsi que des procédures juridiques plus simples et moins coûteuses.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, il existe un large consensus dans cette Assemblée selon lequel nous devons offrir une meilleure protection aux consommateurs, en particulier lorsque les pertes

sont faibles pour les particuliers mais qu'elles posent problème en raison de leur grand nombre, car les consommateurs ne peuvent entrevoir aucune possibilité d'action significative à titre individuel. La question est de savoir comment devraient être organisées la protection des consommateurs et l'amélioration de celle-ci? À cet égard, je pense qu'il est très important – et j'en suis extrêmement reconnaissant envers la Commission – que nous déclarions délibérément que nous voulons examiner toutes les alternatives et tous les aspects de cette matière complexe et décider des solutions uniquement après un examen attentif.

Je tiens ici à aborder un élément qui n'a pas encore été mentionné. Nous avons déjà constaté – et dans le futur, cela sera peut-être de plus en plus le cas – que, pour beaucoup d'organisations non gouvernementales et pour beaucoup d'associations de défense des droits des consommateurs, la possibilité d'organiser des recours collectifs devient un matériel publicitaire. Il convient de tenir compte de ce risque dans nos considérations pour qu'en fin de compte nous n'aidions pas ceux qui n'en ont pas besoin en laissant en plan ceux qui en ont besoin.

**Meglena Kuneva**, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour tous vos commentaires, qui présentent tous un grand intérêt. En un sens, la plupart d'entre eux me sont déjà familiers, car nous avons déjà débattu point par point de tous vos principaux espoirs et inquiétudes en matière de recours collectif en Europe.

Je tiens également à répéter que je partage votre réticence à l'idée d'introduire des actions à l'américaine dans la culture européenne. Et je sais que c'est là de l'une de vos préoccupations majeures. Comme Mme McCarthy l'a signalé, il s'agit de dommages. Cette situation qui touche déjà le Royaume-Uni n'a rien à voir avec le sujet de nos débats ou avec mes propositions d'avancées futures dans cette direction.

À cet effet, permettez-moi de souligner les points suivants. Vérifier la nécessité réelle de ces besoins collectifs: oui, nous sommes en train de le faire et nous poursuivrons même au terme du livre vert. Respecter les contraintes constitutionnelles: oui. Éviter les actions à l'américaine: oui. Veiller à la compensation des dommages, y compris des coûts encourus par le consommateur tout en excluant tout élément de dommage à caractère punitif: oui, c'est ce que nous avons à l'esprit. Décourager les réclamations infondées, tel que l'a signalé M. Rack: oui. Promouvoir des modes alternatifs de résolution de conflits: bien entendu, pour une raison d'économie de temps, de facilité et d'accessibilité des prix pour les consommateurs comme pour les entreprises, ainsi que de respect de la subsidiarité.

Ces quelques mots pour dire que nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur des défis et que nous sommes prêts à les relever et à élaborer une bonne proposition, pas à pas, sur la base d'un consensus et d'une compréhension mutuelle entre nous.

Je suis particulièrement satisfaite aujourd'hui de voir que nous reconnaissons avoir un problème et que nous sommes prêts à l'affronter. C'est donc une excellente base pour la prochaine phase de débats. Étant donné que nous nous trouvons face à un défi que nous devons relever, j'aimerais souligner le concept auquel M. Lehne faisait référence, à savoir l'approche commune, l'approche horizontale avec la commissaire Kroes. La commissaire Kroes et moi-même, en collaboration avec nos services respectifs, coopérons étroitement afin de garantir la cohérence de nos initiatives et que celles-ci soient sources de synergies.

Mais le principe de cohérence n'exclut pas expressément qu'à un moment donné une situation spécifique puisse requérir une solution spécifique. Les initiatives présentent toutes deux des objectifs différents. Tandis que le livre vert du consommateur se penche sur les recours introduits suite à des violations du droit des consommateurs, le livre blanc sur la concurrence est centré uniquement sur les violations du droit de la concurrence. Une autre différence majeure entre ces deux initiatives réside dans le fait qu'alors que le livre vert du consommateur couvre uniquement les recours des consommateurs, les mécanismes de recours proposés par le livre blanc sur la concurrence sont quant à eux conçus pour veiller aux intérêts tant du consommateur que de l'entreprise.

Mon défi est donc d'établir un recours efficace pour nos consommateurs et, par conséquent, de regagner leur confiance en notre marché. D'après les débats précédents, je sais que le Parlement européen nous appuie dans nos efforts pour atteindre cet objectif. Permettez-moi de souligner à nouveau que le Parlement, ainsi que les États membres et les parties intéressées, seront non seulement convaincus de l'existence d'un problème mais surtout de la nécessité et de la possibilité de trouver une solution efficace et équilibrée à l'échelle européenne.

J'aimerais vous remercier pour ce débat des plus productifs et pour vos commentaires judicieux et je me réjouis de travailler avec vous sur ce dossier au cours des prochains mois.

Le Président. – Le débat est clos.

### Déclarations écrites (article 142)

**Ioan Lucian Hămbăşan (PPE-DE),** par 'ecrit. - (RO) Je souhaite féliciter la Commission européenne pour ses efforts visant à améliorer les moyens auxquels peuvent recourir les consommateurs pour exercer leurs droits en Europe. Les options présentées dans le livre vert doivent être discutées en détail. Cependant, une chose qui est déjà certaine est que la solution 4, qui introduirait une catégorie de procédures opt-out, offrant aux organisations de consommateurs une part des indemnisations, n'est pas viable.

Si nous voulons accroître la confiance des consommateurs dans le marché intérieur, nous devons envisager une combinaison des solutions 2 et 3. Autrement dit, nous devons créer un réseau européen d'autorités publiques nationales exécutives qui jouiraient de pouvoirs plus importants pour intervenir efficacement dans le cas de litiges internationaux (à l'étranger). En outre, nous devons revoir les modes alternatifs de résolution des litiges existants et, si nécessaire, introduire un nouveau mécanisme permettant que les droits des consommateurs soient appliqués (exercés) plus efficacement en dehors des tribunaux également.

Je voudrais conclure en soulignant que nous devons veiller à adopter une approche transversale pour ce qui est du mode de recours collectif, évitant ainsi la fragmentation de la législation nationale et établissant un instrument unique commun à tous les États membres.

(La séance, suspendue à 11 h 35, est reprise à 12 h 05)

### PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

#### 4. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'Heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

\* \*

**Monica Frassoni (Verts/ALE).** – (*IT*) Monsieur le Président, juste une brève remarque, pendant que les membres s'installent.

Nous avons modifié le règlement intérieur car on passait trop de temps à mener des débats stériles, et nous avons décidé de ne pas organiser de débat sur le rapport Auken. Nous avons perdu une bonne demi-heure à ne rien faire, alors que nous aurions pu mettre ce temps à profit pour débattre d'un texte qui revêt une grande importance pour les citoyens.

**Le Président.** – Votre remarque sera transmise aux organes compétents.

\* \*

- 4.1. Livre blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante (A6-0123/2009, Klaus-Heiner Lehne) (vote)
- 4.2. Distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies (modification du règlement «OCM unique») (A6-0091/2009, Czesław Adam Siekierski) (vote)

- Avant le vote

**Czesław Adam Siekierski,** *rapporteur.* – (*PL*) Monsieur le Président, en adoptant le rapport d'aujourd'hui sur le programme de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la

Communauté, nous enverrons un signal positif à nos citoyens, indiquant que l'Union européenne aide les habitants les plus démunis et les plus pauvres de la Communauté en leur distribuant gratuitement des denrées alimentaires. Le programme de distribution de denrées alimentaires, à l'instar des programmes «Fruits à l'école» et «Lait à l'école», modifie les attitudes vis-à-vis de l'Union européenne, et de ce fait, celle-ci devient plus sympathique et plus proche aux yeux de deux groupes sociaux importants – les personnes démunies et les jeunes. C'est pourquoi je vous demande de voter en faveur de ce rapport. Ce faisant, nous montrerons que le Parlement européen est proche des gens et de leurs problèmes.

(Applaudissements)

# 4.3. sur un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde (A6-0131/2009, Sajjad Karim) (vote)

# 4.4. Responsabilité sociale des entreprises sous-traitantes dans les chaînes de production (A6-0065/2009, Lasse Lehtinen) (vote)

# 4.5. Prix des denrées alimentaires en Europe (A6-0094/2009, Katerina Batzeli) (vote)

- Avant le vote

**Katerina Batzeli,** *rapporteure.* – (*EL*) Monsieur le Président, il serait très intéressant de comparer le vote sur le rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural et les propositions de résolution alternatives déposées par 40 membres et le groupe Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe. Nous constaterions:

- premièrement, que 15 propositions au total ont été modifiées sans envoyer aucun message;
- deuxièmement, qu'indépendamment de la question quantitative, il y a également une question politique, la proposition alternative supprimant toute référence au rôle et à la responsabilité des grandes chaînes commerciales de détail et de gros;
- troisièmement, que la déclaration écrite du Parlement européen, avec ses 439 signatures de membres qui souhaitent que les filiales soient contrôlées et fonctionnent correctement n'est plus valable par défaut; et
- quatrièmement, que toute politique commerciale déloyale a été supprimée ou enjolivée et que cela va même jusqu'à refuser la recommandation de créer une base de données européenne sur les prix à la production et les prix à la consommation, accessible à l'ensemble des citoyens et des consommateurs.

L'objectif de la commission de l'agriculture et du groupe de haut niveau est d'examiner les pratiques concurrentielles et la transparence du marché intérieur dans le secteur alimentaire. Aujourd'hui, nous sommes tous jugés.

Astrid Lulling (PPE-DE). – Monsieur le Président, c'est tout de même ahurissant, cette déclaration.

Moi, je voulais tout simplement dire aux collègues que je suis un des auteurs de la résolution alternative. Nous sommes dans l'Union européenne, pas en Union soviétique.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Je suis sûr, Madame Lulling, que ce détail n'avait pas échappé aux collègues, mais j'ai donné la parole à notre rapporteur puisqu'elle n'avait pas pu s'exprimer lors des débats. Vous savez qu'elle a droit à deux minutes, donc, pendant deux minutes la liberté du rapporteur est totale. Elle a été respectée.

# 4.6. Impact de l'urbanisation extensive en Espagne sur les droits individuels des citoyens européens, l'environnement et l'application du droit communautaire, sur la base des pétitions reçues (A6-0082/2009, Margrete Auken) (vote)

**Michael Cashman (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je souhaite informer l'Assemblée que, pour une question de principe, je souhaite retirer mon nom de la proposition de substitution présentée par le groupe socialiste pour une résolution sur le rapport Auken. Qui plus est, après cinq années de travail sur cette question, je tiens également à informer les membres que je voterai contre les deux propositions de substitution et en faveur du rapport Auken.

(Applaudissements)

Margrete Auken, rapporteure. – (DA) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers citoyens de l'Union européenne, ce rapport est le fruit de travaux approfondis menés par la commission des pétitions, impliquant des membres de tous les groupes politiques. Je voudrais remercier le Président et les rapporteurs fictifs pour leur travail remarquable. En tant que rapporteure pour avis de la commission, je me suis personnellement engagée sans réserve dans cette matière qui a, bien sûr, eu un impact considérable sur les vies de dizaines de milliers de citoyens de l'Union européenne vivant en Espagne et a touché tant la campagne que l'économie espagnole. Le rapport a maintenant été approuvé par la commission après avoir été adopté à la majorité des deux tiers. Il s'agit d'un texte exhaustif, qui établit une distinction entre les nombreux aspects différents de l'urbanisation en Espagne.

Il y a le problème des droits fondamentaux des citoyens européens, et notamment du droit à la propriété acquise légalement. Le Parlement européen s'est déjà engagé à respecter ces droits, et tous les États membres y sont tenus. Il y a le problème de l'impact désastreux de l'urbanisation massive sur l'environnement, en particulier dans les zones côtières et sur les îles espagnoles, mais également dans d'autres zones, par exemple autour de Madrid. Il y a le problème de la résurrection de la loi littorale espagnole de 1988, permettant désormais de soudainement refuser à de nombreuses personnes de vivre dans leurs propres habitations (dans certains cas, elle a même abouti à la démolition de ces habitations). Ensuite, il y a le problème des conséquences des milliers d'habitations prétendument illégales construites avec l'approbation des municipalités mais déclarées par la suite illégales, l'acheteur innocent devenant ainsi la victime de pratiques d'urbanisation corrompues. Enfin, il y a le problème de l'insécurité juridique et de l'absence d'indemnisation appropriée pour les victimes des scandales immobiliers.

Je n'ai aucun doute concernant les responsables de ces infractions répandues et je regrette que ces violations commises par les autorités municipales et régionales aient nui aux tentatives de beaucoup d'autres de créer un développement durable, où une économie saine va de pair avec le respect de l'environnement et du patrimoine culturel. Le rapport mérite qu'un débat lui soit consacré, au cours duquel toutes les opinions pourront être entendues. Il est inacceptable que notre nouveau règlement l'en empêche. Ce règlement doit être modifié au plus vite, en particulier pour ce qui est des rapports qui traitent de plaintes émanant de citoyens européens. Je vous demande de rejeter les deux résolutions alternatives. Bien qu'elles s'appuient sur mon rapport, elles ne sont pas impartiales. Elles ne reflètent pas les évaluations détaillées et factuelles sur lesquelles la commission a voté.

# 4.7. L'état des relations transatlantiques suite aux élections aux États-Unis (A6-0114/2009, Francisco José Millán Mon) (vote)

# 4.8. Accord commercial intérimaire avec le Turkménistan (vote)

- Avant le vote

**Daniel Caspary,** au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 170, paragraphe 4, je demande au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens que le vote final sur la résolution et le rapport soit reporté à la prochaine séance plénière.

Il est apparu clairement au cours du débat d'hier que la majorité des membres de cette Assemblée pourrait accepter de signer l'accord intérimaire, même si cela les peine. Bon nombre d'États membres espèrent qu'après des années d'impasse, l'accord permettra une nouvelle qualité de dialogue entre l'Union européenne et le Turkménistan. Cependant, pour la majorité des membres, il importe que nous ne laissions pas à la Commission et au Conseil une liberté totale. En tant que Parlement, nous avons besoin que la Commission et le Conseil nous garantissent que, si la situation des droits humains continue à se détériorer, la suspension de l'accord sera sérieusement envisagée, à la demande du Parlement. Hier, la Commission a malheureusement accédé à cette requête uniquement sous certaines conditions, et le Conseil n'y a pas accédé du tout. Je demande dès

lors, au nom de mon groupe, que les deux votes finaux soient ajournés jusqu'à ce que nous ayons obtenu l'engagement du Conseil et de la Commission.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Conformément à l'article 170, paragraphe 4, de notre règlement, c'est un groupe politique qui vient de s'exprimer. La procédure demande si un orateur veut s'exprimer pour, ou si un orateur veut s'exprimer contre.

**Jan Marinus Wiersma**, *au nom du groupe PSE*. – (*EN*) Monsieur le Président, tout comme notre collègue M. Caspary, je pense que nous devrions reporter non seulement le vote final sur la résolution mais aussi le vote sur son rapport, à savoir le rapport d'avis conforme. En effet, le débat d'hier a clairement démontré que le Conseil n'était pas prêt à donner au Parlement l'opportunité et la possibilité suffisantes de mener un suivi réel de la situation au Turkménistan et d'avoir un impact sur la situation actuelle en nous basant sur un tel accord. Étant donné que nous ne disposons pas de garanties suffisantes, nous soutenons la proposition de M. Caspary de reporter ces votes.

Le Président. – Je mets à vos suffrages la demande d'ajournement.

(Le Parlement décide l'ajournement du vote final)

**Daniel Caspary, (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, la requête portait uniquement sur l'ajournement des votes finaux, pas sur le vote des amendements.

**Le Président.** – Nous n'avions pas eu cette information au service de la séance. On ne reportera donc que le vote final. Il convient de préciser que nous allons d'abord voter sur les amendements.

**Daniel Caspary, (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, ma requête visait à ajourner uniquement les deux votes finaux et à voter sur les amendements, de sorte que nous devions procéder uniquement aux votes finaux lors de l'une des prochaines séances plénières.

**Le Président.** – Effectivement, ce n'est absolument pas ce qu'avait compris le service de la séance, mais nous allons bien évidemment suivre notre rapporteur.

Donc, j'ai bien compris, nous allons voter les amendements sur le rapport sur le Turkménistan, pas sur votre rapport. Et nous arrêterons avant le vote final.

- Avant le vote sur l'amendement 2

**Hélène Flautre (Verts/ALE).** – Monsieur le Président, l'amendement, excellent, présenté par mon groupe et qui nous permettra vraiment de peser sur la situation des droits de l'homme sera encore amélioré, si nous remplaçons «la perspective de la signature de l'accord» par «la perspective de la finalisation du processus de ratification de l'accord», ce qui est la formule adéquate.

**Le Président.** – Voilà une précision juridique.

Est-ce qu'il y a des collègues qui s'opposent en se levant?

Je ne vois pas 40 collègues se lever. Nous intégrons donc ce que nous a dit notre collègue Flautre, et je mets donc maintenant ce paragraphe ainsi amendé oralement.

(L'amendement oral est retenu)

# 4.9. Accord commercial intérimaire avec le Turkménistan (A6-0085/2006, Daniel Caspary) (vote)

- Après le vote sur l'amendement 1

Robert Goebbels (PSE). – Monsieur le Président, j'ai l'impression que vous avez procédé à un vote sur le rapport Caspary, et l'amendement notamment proposé par mon groupe a été rejeté. J'ai moi-même voté contre parce que j'étais sur la liste de vote du rapport précédent. Je crois qu'on doit refaire le vote sur le rapport Caspary où il y avait un seul amendement, et puis ne pas faire le vote final.

(Le Parlement approuve la demande de M. Goebbels de faire répéter le vote)

# 4.10. Renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet (A6-0103/2009, Stavros Lambrinidis) (vote)

- Avant le vote

**Stavros Lambrinidis,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je remercie tous les membres pour leur soutien. Il y a juste un point qui me semble un peu confus. L'amendement oral figure sur la liste de vote, or personne ne s'est levé pour le soutenir. Cela signifie-t-il qu'il est caduc et qu'il n'a pas été soumis au vote? Est-ce bien correct?

**Le Président.** – Je vous le confirme, pour qu'un amendement oral soit adopté, il faut qu'il soit oralement exprimé, ce qui n'a pas été le cas malgré ma demande. Donc, vous avez parfaitement compris.

# 4.11. Recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (vote)

**Le Président.** – L'Heure des votes est close.

# 5. Explications de vote

#### Explications de vote orales

- Rapport: Czeslaw Adam Siekierski (A6-0091/2009)

**Zita Pleštinská (PPE-DE).** – (*SK*) Depuis sa création il y a 22 ans, le programme de distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies au sein de la Communauté contribue à réaliser deux objectifs majeurs de la politique agricole commune. Il participe à la stabilisation des marchés en réduisant les stocks d'intervention et assure aux habitants les plus pauvres de l'Union un approvisionnement nécessaire de denrées alimentaires. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport de consultation de M. Siekierski consacré au nouveau programme d'aide alimentaire aux plus démunis, tel que proposé par la Commission.

En 2009, 500 millions d'euros devraient être affectés à ce programme, un montant auquel s'ajouteraient les contributions supplémentaires des États membres participant au cofinancement. Monsieur le Président, tout comme vos parents ont assisté au vote d'aujourd'hui, nous accueillons également des visiteurs venus des régions slovaques de Prešov et Nitra et je voudrais leur souhaiter la bienvenue au sein du Parlement européen.

**Laima Liucija Andrikienė (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Czesław Siekierski et de notre résolution sur la distribution des denrées alimentaires aux membres les plus démunis de la Communauté.

Le rapport et la résolution sont des éléments cruciaux dans le contexte actuel de crise financière et de récession économique. La pauvreté croissante au sein de l'Union européenne, où elle touche déjà près de 20 % de la population dans certains pays, montre clairement que le besoin en aide alimentaire est des plus urgents. Dans de telles circonstances, je soutiens totalement la position du Parlement européen selon laquelle le programme de distribution de denrées alimentaires de l'Union européenne, qui alloue près d'un demi milliard d'euros à la réduction de la malnutrition et de la pauvreté dans l'espace européen, devrait être intégralement financé par la Communauté. J'aimerais également souligner l'importance de la proposition de la Commission pour l'amélioration de la structure de sélection des produits fournis via ce programme. Les denrées alimentaires devraient être choisies par les autorités des États membres et distribuées en coopération avec des partenaires de la société civile.

**Kathy Sinnott (IND/DEM).** – (*EN*) Monsieur le Président, nourrir ceux qui ont faim est un devoir essentiel et nous devons veiller à ce que personne, et encore moins un enfant, ne s'endorme le ventre vide.

Je me suis cependant abstenue d'émettre un vote sur ce rapport car je considère que les changements apportés n'ont aucun sens. Avoir une politique de la PAC visant à s'approvisionner auprès de pays tiers, où les pauvres souffrent déjà de la faim, afin d'alimenter nos citoyens démunis alors que d'autres mesures de la PAC empêchent nos agriculteurs de cultiver des aliments en suffisance pour nourrir les Européens qui ont faim n'a aucun sens. Nous devons apporter une aide alimentaire aux plus démunis, et plus encore à l'heure de la crise économique, et je défendrai toute modification apportée au projet afin d'atteindre cet objectif.

### - Rapport: Sajjad Karim (A6-0131/2009)

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté contre les trois résolutions alternatives, puisque j'estime que les marchandises de contrefaçon constituent un grave problème et que nous devons offrir au public européen la meilleure protection possible contre l'importation de ce type de marchandises. Et je ne parle pas de l'impact économique des marchandises de contrefaçon. Les inspecteurs des douanes européens doivent en effet avoir le droit de contrôler les navires en provenance de ports indiens à destination de l'Union européenne - je veux dire par là que ce contrôle doit avoir lieu dans les ports indiens.

Je déplore également que, lorsque ce Parlement évoque les graves attentats terroristes qui ont eu lieu, il parle de «groupes politiques», alors que chacun sait que les groupes concernés sont des groupements islamistes.

**Le Président.** – Je crois que M. Tannock a souhaité s'exprimer. Je rappelle simplement la règle. Ce n'est pas comme dans la procédure «catch the eye». Vous devez vous inscrire avant que les explications de vote ne commencent, mais je veux bien être flexible.

**Charles Tannock (PPE-DE).** – (EN) Monsieur le Président, j'ignorais cette règle et je pensais que nous pouvions simplement faire signe au moment voulu.

Ce rapport présentait tous les ingrédients d'un grand rapport. J'en ai d'ailleurs rédigé l'avis auprès de la commission des affaires étrangères. L'Inde est la plus grande démocratie au monde et elle émerge maintenant de nombreuses décennies placées sous le signe du protectionnisme pour embrasser le libre-échange mondial. De plus, elle a jusqu'à présent assez bien résisté à la crise financière planétaire. Conclure un accord de libre-échange étroit entre l'Inde et l'Union européenne, qui est également une très grande démocratie, aurait été une grande chose. Qui plus est, cela aurait porté un sérieux revers à tous ceux qui disent que le commerce mondial s'engage sur la voie du protectionnisme.

Je regrette donc profondément les modifications apportées à ce rapport par les socialistes qui l'ont rendu indigeste et inacceptable pour tous ceux d'entre nous qui soutiennent le libre-échange. L'Inde en est également désolée. Le gouvernement indien avait placé beaucoup de capital politique dans l'espoir que cet accord voie le jour et puisse être bénéfique aussi bien pour l'Inde que pour l'Union européenne. Par conséquent, je regrette de devoir dire que nous avons dû voter contre.

### - Rapport: Lasse Lehtinen (A6-0065/2009)

**Jean Marie Beaupuy**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, je salue avec beaucoup d'affection vos parents ici présents. J'aurais aimé que les miens puissent être présents aussi, mais ce ne sera plus possible.

Nous venons d'adopter le rapport Lehtinen. C'est un pas essentiel dans nos dispositifs législatifs, en souhaitant vivement que la Commission écoute le Parlement sur ces dispositifs. En effet, nous comprenons bien qu'à l'échelle mondiale, l'évolution des techniques et des organisations entraîne un nombre croissant de sous-traitants. Cela étant dit, il faut que les salariés de nos entreprises soient mieux protégés et que les entreprises sous-traitantes elles-mêmes soient sur un pied d'égalité pour qu'il y ait un jeu économique naturellement équilibré.

Donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite vivement que la Commission et les services compétents dans chaque État membre mettent en œuvre notre rapport d'initiative dans les plus brefs délais afin, je le répète, de mieux satisfaire la situation des salariés, d'une part, et l'équilibre entre les entreprises sous-traitantes, d'autre part.

Elisabeth Schroedter, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi qu'avec cette résolution alternative, nous ayons réussi à assigner à la Commission la tâche de présenter une directive sur la responsabilité sociale des entreprises sous-traitantes en Europe. La base de cette résolution étant le rapport Lehtinen, une bonne partie des travaux réalisés au sein de la commission et par les groupes, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, le groupe socialiste au Parlement européen et nous-mêmes, le groupe des Verts/alliance libre européenne, figure dès lors dans cette décision. L'importance de cette question se manifeste dans la présence abondante de main-d'œuvre bon marché sur les chantiers de construction dans toute l'Europe, à l'exemple de la centrale nucléaire finlandaise, où les normes de sécurité n'étaient pas respectées par les sous-traitants.

Nous avons par conséquent urgemment besoin d'une directive européenne car, même si elle est efficace, la législation en vigueur dans les huit États membres de l'UE qui prévoient la responsabilité sociale des entreprises sous-traitantes s'arrête aux frontières nationales. Si la Commission actuelle n'émet pas cette directive, le

groupe des Verts est fermement résolu à en faire une question de principe lors de la prise de fonction de la nouvelle Commission, car nous voulons garantir la sécurité de nos citoyens et le respect de normes minimales pour les travailleurs. Cela passe obligatoirement par une réglementation européenne, un régime de responsabilité des entreprises sous-traitantes. J'espère que la Commission répondra favorablement à notre demande et présentera une directive. Sinon, nous devrons nous poser la question de savoir si elle est encore à même de remplir son mandat.

# - Rapport: Katerina Batzeli (A6-0094/2009)

**Christa Klaß (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre le rapport de Katerina Batzeli. Selon moi, il remet en question plusieurs clés de voûte de notre système économique, comme par exemple la libre concurrence et les principes de base de l'économie sociale de marché.

Il va de soi que des mesures appropriées de stabilisation des prix des denrées alimentaires s'imposent afin de garantir une production agricole durable. Il convient de mettre un terme aux pratiques anticoncurrentielles. La création d'une base de données européenne comprenant les prix de référence des produits et des intrants ne ferait cependant qu'accroître la bureaucratie et les obligations en matière d'établissement de rapports, dont le coût serait répercuté par voie commerciale sur les producteurs ou les consommateurs. Il en résulterait une augmentation des prix finaux et au consommateur et une diminution des prix dont bénéficient les producteurs.

Une transparence totale de l'ensemble des facteurs des coûts de fonctionnement, tels que les salaires, les coûts de l'énergie, les prix d'achat et de vente et les marges bénéficiaires, déboucherait sur la surveillance et le dirigisme. Ce ne sont pas les objectifs d'une Europe sociale et libre. La position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne peut être renforcée que par la coopération et par la mise en place d'une responsabilité partagée.

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Président, je me félicite de ce rapport qui représente un coup de semonce pour les géants de la grande distribution. À titre d'exemple, à l'heure où Tesco annonce des profits de l'ordre de 2,8 milliards de livres, les producteurs d'aliments de ma circonscription luttent pour leur survie. Les grandes chaînes de distribution ont abusé de leur pouvoir d'achat pour forcer les fournisseurs à pratiquer des prix insoutenables et, je me dois de le dire, pour imposer des exigences déloyales et unilatérales en échange de la continuité du contrat.

À long terme et comme l'a précisé la commission britannique de la concurrence, cette procédure aura aussi des conséquences sur les consommateurs puisque le choix, la disponibilité et la qualité se verront bientôt évincés du marché. Par conséquent, je soutiens l'appel à l'enquête sur la répartition des marges appliquées au sein de la chaîne de production et de distribution. Il est évident que quelqu'un, quelque part, s'en tire à bon compte mais qu'il ne s'agit certainement pas du producteur.

**Leopold Józef Rutowicz (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, je me suis abstenu de voter sur le rapport de Mme Batzeli, mais je pense que c'est une contribution très utile à la suite des travaux relatifs aux prix alimentaires. Les prix au détail sont très différents des prix auxquels les producteurs vendent leurs produits. Le commerce de détail, qui est le plus visible pour le consommateur, a des contacts très limités avec les agriculteurs, et dans notre recherche de moyens plus efficaces pour stabiliser les prix alimentaires, nous devons analyser toute la chaîne des coûts depuis le producteur jusqu'au consommateur. Le système de négociation proposé est irréaliste au vu du nombre d'entités opérant sur le marché, et il restreint la concurrence.

Hynek Fajmon (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre le rapport sur les prix alimentaires en Europe présenté par Mme Batzeli. Le rapport repose sur l'idée que la libre fixation des prix sur le marché des denrées alimentaires est une mauvaise solution et appelle l'introduction d'une régulation des prix dans ce secteur de l'économie. Cette idée est contraire au bon sens et à l'expérience historique de tous les États post-communistes, y compris la République tchèque. Nous avons connu une régulation totale des prix et nous nous souvenons très bien de l'échec de cette politique. La libre fixation des prix est le fondement de la liberté et de la démocratie et toute tentative visant à la restreindre débouchera sur le totalitarisme. La libre fixation des prix dans le secteur alimentaire a engendré ces dernières années d'excellents résultats sous la forme de prix alimentaires relativement bas à travers l'UE. Elle a également donné lieu à une modernisation en profondeur grâce à laquelle les consommateurs ont eu accès à des produits de meilleure qualité à des prix moins élevés. Les mesures régulatoires figurant dans ce rapport provoqueraient un arrêt complet de cette évolution positive, avec pour conséquence une hausse des prix alimentaires. Le fait qu'il règne une concurrence féroce dans ce secteur est une excellente nouvelle pour le consommateur. Ceux qui

pratiquent des coûts supérieurs aux prix du marché doivent s'adapter à la situation ou se retirer du marché. Il serait absurde de couvrir leurs pertes par des taxes versées par les consommateurs. C'est pourquoi j'ai voté contre ce rapport.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'ai voté contre le rapport de Mme Batzeli. En le lisant, je me suis demandé si nous étions dans l'Union européenne ou dans l'Union soviétique, et je pense que nous sommes dans l'Union européenne. Nous ne pouvons donc fondamentalement pas instaurer une régulation des prix alimentaires selon ces principes dans toute l'Europe.

Rappelons-nous que nous devons garantir la qualité et la sécurité des denrées alimentaires. Le principe des aliments locaux est important et, par conséquent, ces questions peuvent être examinées plus étroitement au niveau national.

Je m'inquiète de la hausse des coûts des intrants. Les prix des engrais et des fourrages ont augmenté. Le niveau du commerce prend sa part et, par exemple, lorsqu'un pain de seigle arrive sur le marché, il coûte 3 euros, dont le producteur primaire, à savoir l'agriculteur, ne recevra que 6 cents.

Ce n'est pas la direction que nous devrions emprunter, et c'est pourquoi nous devons examiner ces questions au niveau national et, avant toute chose, instaurer un système qui permette aux agriculteurs, aux producteurs de denrées alimentaires, de survivre, et qui permette aux citoyens d'acheter des aliments sains et de qualité à un prix raisonnable. La qualité des produits alimentaires doit être placée au centre du débat.

Martin Callanan (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, il est évident que ce rapport sur les prix des produits alimentaires est loin de refléter la réalité. En effet, les prix au sein de l'Union européenne sont artificiellement maintenus à la hausse à l'aide d'un cocktail agressif de bureaucratie européenne excessive et de la tristement célèbre politique agricole commune. Les aides agricoles garantissent des subventions publiques à des agriculteurs peu productifs, qui vivent donc aux frais du contribuable européen, tout en s'assurant que les consommateurs payent des prix disproportionnellement élevés pour des produits agricoles dans les magasins et les supermarchés.

La seule action que pourrait entreprendre la Commission afin d'enrayer la pratique de tels prix dans l'alimentation serait d'annoncer le démantèlement de la politique agricole commune. Mais bien entendu elle s'en gardera bien, puisque certains États membres, et la France en premier, bénéficient énormément de ces sommes colossales de deniers publics injectés dans un secteur agricole inefficace et clairement disproportionné. Même si c'est ce que devrait faire la Commission, elle n'en fera évidemment rien.

**Daniel Hannan (NI).** – (EN) Monsieur le Président, Fidel Castro se meurt lentement dans la moiteur de son île des Caraïbes après une vie qui n'a déjà que trop duré. Lorsque son heure arrivera, le monde ne comptera plus que deux systèmes agricoles marxistes: les exploitations collectives de la Corée du Nord et la politique agricole commune européenne. Cette dernière se base sur la fixation des prix, le stockage et la destruction des réserves alimentaires qui ne trouvent pas de marchés et impose coûts et souffrances inutiles à un tiers monde privé de son marché naturel.

Bien que nous soyons doublement pénalisés - en tant que consommateurs et contribuables - par ces taxes et ces prix élevés, nos agriculteurs ne sont pas épargnés pour autant. Dans ma région du sud-est de l'Angleterre, l'agriculture en tant que partie significative de l'économie est en voie de disparition. Nos étendues de campanules, nos bosquets de châtaigniers et nos champs de houblon disparaissent progressivement devant l'avancée de la marée de béton. Cela fait maintenant 50 ans que nos consommateurs et nos agriculteurs sont crucifiés et paient pour cette bureaucratie. Trop, c'est trop.

**Jean-Claude Martinez (NI).** – Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur l'indignation devant le montant et la structure des prix des produits alimentaires. Le produit part à une valeur de 1 dans l'exploitation agricole, se retrouve à 6 dans le supermarché, et la sole part à une valeur de 1 de l'Afrique et se retrouve à 14 chez Picard, avec les conséquences à 20 heures, ... les supermarchés ferment et des Européens font les poubelles.

Mais face à cette situation qui, aux deux bouts de la chaîne, ne fait pas la prospérité de l'agriculteur et fait la difficulté de se nourrir du consommateur, demander de la transparence, dénoncer les oligopoles de la distribution, tout cela n'est pas suffisant.

Il y a de la spéculation à Genève sur le prix du riz, il y a de la spéculation à Chicago sur prix du maïs, il y a de la grande criminalité financière, il y a une Cour pénale internationale. Eh bien, au G20, il faut élargir la

compétence de la Cour pénale internationale à la grande criminalité financière, et spéculer sur l'alimentation humaine, c'est un grand crime du même niveau que celui de Béchir au Darfour.

C'est là le vrai signe que l'on pourra envoyer.

**Le Président.** – Je ne voulais pas vous couper dans votre envolée lyrique.

#### - Rapport: Margrete Auken (A6-0082/2009)

**Jim Allister (NI).** – (EN) Monsieur le Président je soutiens vivement le rapport de Margrete Auken et salue l'excellent travail qu'elle a réalisé pour la défense des droits de tous les citoyens européens abusés par les pratiques immobilières scandaleuses appliquées en Espagne.

Le droit de posséder et de jouir d'une propriété privée est un droit fondamental reconnu comme tel par la Convention européenne. Et pourtant, certains de mes électeurs ayant investi toutes leurs économies dans l'achat d'une résidence secondaire en Espagne se voient maintenant piégés et désespérés par des lois et des réclamations qui pourraient les priver de leur propriété ou leur coûter une fortune pour les conserver. Il semblerait que les autorités civiles espagnoles, de mèche avec des promoteurs avides et sans scrupules, soient un véritable cauchemar pour tous ceux qui pensaient acquérir légitimement des propriétés et des maisons. Par conséquent, si ce rapport peut aider à mettre un terme à ce phénomène, il ne peut être que bienvenu.

**Cristina Gutiérrez-Cortines (PPE-DE).** – (*ES*) Monsieur le Président, j'ai évidemment voté contre le rapport Auken, et je voudrais affirmer ici que le rapport adopté est contraire à la lettre de la loi. Il ne respecte aucunement les principes de droit déclarés par l'Union européenne, et il est absolument affligeant que le Parlement européen ait pu approuver ce document que le service juridique a qualifié de non-conformité au droit et parsemé d'illégalités.

Le rapport propose de suspendre tous les projets de construction, comme si cela allait résoudre les problèmes. C'est la mesure qui est préconisée depuis plusieurs années par le groupe socialiste au Parlement européen. Ce document ne résout pas les problèmes réels des citoyens, qui ont été amplement résolus par la modification d'une loi, qui a déjà eu lieu, et par les efforts réalisés par les autorités espagnoles pour corriger les erreurs qui ont de toute évidence été commises.

Pour terminer, je voudrais souligner que la destruction de la majorité des propriétés s'explique par une application inadéquate de la loi relative au littoral par le gouvernement socialiste de M. Zapatero, qui agit de manière arbitraire et saisit arbitrairement des biens dans une seule région d'Espagne.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport Auken car j'estime que tous les citoyens européens ont le droit à une application adéquate de l'ensemble de la législation et que la propriété privée de chaque citoyen de l'Union européenne doit être préservée par les gouvernements de tous les États membres.

De nombreux citoyens ont été victimes de décisions contestables en Espagne et beaucoup d'entre eux les ont soumises à la commission des pétitions - à juste titre selon moi. Dans le même temps, mon sentiment est mitigé, car je pense que nous devons nous tenir sur nos gardes lorsque nous adoptons une législation qui revient à renforcer encore l'ingérence européenne au détriment des États membres. Un exemple spécifique est celui de la périphérie flamande de Bruxelles, où l'Union européenne commence à intervenir dans une politique du logement qui vise à permettre à de jeunes ménages flamands de continuer à vivre dans leur propre région.

**Martin Callanan (PPE-DE).** – (EN) Monsieur le Président, moi aussi j'ai soutenu le rapport Auken pour la simple et bonne raison que bon nombre de mes électeurs de la région du nord-est de l'Angleterre figurent parmi les pétitionnaires ayant demandé au Parlement d'intervenir face à la violation scandaleuse et flagrante des droits de propriété perpétrée par le gouvernement et les autorités locales espagnols. D'ailleurs la chaîne de télévision ITV North East a récemment réalisé un documentaire à ce sujet et quelques cas dramatiques ont été examinés et présentés au public de la région du nord-est.

Cependant, et en dépit du stade avancé de l'affaire, je ne perds pas espoir que le gouvernement et les députés européens espagnols corrigent certaines erreurs commises, offrent une réparation à quelques-unes de ces personnes dont la propriété a été illégalement saisie et reconnaissent que toute cette affaire est réellement scandaleuse. Il s'agit en effet d'un scandale de corruption. Bon nombre des affaires impliquant des promoteurs immobiliers et le gouvernement local sont ni plus ni moins que des affaires de corruption. Nous ne rendons service à personne en ne reconnaissant pas ce point essentiel. Le gouvernement espagnol doit agir. Je suis

franchement horrifié face à certains abus commis au sein de cette Assemblée par des députés espagnols cherchant à couvrir ce genre de pratiques.

**Peter Skinner (PSE).** – (EN) Monsieur le Président, j'ai également voté en faveur de ce rapport car, de même que dans le reste de l'Union européenne, bon nombre de mes électeurs ont été gravement touchés par ce problème spécifique. Le rapport rappelle que la sécurité juridique au moment de l'acquisition d'une propriété est un élément essentiel, et vise à obtenir les garanties nécessaires pour que les choses changent. Il traite également des questions spécifiquement liées aux plaintes contre les pratiques illégales de certaines autorités et promoteurs locaux.

J'ai donné mon approbation à ce rapport car je considère qu'il permettra d'asseoir les bases d'un processus formel et mettra en lumière ce que je considérais à l'époque comme une simple expression méprisante, à savoir les «pratiques espagnoles». J'aimerais m'assurer que ce terme disparaisse à jamais de notre vocabulaire et que la Commission, le Conseil et le gouvernement espagnol traite cette question avec fermeté afin que les victimes puissent recevoir une indemnisation et que ceux qui vivent là-bas actuellement se sentent en sécurité chez eux.

#### - Rapport: Francisco José Millán Mon (A6-0114/2009)

**Christopher Heaton-Harris (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, avant toute chose j'aimerais vous dire que je suis ravi d'apprendre que vos parents se trouvent dans l'Hémicycle, non seulement parce que c'est toujours un plaisir d'avoir un public mais aussi parce qu'ils vont pouvoir constater à quel point votre sage présidence des séances vous a permis de gagner le respect de l'Assemblée ainsi que des conservateurs britanniques.

Cela semble incroyable et pourtant c'est vrai: dans quelques jours, Strasbourg accueillera le président Obama. En voyant toutes ces barricades, il pourrait penser, si toutefois il lui arrive de penser au Parlement européen, que son principe d'avoir deux sièges est non seulement complètement fou, mais qu'il représente également une dépense totalement inutile. En fait, voici ce qu'il penseras:

«Ça va, ça vient,

Et, oh tu ne sais pas,

Ce jeu, c'est pour ça qu'on est venus.

Ça va, ça vient.», comme dit la chanson.

Mais il sera vite reparti, songeant à cette réglementation aussi arbitraire que catastrophique qui paralyse l'activité de l'Union européenne et convaincu qu'il ne pourrait même pas nous lancer une bouée de sauvetage.

Et

«Puisqu'[il n'a] rien d'autre ici pour toi,

Et simplement parce que c'est plus simple que la vérité,

Oh si il n'y a rien d'autre qu'[il] puisse faire -»

Il s'envolera - «il volera pour toi», loin d'ici, ayant compris qu'on doit «toujours croire en son âme». «La chance [lui] a permis de se tenir si haut.»

Et Dieu soit loué, car le Spandau Ballet s'est reformé!

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, je suis très attaché à la question des relations transatlantiques et je suis essentiellement d'accord avec les grandes lignes du rapport Millán Mon. J'ai néanmoins voté contre ce rapport car il contient un certain nombre de lacunes importantes. Il anticipe par exemple de manière explicite l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne - c'est la énième fois que cela se produit au sein de ce Parlement - alors que le traité en question n'a pas encore été adopté. Nous devrions montrer davantage de respect à l'égard des électeurs irlandais.

Par ailleurs, ce rapport évoque les problèmes rencontrés par les Palestiniens sans toutefois mentionner la sécurité d'Israël. Et enfin, il invite à nouveau les États membres à accueillir certains détenus de Guantánamo, des terroristes présumés. C'est totalement inacceptable selon moi. Il est également inacceptable que le rapport

n'affirme pas clairement que les États-Unis ne peuvent pas s'immiscer dans la politique d'élargissement de l'UE et que, dès lors, la Turquie n'a pas sa place au sein de l'Union européenne.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, les relations transatlantiques sont très importantes pour nous, Européens. Ne perdons pas de vue que les États-Unis d'Amérique, en tant que leaders mondiaux, partagent les mêmes valeurs que les États membres de l'Union européenne: la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'opinion. Je pense que ce sont des valeurs qui nous unissent et qui, je l'espère, renforceront nos relations à l'avenir.

Le nouveau gouvernement américain dirigé par le président Obama attire les regards et suscite de nombreuses attentes. Rappelons toutefois que ni Obama ni son gouvernement ne peuvent changer le monde. Ils feront assurément de leur mieux, mais les défis à venir sont considérables et les attentes se doivent dès lors d'être réalistes.

Nous devons néanmoins tendre la main aux États-Unis, puisque nous faisons face à des menaces communes. Ces menaces sont liées au terrorisme international, au fondamentalisme islamiste qui dresse la tête. Nous sommes également confrontés à des défis environnementaux communs, et les relations transatlantiques nous permettent d'y faire face ensemble, ainsi qu'aux autres problèmes si épineux qui affectent notre planète.

**Martin Callanan (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, si vous me le permettez j'aimerais également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer l'impartialité et l'équité avec laquelle vous avez toujours présidé nos sessions parlementaires. Il est d'ailleurs regrettable que le président Pöttering ne prenne pas un peu plus exemple sur vous.

Ce rapport concerne les États-Unis et les relations États-Unis-UE. Il va de soi que les États-Unis restent un élément fondamental de la sécurité et de la prospérité en Europe. Malheureusement, les sentiments anti-américains sont manifestes dans cette Assemblée. Or nous devrions tous être profondément reconnaissants envers les États-Unis pour le rôle qu'ils jouent sur la scène internationale et plus encore pour leur intervention dans notre histoire récente. Je ne peux m'empêcher de sourire lorsque j'entends quelqu'un suggérer que l'Union européenne est responsable de ces 60 dernières années de paix dont nous profitons actuellement. Tout le monde semble avoir oublié le rôle joué par les États-Unis et, bien entendu, par l'OTAN dans le maintien de cette paix en Europe. L'Amérique ne devrait pas être considérée comme un concurrent de l'Union européenne mais bien comme un partenaire et un allié et à cet effet nous devrions au contraire resserrer les relations transatlantiques.

**Charles Tannock (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, les conservateurs britanniques sont fiers de la relation privilégiée qui s'est établie entre notre pays et les États-Unis, ainsi que du lien qui s'est tissé entre l'Amérique et l'Europe. Nous soutenons l'engagement pris par le président Obama d'établir des relations multilatérales avec l'Union Européenne.

Cependant, nous nous opposons vivement à l'application du traité de Lisbonne énoncée dans le présent rapport. Qui plus est, l'abolition de la peine de mort par les États-Unis, qui est également mentionnée, reste pour nous une question de conscience personnelle. Étant donné l'opposition actuelle des conservateurs britanniques à la Cour pénale internationale, nous ne pouvons que reconnaître le droit des États-Unis de ne pas adhérer au statut de Rome. De plus, nous n'aimerions pas non plus nous voir obligés de réinsérer de dangereux terroristes du camp de détention de Guantánamo Bay.

Ce rapport rappelle à juste titre que l'OTAN constitue la pierre angulaire de la sécurité transatlantique et propose l'établissement d'une nouvelle assemblée parlementaire transatlantique qui renforcera l'engagement mutuel envers nos valeurs de démocratie, de liberté et de droits humains. Par conséquent, l'ensemble des conservateurs britanniques s'est prononcé en faveur du rapport de Millán Mon.

**Peter Skinner (PSE).** – (EN) Monsieur le Président, je suis particulièrement satisfait de ce rapport et je partage certains points énoncés à l'instant, mais nous devrions peut-être commencer par féliciter officiellement M. Obama pour sa récente élection à la présidence. Je ne pense pas que nous l'ayons tous fait aujourd'hui, or il est incontestable que son arrivée représente une bouffée d'air frais qui, nous l'espérons, permettra de jeter les bases d'une relation des plus fructueuses avec les États-Unis.

Nous sommes prompts à préciser ce que cette relation peut représenter pour nous, mais nous sommes plus lents à rappeler ce qui doit être fait pour la consolider et la rendre opérationnelle. À titre d'exemple, l'OCDE indique que le commerce entre nos deux blocs représente le plus important échange commercial du monde. Il est évident que la réglementation et la supervision sont maintenant des priorités et que toute décision prise

entre nous, tant économique que politique, sera de grande importance pour le reste du monde et définira bien souvent les normes de référence à l'échelle mondiale.

En tant que membre de la délégation américaine du conseil économique transatlantique, j'espère que nous pourrons continuer à faire avancer les travaux réalisés et qu'ils se traduiront par des actions concrètes au sein de notre Assemblée, autres que les efforts sans intérêt déployés par certains sur des questions comme celle du poulet, qui ne font que saboter cette relation spécifique.

### - Rapport: Stavros Lambrinidis (A6-0103/2009)

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, je me réjouis que l'amendement 5 ait été rejeté. Cet amendement visait à supprimer un passage essentiel du rapport, un passage essentiel parce qu'il plaide la cause de la liberté d'expression. Il s'agit après tout d'un fondement essentiel de la démocratie que l'expression de convictions politiques controversées ne puisse pas faire l'objet de poursuites judiciaires. La liberté d'expression doit être absolue et s'appliquer aussi aux opinions politiques, même sur des questions controversées comme l'immigration et l'Islam.

Pour le reste, il s'agit selon moi d'un rapport bien équilibré, qui établit un bon équilibre entre les droits et les libertés et prend position contre la censure. C'est pourquoi j'ai approuvé ce rapport avec une grande conviction.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, ce rapport de M. Lambrinidis sur le renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet aborde une thématique actuelle très importante. Je partage l'avis qui y est formulé, à savoir qu'il est important de préserver la liberté d'expression. Elle fait partie de nos droits et libertés fondamentaux. Nous ne devons jamais perdre de vue, cependant, que la liberté d'expression implique également une responsabilité. Dans cette matière, la responsabilité est l'aspect le plus important.

Lorsque l'on parcourt des sites internet aujourd'hui, nous devons malheureusement reconnaître qu'on y trouve de nombreux contenus néfastes pour la société ou le développement humain. Je suis particulièrement inquiet pour les enfants et les jeunes, qui constituent notre atout le plus précieux - l'atout le plus précieux de notre avenir. Nous devons prendre nos responsabilités pour eux dès maintenant et agir de manière à ce qu'ils puissent acquérir les meilleures connaissances et compétences possibles et développer des attitudes saines, et l'internet est l'une de leurs sources d'information essentielles.

C'est pourquoi j'espère que nous pourrons améliorer la sécurité des enfants en augmentant le nombre de contenus internet susceptibles de les stimuler, de les éduquer et de les émanciper, et non les choses que nous observons aujourd'hui, en abondance malheureusement, et qui peuvent nuire au développement de la personnalité générale des jeunes.

#### Explications de vote écrites

#### - Rapport: Klaus-Heiner Lehne (A6-0123/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE)**, *parécrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, afin de garantir un réel accès à la justice pour les victimes d'infractions aux règles de la concurrence, des efforts communs doivent être réalisés par l'UE et par les États membres. Ce livre blanc présente une série de recommandations visant à faire en sorte que les victimes de ce type d'infraction aient accès à des mécanismes réellement efficaces pour obtenir réparation complète du préjudice subi.

À l'heure actuelle, dans la majorité des États membres, plusieurs obstacles de taille découragent les consommateurs et les entreprises d'engager une action privée en justice pour obtenir réparation des dommages subis du fait d'une infraction aux règles de la concurrence. S'il y a eu récemment des signes d'amélioration dans certains États membres, très peu de plaintes ont été introduites au cours de ces dernières décennies. Les lois et procédures traditionnelles en matière de responsabilité civile actuellement en vigueur dans la majorité des États membres paraissent inadéquates.

Je me félicite du lancement d'un livre blanc proposant une solution communautaire au problème de l'accès à la justice des parties requérantes et poursuivant ainsi des objectifs de politique générale (en l'occurrence, garantir un plus large accès à la justice en mettant en œuvre la politique de concurrence et en décourageant les pratiques abusives des entreprises), tout en faisant obstacle aux actions judiciaires non fondées ou opportunistes.

**Luca Romagnoli (NI),** par écrit. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'intention de m'abstenir de voter sur le rapport de M. Lehne concernant le livre blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante.

Je suis d'accord avec quelques-uns mais pas avec l'ensemble des éléments mis en évidence dans le rapport, et j'ai par conséquent décidé de ne pas voter en faveur du rapport dans sa forme actuelle.

#### - Rapport: Czeslaw Adam Siekierski (A6-0091/2009)

**Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE),** par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport rédigé par Czesław Adam Siekierski (PPE-DE, Pologne), qui propose la prolongation du programme d'aide alimentaire au profit des plus démunis.

En tant qu'ancien maire du 5<sup>e</sup> district de Bucarest, je me suis toujours soucié d'apporter de l'aide aux pauvres, en particulier à ceux d'origine ethnique rom.

Au sein de l'Union européenne, 80 millions de personnes (16 % de la population) vivent en-deçà du seuil de pauvreté, et leur nombre augmentera en raison de la crise économique. Dans certains États ayant récemment adhéré à l'UE, la pauvreté touche environ 20 % de la population.

Le budget de l'UE doit financer l'intégralité des programmes d'aide alimentaire, car certains États membres ne seront pas en mesure de participer au régime lors de l'entrée en application des taux de cofinancement.

Nous devons réduire la charge supportée par les États membres dont le revenu par habitant est faible ou dont le budget se heurte à des difficultés financières, parmi lesquels figure la Roumanie.

Les produits provenant des stocks d'intervention ou achetés sur le marché doivent être d'origine communautaire, la préférence étant donnée aux aliments frais produits localement, c'est-à-dire des produits roumains achetés avec de l'argent européen afin d'être distribués aux plus démunis en Roumanie.

**Koenraad Dillen (NI)**, par écrit. – (NL) J'ai voté en faveur du rapport sur la modification d'un règlement relatif au financement de la politique agricole commune et à l'organisation commune des marchés dans le secteur agricole en ce qui concerne la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies. Selon les données disponibles, quelque 13 millions de personnes dans les États membres ont bénéficié de ce programme. C'est positif, mais il importe d'intensifier encore grandement l'aide aux plus démunis au sein de l'UE.

Pour commencer, réduisons de moitié ou des deux-tiers le salaire des commissaires européens. Le groupe de réflexion européen Open Europe a estimé que, en incluant les pensions, les commissaires gagnaient en moyenne 2,5 millions d'euros en cinq ans. C'est absolument scandaleux. L'autre moitié de cet argent serait plus utile à la réduction de la pauvreté. C'est peut-être un moyen de réconcilier le public européen avec l'«Europe».

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de règlement sur la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies. La pauvreté est l'un des plus graves problèmes auxquels est confrontée l'Union européenne. En 2006, près de 79 millions de personnes étaient exposées au risque de pauvreté, ce qui indique clairement la nécessité de programmes d'aide alimentaire.

Étant donné que la proposition de la Commission vise à distribuer des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies et à améliorer la planification afin que les fonds puissent être utilisés de manière plus efficace, et en gardant à l'esprit que, depuis sa création en 1987, le programme de distribution de denrées alimentaires a déjà bénéficié à quelque 13 millions de personnes, je pense que la prolongation de ce programme est nécessaire et positive.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) Nous pensons que l'objectif initial du programme - distribuer des stocks d'intervention aux personnes les plus démunies - a été formulé étrangement dès le début. Combiner la politique agricole à la politique sociale peut être louable, mais les choses prennent une tournure compliquée. Récemment, la part des denrées ne provenant pas de stocks d'intervention a sensiblement augmenté. Au dernier décompte, environ 85 % des produits alimentaires étaient achetés sur le marché libre.

Nous pensons qu'il faut abolir la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de la Communauté. La situation des personnes les plus démunies dans les États membres devrait être prise en

charge par les États membres ou les municipalités. Ce sont ces niveaux de responsabilité politique qui devraient s'assurer, via leur politique sociale, que tous les citoyens ont accès à un minimum de moyens d'existence. Il leur appartient de décider si cela doit être garanti par des prestations sociales, par la distribution de denrées alimentaires ou par d'autres moyens.

La commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen propose que l'aide alimentaire soit financée intégralement par l'UE. Les positions avancées par cette commission, qui consistent à acheter tout simplement des produits agricoles sur le marché, sont stupéfiantes.

Comme d'habitude, la Liste de Juin constate que, dans cette situation, il est heureux que le Parlement européen ne dispose pas de pouvoirs de codécision quant à la politique agricole de l'UE. Si c'était le cas, l'UE tomberait dans le piège du protectionnisme et du versement de subsides importants à différents groupes du secteur agricole.

Jeanine Hennis-Plasschaert, Jules Maaten, Toine Manders et Jan Mulder (ALDE), par écrit. – (NL) La délégation du parti populaire libéral et démocrate néerlandais (VVD) au Parlement européen a voté en faveur du rapport Siekierski, car nous soutenons la distribution de denrées alimentaires aux catégories de population les plus démunies de l'UE. Toutefois, les eurodéputés du VVD n'approuvent pas les dispositions du rapport qui stipulent que les programmes de distribution de denrées alimentaires doivent être financés exclusivement par le budget de l'UE.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport car le programme alimentaire dont il envisage la prolongation est un instrument d'aide essentiel pour les plus démunis qui ont été durement touchés par la crise économique et qui éprouvent même des difficultés à satisfaire leurs besoins vitaux de base. Il s'agit en outre d'une mesure judicieuse en termes d'utilisation des ressources alimentaires de l'UE, car elle distribue les produits non utilisés à ceux qui en besoin tout en stimulant la demande sur le marché européen des denrées alimentaires.

Je suis favorable à ce que ces programmes d'aide alimentaire soient intégralement financés par le budget de l'UE, car l'application de taux de cofinancement entraverait considérablement le processus et compromettrait la mise en œuvre de mesures opportunes et la réalisation de résultats rapides.

J'estime toutefois que les autorités nationales doivent se voir confier davantage de fonctions en matière de gestion de l'aide sur place, car elles sont plus au fait de la situation au niveau local et des besoins spécifiques de la population.

**Karin Riis-Jørgensen (ALDE),** *par écrit.* – (*DA*) Les membres du parti libéral danois ont voté contre la proposition de la Commission européenne sur la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies, car cette proposition a été présentée avec une base juridique dans la politique agricole, alors qu'il ne s'agit pas d'un instrument de politique agricole. Le budget agricole ne devrait pas être utilisé pour mettre en œuvre une politique sociale. Cette responsabilité incombe aux États membres.

**Luca Romagnoli (NI),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté en faveur du rapport de M. Siekierski sur la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de la Communauté.

Je pense que le problème de la pauvreté est extrêmement important car, même dans notre Europe nantie, plus de 80 millions de personnes sont exposées au risque de pauvreté et la grande majorité de celles-ci vivent dans des pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 et en 2007. Je suis par conséquent d'accord avec le rapporteur quant à la nécessité d'élargir la gamme de produits distribués dans le cadre de ce programme d'aide alimentaire et quant au fait que la source première d'approvisionnement devrait être constituée par les stocks d'intervention sur les marchés agricoles et constituer ainsi un élément important de la politique agricole commune.

Je me félicite également que le rapporteur demande que l'UE finance l'intégralité du programme d'aide alimentaire, étant donné que la proposition de cofinancement de la Commission pourrait limiter la participation de certains États membres à ce programme, en particulier lors de périodes de difficultés économiques telles que celle que de nombreux pays traversent actuellement.

### - Rapport: Sajjad Karim (A6-0131/2009)

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) L'Union européenne est le premier investisseur étranger et le plus important partenaire commercial de l'Inde. Forger une alliance économique est donc vital pour les deux partenaires. Je soutiens ce rapport parce qu'il souligne que l'accord doit garantir que l'accroissement des

échanges bilatéraux aura des effets positifs pour la grande majorité de la population et qu'il aidera l'Inde à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment à empêcher la dégradation de l'environnement. Toutefois, je déplore que le texte du PPE ait remplacé le texte plus commun, qui était plus progressiste.

**Rovana Plumb (PSE),** par écrit. – (RO) L'Inde était le 17<sup>e</sup> partenaire commercial de l'Union européenne en 2000 et le neuvième en 2007, et entre 2000 et 2006, les échanges de marchandises de l'Union européenne avec l'Inde ont augmenté d'environ 80 %.

En tant que sociale-démocrate, je me félicite que l'Inde ait accompli des progrès considérables pour ce qui est de l'enseignement primaire universel, du recul de la pauvreté et d'un plus large accès à une eau potable salubre. Je constate toutefois que l'Inde n'est toujours pas en voie d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comme ceux relatifs à la mortalité infantile, à la santé maternelle, à la malnutrition infantile et à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida.

J'ai voté en faveur de ce rapport afin d'approuver l'accord de libre-échange UE-Inde, car je suis convaincue qu'un ALE offre un potentiel futur en termes d'accroissement des investissements, du commerce et des opportunités d'affaires, un accord représentant globalement une situation de gagnant-gagnant pour les deux parties.

**Luís Queiró (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) L'accord de libre-échange avec l'Inde marque une nouvelle étape engagée par l'Inde et l'Union européenne en vue d'ouvrir l'économie mondiale et de renforcer ses avantages. C'est aussi un signal particulièrement important dans le contexte actuel. Je me félicite dès lors de la conclusion de cet accord. Après l'avoir examiné, je suis toutefois contraint de formuler quelques remarques plus critiques.

Pour que le libre-échange fonctionne correctement, il convient de respecter un ensemble de règles de protection contre la contrefaçon et l'utilisation de produits interdits dans les pays de destination. Les marques d'origine doivent également être claires. Bref, les informations doivent être disponibles et transparentes et les accords internationaux doivent être respectés.

Un autre aspect important est l'idée selon laquelle les bénéfices du libre-échange sont mutuels. En d'autres termes, ouvrir les frontières ne signifie pas seulement ouvrir les marchés des pays développés à des produits en provenance de pays tiers. Les vertus du libre-échange se trouvent dans l'opportunité mutuelle d'échanger des marchandises et d'ouvrir les économies; ces vertus doivent être étendues aux pays en développement ou à croissance rapide. Cela ne sera possible que si les obstacles au commerce et aux investissements sont également réduits dans ces pays.

**Luca Romagnoli (NI)**, *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre le rapport de M. Karim sur l'accord de libre-échange UE - Inde.

J'estime en effet que la conclusion de tels accords doit se faire dans le respect total des droits humains fondamentaux et de la démocratie, ce qui est loin d'être le cas dans le pays en question. L'insertion dans l'accord d'une clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie ne suffit certainement pas à garantir le respect de ces conditions essentielles, à l'instar de la promesse de renforcer les consultations au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Malheureusement, la presse internationale ne cesse de faire état de la persécution de minorités religieuses et de partisans des droits de l'homme en Inde. Selon moi, il est dès lors tout à fait inacceptable de signer des accords économiques de ce type.

#### - Rapport: Lasse Lehtinen (A6-0065/2009)

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** par écrit. -(SV) Ce rapport affirme qu'il est important que les travailleurs soient conscients de leurs droits et disposent d'une bonne connaissance de la législation du travail et des conventions collectives. Le rapporteur observe également qu'il convient de respecter la directive sur le détachement de travailleurs et souligne la valeur des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Toutes ces requêtes sont souhaitables.

Certains énoncés du rapport sont toutefois trop radicaux. Nous ne pouvons pas soutenir les passages préconisant l'introduction au niveau européen d'un instrument juridique communautaire qui couvre les salaires, les contributions sociales, les impôts et les indemnités liées aux accidents du travail. Selon nous, ces questions sont trop importantes pour que nous puissions soutenir ce type d'énoncé ou d'exigence.

Nous avons décidé de soutenir la résolution alternative déposée par le groupe socialiste au Parlement européen, l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe et le groupe des Verts/alliance libre européenne, car elle restreint les formulations concernant l'instrument juridique communautaire. Nous nous abstiendrons lors du vote final sur l'ensemble du rapport car, si certaines parties du texte sont positives, les passages relatifs à l'instrument juridique communautaire vont trop loin.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) Je soutiens ce rapport parce qu'il demande l'adoption de règles claires et responsables pour la sous-traitance en Europe. Il protégera les travailleurs des sociétés sous-traitantes en demandant à la Commission de mettre en place, à l'échelle communautaire, un instrument juridique clair qui introduise une responsabilité conjointe et solidaire au niveau européen.

**Luca Romagnoli (NI),** par écrit. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté en faveur du rapport de M. Lehtinen sur la responsabilité sociale des entreprises sous-traitantes dans les chaînes de production.

Je partage l'avis du rapporteur quand il dit que la sous-traitance a atteint des niveaux très élevés dans l'Union européenne, ce qui soulève différentes questions concernant par exemple les implications juridiques pour les employeurs et les travailleurs et les difficultés de vérifier le respect des responsabilités en matière de fiscalité et de sécurité sociale.

J'estime également, comme le rapporteur, qu'il serait souhaitable d'adopter un système de «responsabilité conjointe» au niveau européen dans le cadre duquel le contractant principal serait encouragé à vérifier que les sous-traitants se conforment à la législation en vigueur. Cela contribuerait également à la lutte contre l'économie souterraine et empêcherait que certaines entreprises n'exercent une concurrence déloyale en payant leurs travailleurs en-deçà du salaire minimum.

Bart Staes (Verts/ALE), par écrit. -(NL) Selon une étude de la Dublin Foundation, confier des travaux à des sous-traitants est l'un des moyens les plus efficaces de contourner la législation sociale. On trouve des sous-traitants dans différents secteurs, dont le plus connu est celui de la construction. Ce rapport invite la Commission à adopter une législation définitive sur la responsabilité sociale en matière de sous-traitance dans l'ensemble du processus de production.

Il arrive trop souvent que des donneurs d'ordre transfèrent la responsabilité à des sous-traitants, qui sous-traitent à leur tour les travaux. En conséquence, l'application du droit du travail n'est plus sous contrôle. Ceux qui travaillent pour un sous-traitant à un maillon plus avancé de la chaîne de production ne le font pas toujours dans les meilleures conditions de travail, et il en résulte des violations des normes de base et un manque de respect des droits fondamentaux du travail. Les inspections du travail ont de la peine à contrôler tout cela, étant donné que la responsabilité au moment de l'infraction n'est pas toujours clairement établie. Les sous-traitants sont donc tentés d'adopter une approche moins rigoureuse vis-à-vis des cotisations sociales ou du respect des barèmes légaux et des périodes de repos obligatoires.

Certains États membres obligent déjà les donneurs d'ordre à endosser l'intégralité de la responsabilité sociale pour tous leurs sous-traitants. Le renforcement substantiel de la nature transfrontalière du travail exige l'élaboration d'une directive européenne. C'est pourquoi je soutiens pleinement ce rapport.

#### - Rapport: Katerina Batzeli (A6-0094/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** *par écrit.* – (*IT*) En janvier 2009, les prix des denrées alimentaires en Italie ont augmenté de plus de 40 % au-delà de la moyenne des 15 premiers pays de l'Union européenne, ce qui révèle de graves distorsions sur le chemin d'un aliment du champ à l'assiette.

Selon des données d'ISTAT, en janvier 2009, le taux de croissance tendanciel des prix des denrées alimentaires s'élevait à 3,7 % en Italie, contre 2,3 % en France, 1,9 % en Espagne, 1 % en Allemagne et 2,6 % dans l'Union européenne. L'analyse ISTAT a également révélé que les principales différences entre l'Italie et ses partenaires européens concernaient le pain, les pâtes et les céréales, qui contiennent des matières premières telles que le blé, dont le prix est fixé au niveau mondial et ne diverge pas d'un pays à l'autre. L'accroissement de l'écart de prix entre la production et la consommation confirme l'existence de graves distorsions sur le chemin d'un aliment du champ à l'assiette en Italie.

Les effets ont été ressentis plus durement par les ménages à faibles revenus, pour lesquels les denrées alimentaires représentent le poste de dépenses le plus important. Les petites et moyennes entreprises de transformation d'aliments ont également subi de lourdes conséquences. Le problème de l'écart entre les prix

à la production et les prix payés par les consommateurs est tel qu'une action immédiate de la part des institutions européennes est nécessaire.

**Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur du rapport présenté par Mme Batzeli (Grèce), car je crois que l'UE doit venir en aide aux producteurs et aux consommateurs.

Étant donné que certaines grandes chaînes de distribution abusent de leur position dominante sur le marché, les prix payés par les consommateurs européens sont en moyenne cinq fois supérieurs à ceux pratiqués au départ de l'exploitation. Les agriculteurs perçoivent, en général, environ 8 % du prix final de vente au détail.

Nous demandons la mise en place de politiques européennes facilitant les contacts directs entre producteurs et consommateurs. L'UE doit soutenir l'utilisation des nouvelles technologies et de l'internet pour fournir aux consommateurs des informations plus détaillées sur les produits et faciliter dans le même temps l'accès des producteurs au marché.

Il est également important que des mesures soient prises pour renforcer le concept de «produits locaux» et pour soutenir plus efficacement les marchés traditionnels de denrées alimentaires ou d'autres formes traditionnelles de commerce.

Les produits traditionnels roumains doivent bénéficier d'un soutien sur le marché européen.

Ole Christensen, Dan Jørgensen, Poul Nyrup Rasmussen, Christel Schaldemose et Britta Thomsen (PSE), par écrit. – (DA) Les représentants du parti social-démocrate danois au Parlement européen - Poul Nyrup Rasmussen, Britta Thomsen, Christel Schaldemose, Dan Jørgensen et Ole Christensen - ont voté en faveur du rapport sur les prix des denrées alimentaires en Europe. La délégation estime que les consommateurs et les agriculteurs de l'UE seront les victimes de la concentration de supermarchés et du manque de concurrence. Toutefois, la délégation ne souscrit pas à l'énoncé du point 6 du rapport selon lequel il est regrettable que les mesures d'intervention soient démantelées. Ce démantèlement est nécessaire pour garantir la rentabilité de l'agriculture européenne.

Esther De Lange (PPE-DE), par écrit. – (NL) Je voudrais donner une explication de vote sur le rapport Batzeli au nom de la délégation néerlandaise de l'Appel démocratique chrétien (CDA). En ce qui nous concerne, il ne s'agit certainement pas du plus élégant des rapports. De nombreux points font l'objet d'énoncés interminables ou redondants. Nous émettons également des réserves quant à certaines exigences qui tendent trop vers l'interventionnisme étatique prôné par les socialistes, ainsi qu'à l'égard de l'interdiction de toute vente à perte. Cela paraît être une bonne idée, mais elle est irréalisable. En agriculture, nous considérons qu'il s'agit d'un aspect important. Concernant le dumping, des mesures doivent effectivement être prises par l'autorité de contrôle de la concurrence.

Malgré toutes ces réserves, nous avons voté en faveur du rapport Batzeli, car il contient plusieurs éléments importants que la résolution alternative veut justement supprimer. Je pense en particulier à l'étude des marges dans les différents maillons de la chaîne de production alimentaire ainsi qu'à la énième demande adressée par le Parlement à la Commission européenne d'enquêter sur le pouvoir des supermarchés en matière de concurrence. La Commission laisse entendre que l'étude sur les marges peut être réalisée partiellement sur la base des données existantes dont elle dispose, et nous supposons dès lors que cette étude n'engendrera pas une hausse substantielle des charges administratives.

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport sur les prix des denrées alimentaires, car je pense qu'une action politique est nécessaire pour faire face à la hausse des prix des produits agricoles et alimentaires et à la discordance entre le prix versé au producteur et le prix payé par le consommateur. En Europe, le prix payé par le consommateur final est en moyenne cinq fois supérieur au prix versé au producteur. Cette situation a un impact sur les ménages à faible revenu, pour lesquels les dépenses d'alimentation représentent le poste budgétaire le plus important.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) Comme d'habitude, ce rapport «pour demande d'avis» de la commission de l'agriculture et du développement rural contient des propositions qui entraîneront une hausse des coûts supportés par le budget de l'UE.

Nous ne souscrivons pas aux idées principales du rapport qui, entre autres, déplore le démantèlement progressif des mesures communautaires d'intervention sur le marché agricole. Nous ne sommes pas non plus favorables à la proposition de «mesures de gestion du marché» formulée par la commission.

Il convient également de rappeler à la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen que la situation des prix est différente selon les États membres. La proposition de la commission de créer une base de données européenne accessible aux citoyens et comprenant les prix de référence des produits ainsi que des intrants et des informations sur les coûts de l'énergie, les coûts salariaux, les loyers et les prélèvements, à travers toute l'Europe, est selon nous déconnectée de la réalité. Les conditions préalables à une comparaison entre les États membres n'existent tout simplement pas, et ce pour plusieurs raisons. Nous pensons également que la proposition d'un label spécial à apposer sur les produits agricoles européens est étrange. Quel en est le motif? Vise-t-elle à encourager le protectionnisme?

Comme d'habitude, la Liste de Juin constate que, dans cette situation, il est heureux que le Parlement européen ne dispose pas de pouvoirs de codécision quant à la politique agricole de l'UE. Si c'était le cas, l'UE tomberait dans le piège du protectionnisme et du versement de subsides importants à différents groupes du secteur agricole.

Nous avons voté contre ce rapport sur les prix des denrées alimentaires en Europe.

**Astrid Lulling (PPE-DE),** par écrit. – Les objectifs de ce rapport sur l'écart des prix à la production et à la consommation ne sont contestés par personne. Une transparence accrue du marché est nécessaire afin de garantir une rémunération adéquate des producteurs et des prix justifiés au consommateur final.

Malheureusement, le texte adopté en commission contient des propositions incompatibles avec l'économie sociale de marché. Ces propositions hyper dirigistes, du contrôle des prix, des marges et des marchés ne rappellent que trop des recettes qui ont échoué et que l'on croyait appartenir définitivement au passé.

Je regrette que le rapport se focalise uniquement sur les distributeurs au lieu de prendre en considération toute la chaîne de production. En effet, ce sont souvent les grands transformateurs qui achètent auprès des agriculteurs et qui abusent de leur position dominante de marché pour revendre à un prix exagéré aux distributeurs.

Par ailleurs, la création de bases de données européennes sur toute sorte de coûts et de marges, tel que proposé par le rapport, conduirait à une charge administrative considérable pour les entreprises, se répercutant sur les prix de détail.

Pour éviter ces errements, j'ai proposé une résolution alternative avec le soutien de 40 signatures.

**Alexandru Nazare (PPE-DE),** *par écrit.* – (*RO*) La réglementation au niveau européen du problème des pratiques déloyales utilisées par les grandes chaînes de distribution contre les producteurs est très importante pour la Roumanie. Même ici, la question des abus pratiqués par les chaînes de supermarché est une préoccupation tant pour les producteurs que pour les consommateurs. En plus d'accumuler des «charges cachées», qui sont obligatoires pour chaque produit et supportées par les producteurs, les supermarchés interdisent aux producteurs de vendre leurs produits à des prix inférieurs dans d'autres magasins. À cause de toutes ces réglementations, les produits sont plus de 30 % plus chers. Au final, c'est le consommateur qui paie le prix surévalué du produit.

Les mesures proposées par Mme Batzeli dans son rapport visent à réduire les pressions exercées par les supermarchés et à promouvoir un contact direct entre les consommateurs et les producteurs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de son adoption.

L'enquête proposée dans ce rapport sur la répartition des marges bénéficiaires nous permettra de tirer une série de conclusions concernant les mesures adéquates pour garantir la transparence des prix dans la chaîne producteur-transformateur-distributeur et pour sanctionner les pratiques abusives.

La négociation des prix entre les fournisseurs et les distributeurs doit permettre la fixation de prix différents au cas par cas et contribuer ainsi à la mise en place d'un environnement concurrentiel sain.

**Athanasios Pafilis (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) Le rapport dresse des constats maintes fois répétés et bien connus sur la situation de monopole qui a vu le jour dans les domaines de la transformation et de la vente des denrées alimentaires. Il ne précise cependant pas que cette situation est un choix conscient de l'UE et des gouvernements des États membres dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de la PAC.

La libéralisation des marchés, les incitations aux fusions et acquisitions et la recherche de profit et de compétitivité dans l'industrie alimentaire ont engendré la souveraineté des multinationales, une hausse des

prix à la consommation, une baisse des prix au départ de l'exploitation et un accroissement des revenus du capital.

La PAC a contribué de manière décisive à cette évolution en supprimant les prix garantis minimaux et en jetant en pâture à l'OMC les petites et moyennes exploitations agricoles de sorte que les multinationales puissent obtenir des matières premières à un prix dérisoire, ou encore en persécutant ou en élaguant les coopératives, quoiqu'en disent aujourd'hui avec hypocrisie les partis qui soutiennent la voie à sens unique européenne.

Un bon exemple est constitué par la production laitière en Grèce, où le cartel du lait tire vers le bas les prix au départ de l'exploitation et maintient à un niveau très élevé les prix à la consommation, réalisant ainsi d'énormes profits. Il promeut en ce moment la consommation de produits ayant une valeur nutritionnelle réduite, abandonnant à leur triste sort des milliers d'agriculteurs incapables de commercialiser leur production dans un pays qui produit 50 % de ses besoins.

La lutte pour des denrées alimentaires bon marché et saines et pour la survie des agriculteurs pauvres exige une alliance forte entre les travailleurs, les agriculteurs, les indépendants et le pouvoir et l'économie du peuple.

**Luca Romagnoli (NI),** *par écrit.* – (*IT*) L'augmentation des prix des denrées alimentaires en Europe est visible pour tout un chacun. C'est un problème grave qui demande une action immédiate de l'Union européenne. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport de Mme Batzeli qui, selon moi, a traité cette question de façon exhaustive et proposé des mesures très utiles pour y faire face.

Il est indispensable que nous prenions des mesures pour réduire l'écart actuel entre les prix à la production et les prix à la consommation, un écart causé par le caractère malsain du mécanisme de transmission des prix, qui fait intervenir la spéculation sur les produits agricoles de base et la participation plus active des intermédiaires. Je partage l'avis de la rapporteure selon lequel la concentration croissante de la vente et de la distribution de la production agricole a grandement contribué à la hausse des prix à la consommation vis-à-vis des prix à la production.

Il y a un besoin urgent de mesures telles que celles suggérées par Mme Batzeli en vue d'une plus grande transparence de la structure des coûts et des marges bénéficiaires par le biais d'une action coordonnée par les autorités nationales de la concurrence, d'une meilleure régulation du marché et des tendances des prix des denrées alimentaires en Europe, et pour encourager efficacement les consommateurs à choisir des aliments produits localement, qui contribuent par définition à raccourcir la chaîne de distribution et soutiennent les marchés traditionnels qui rencontrent actuellement de grandes difficultés.

# - Rapport: Margrete Auken (A6-0082/2009)

**Michael Cashman (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Mes collègues du Parti travailliste au Parlement européen et moi-même avons décidé de soutenir le rapport original, qui apporte la réponse la plus satisfaisante aux centaines de pétitions présentées par les citoyens européens qui ont été victimes de l'urbanisation massive en Espagne, de la prolifération urbaine et de la dégradation du littoral.

Les résolutions alternatives qui ont été déposées modifiaient ce rapport de manière substantielle et n'étaient pas conformes à la position cohérente que nous défendons depuis maintenant cinq années.

**Derek Roland Clark (IND/DEM),** par écrit. – (EN) Ce rapport n'est que de la poudre aux yeux destinée à nourrir les faux espoirs de centaines de pétitionnaires à l'approche des élections du Parlement européen. Celui-ci prétend être en mesure de mener des actions qui - comme l'a souligné la commission des affaires juridiques - dépassent les compétences de l'UE; de sorte que la menace de Margrete Auken elle-même de s'opposer au prochain budget de l'UE si les demandes du rapport ne sont pas satisfaites est incapable d'aider tous ceux qui ont acheté des propriétés en Espagne et en ont été ensuite dépossédés. L'UKIP ne prendra pas part à cette farce.

**Richard Corbett (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté à faveur de ce rapport, basé sur les nombreuses pétitions envoyées de toute l'Europe au Parlement par des victimes et des citoyens inquiets. Ce rapport est la preuve que l'urbanisation massive menée dans plusieurs régions d'Espagne va à l'encontre des droits de la propriété, porte atteinte à l'environnement, nuit à la qualité de l'eau ainsi qu'aux réserves hydriques disponibles et laisse souvent les victimes privées de toute possibilité de réparation ou d'indemnisation face à la perte de leurs économies, parfois, d'une vie entière.

J'espère que ce rapport pourra aider bon nombre de mes électeurs et citoyens européens victimes de ces pratiques dans leur combat au nom de la justice.

Avril Doyle (PPE-DE), par écrit. – (EN) Pour une raison de conflit d'intérêts, je me suis abstenue de voter.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Nous comprenons qu'il puisse y avoir des problèmes majeurs dans le secteur de la construction en Espagne et que des citoyens incrédules achètent de bonne foi des biens dont il s'avère ultérieurement que l'entreprise de construction ne disposait pas du droit légal de les construire, mais il s'agit de problèmes qui peuvent et devraient être résolus au sein du cadre juridique de l'État membre en question. Lorsque toutes les voies de recours nationales ont été épuisées, conformément à l'article 35 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les citoyens peuvent se tourner individuellement vers la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Il n'y a aucune raison pour que l'on introduise une législation européenne sur ces questions ni pour que le Parlement européen intervienne en la matière en sa qualité d'institution. Nous ne souhaitons pas non plus être associés aux différents projets de résolutions alternatives déposés par des députés espagnols, qui ajoutent à cette question des complications politiques nationales.

**Fiona Hall (ALDE),** *par écrit.* – (*EN*) *J*'aimerais soumettre une explication de vote sur le rapport Auken pour défendre trois électeurs différents qui m'ont contactée en me demandant mon aide. Tous trois ont investi les économies de toute une vie dans l'achat d'une résidence et d'un terrain à Valence. Tous trois ont suivi les procédures légales de rigueur lors de l'achat. Et pourtant, dans les trois cas, ces personnes ont été victimes de demandes de saisies illégales de leurs terrains par les autorités de Valence.

Il ne s'agit ici que de trois exemples parmi des milliers de cas d'injustice dont souffrent les citoyens européens possédant une propriété en Espagne. J'implore la Commission d'agir conformément aux recommandations du rapport Auken, c'est-à-dire rapidement et fermement.

**Mikel Irujo Amezaga (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*ES*) J'ai voté en faveur du rapport Auken, car il critique sans détour l'urbanisation irresponsable de l'État espagnol et il met en évidence l'abus des fonds communautaires en matière d'urbanisation et d'environnement.

Je voudrais également souligner l'inefficacité des représentants espagnols du parti populaire (PP) et du parti socialiste ouvrier (PSOE). Ils n'ont pas été capables de se mettre d'accord pour déposer une résolution alternative qui obtiendrait la majorité dont ils ont besoin; au final, ils ont chacun subi une déconvenue. Ils nous montrent à nouveau clairement que leur seul point de convergence est leur opposition au nationalisme basque. Les socialistes et le PP ont tenté d'inciter leurs collègues à voter en faveur de leurs résolutions respectives, qui atténuaient considérablement les critiques formulées par le rapporteur.

Je voudrais insister sur le fait que le gouvernement espagnol s'associe à une pratique liée systématiquement au mauvais traitement de ses citoyens, à la destruction de l'environnement et à la corruption à grande échelle. J'estime que les compétences en question devraient être immédiatement transférées à l'Euskadi.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) Des milliers de citoyens européens continuent d'être les victimes d'un système d'urbanisation massive, ainsi qu'il ressort des très nombreuses pétitions dénonçant des violations des droits légitimes des citoyens européens vis-à-vis de leurs propriétés et de l'environnement. Ce problème découle du manque de contrôle par les autorités locales et régionales des procédures d'urbanisation lorsqu'elles attribuent des marchés publics. La résolution adoptée devrait commencer par apporter des solutions concrètes aux habitants des régions espagnoles concernées.

Willy Meyer Pleite (GUE/NGL), par écrit. – (ES) Ayant été associé dès le début à l'élaboration du rapport Auken, qui a obtenu le soutien tant des citoyens espagnols que de la population européenne, j'ai défendu son contenu avec vigueur. Je souscris pleinement à ce rapport, car il révèle clairement la participation de toutes les administrations espagnoles, du gouvernement central jusqu'aux autorités locales en passant par les gouvernements régionaux autonomes, au développement d'un modèle économique reposant sur la spéculation urbaine, qui s'est avéré désastreux pour l'environnement, l'économie et le développement social en Espagne.

Ce rapport, qui a résisté aux pressions du parti populaire (PP) et du parti socialiste ouvrier (PSOE), met en évidence l'indulgence des résolutions politiques et judiciaires en la matière, qui a conduit à l'impunité au sein des administrations. Il contient également la déclaration d'un moratoire sur ces plans urbanistiques qui ne

respectent pas les critères de durabilité environnementale et de responsabilité sociale, ce qui permet d'enquêter sur les irrégularités et d'éviter une politique de faits accomplis.

En outre, le rapport demande instamment au gouvernement espagnol de créer un comité de travail auquel participeront tous les organes administratifs. Il appelle l'organisation d'un débat public sur l'aménagement urbain en Espagne qui permettra l'adoption de mesures législatives contre la spéculation et le développement non durable et mettra un terme à la législation «à la carte» pratiquée dans des régions autonomes comme Aragón et Valence.

**Bogusław Rogalski (UEN),** par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur du rapport Auken concernant l'impact de l'urbanisation extensive en Espagne sur les droits individuels des citoyens européens, l'environnement et l'application du droit communautaire, sur la base des pétitions que j'ai reçues.

De nombreux éléments de preuve démontrent qu'une urbanisation excessive est en cours dans les régions côtières, la responsabilité incombant aux autorités centrales, autonomes et locales. Elles ont mis en marche un modèle de développement non durable qui a eu des répercussions extrêmement graves aux niveaux environnemental, social et économique. En raison de cette activité, des dommages irréparables ont été infligés à la biodiversité et à l'intégrité environnementale de nombreuses régions d'Espagne. Les procédures engagées sont lentes et les décisions rendues par la justice ne donnent pas satisfaction aux victimes. Cette situation a engendré un sentiment de suspicion vis-à-vis de la justice espagnole.

Il convient également de souligner que des milliers de citoyens européens ayant acheté des biens immobiliers en Espagne dans des circonstances diverses ont été victimes d'abus dans le cadre d'affaires d'urbanisation. Ces abus ont été commis par des autorités locales, et ces propriétés risquent aujourd'hui d'être démolies.

Dans le cadre de ces faits, il conviendrait d'appeler le gouvernement espagnol à procéder à un examen minutieux de la législation concernant les droits des propriétaires privés à la suite d'une urbanisation massive, et ce afin de mettre un terme aux violations des droits et des devoirs prévus par le traité CE.

**Luca Romagnoli (NI),**  $par \'{e}crit. - (IT)$  Je voudrais féliciter la rapporteure pour son travail et saluer le rapport concernant l'impact de l'urbanisation extensive en Espagne sur les droits individuels des citoyens européens, l'environnement et l'application du droit communautaire. Cet impact a été particulièrement négatif, comme en attestent les nombreuses pétitions envoyées par des résidents de la région.

Je pense qu'en la matière, la commission des pétitions a pris en considération les requêtes des citoyens qui s'inquiètent de la destruction du paysage naturel, du non-respect des règles relatives aux contrats et à la protection de l'environnement, et de l'activité massive de construction. Les preuves apportées par cette commission à la suite de missions d'enquête dans la région démontrent clairement les violations commises par le secteur de la construction et la nécessité de sauvegarder les droits des citoyens espagnols tels qu'ils sont inscrits dans les traités.

Je soutiens dès lors le rapport en question: il est parfaitement conforme au principe de subsidiarité, et j'espère que les autorités locales en Espagne prendront les mesures nécessaires avant que la Commission européenne ne soit contrainte de recourir à des procédures d'infraction.

**Søren Bo Søndergaard et Eva-Britt Svensson (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EN*) Par sympathie pour les plaignants, j'ai voté en faveur du rapport. J'estime cependant que les failles alléguées du droit espagnol, européen et international doivent être traitées par les autorités espagnoles compétentes, la Cour de justice européenne et la Cour européenne des droits de l'Homme.

**Catherine Stihler (PSE),** par écrit. – (EN) Je suis ravie du vote du Parlement en faveur de ce rapport. De nombreux Écossais ont été victimes de la spéculation immobilière qui sévit en Espagne et ont perdu leurs maisons, fruit des économies de toute une vie. Le gouvernement espagnol se doit de mettre tous les moyens en œuvre pour rendre justice à toutes les personnes concernées. Victimes de mensonges, beaucoup ont été trompés sur ce qu'ils achetaient. Cette situation doit être résolue par des voies légales.

**Diana Wallis (ALDE),** par écrit. – (EN) Nous avons voté en faveur du rapport sur l'urbanisation en Espagne car il est le reflet des résultats de plusieurs années de travail exhaustif mené par la commission des pétitions afin de répondre aux centaines de demandes envoyées à ce sujet par des milliers de pétitionnaires, ainsi que des visites d'enquêtes et des discussions avec toutes les parties prenantes. De plus, il a été adopté par une large majorité en commission, tous partis confondus. En tant que représentants élus, il nous incombe de veiller à ce que les citoyens européens, que nous avons encouragés à faire valoir leurs droits à la libre circulation, ne soient pas soumis à des restrictions arbitraires et injustifiées de la part des États hôtes.

Nous savons que, conformément aux Traités, la principale responsabilité en matière de contrôle de l'application de la loi communautaire revient à la Commission. Nous convenons également que les Traités excluent explicitement toute intervention sur les réglementations nationales régissant la propriété privée. Néanmoins, nous sommes tout aussi convaincus que la commission des pétitions du Parlement est «les yeux et les oreilles» des institutions et devrait à cet effet souligner tout problème systématique ayant trait à la libre circulation de milliers de nos citoyens et révélé par le processus des pétitions.

Enfin, nous estimons que la loi communautaire a été violée et, plus précisément, la loi environnementale et les réglementations afférentes aux marchés publics.

**Thomas Wise (NI)**, *par écrit*. – (*EN*) En tant que fervent opposant à l'UE et à sa constante ingérence dans nos vies, j'ai toujours voté contre la grande majorité des rapports qui m'ont été soumis. Mais j'ai toujours pensé que certains rapports exigent une approche différente et je crois que c'est le cas du rapport Auken. J'ai été contacté par de nombreux expatriés ayant tout mis en œuvre pour mener une vie prospère, légale et durable en Espagne. Qu'ils soient devenus les victimes d'un conflit entre des bureaucraties est maintenant de l'histoire ancienne et nous espérons que ce rapport pourra conduire à une solution équitable.

Mon intervention ici n'a rien à voir avec un fléchissement de mon attitude face à l'UE et à sa structure impénétrable, inflexible et irresponsable. Cependant, si des bureaucraties subalternes sont incapables de résoudre les problèmes qu'elles ont elles-mêmes créés, alors une solution doit être trouvée.

J'espère maintenant que les innombrables problèmes causés par les différentes autorités espagnoles pourront être traités et résolus rapidement dans le meilleur intérêt de mes électeurs.

Je ne peux néanmoins m'empêcher de penser que cette intervention ne sera peut-être pas la solution au problème. En effet, dans l'espace européen, la seule règle permanente est celle de la conséquence non intentionnelle.

#### - Rapport: Francisco José Millán Mon (A6-0114/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** par écrit. – (*IT*) J'ai voté en faveur de ce rapport. Je vois dans l'élection d'Obama l'opportunité de mettre en œuvre une nouvelle politique d'engagement international, un tournant dans l'histoire des États-Unis et du reste du monde.

La voie à suivre devrait consister en une nouvelle politique d'engagement international dans laquelle l'UE jouera son rôle essentiel. Nous avons aujourd'hui l'occasion de renouveler l'engagement international par le biais d'institutions remodelées par les futures élections européennes.

La victoire du candidat démocrate est une nouvelle preuve de la capacité extraordinaire de renouvellement qui s'est manifestée tant de fois lors des périodes difficiles de l'histoire américaine. Le nouveau leadership américain pourrait conduire à une amélioration de la politique commune USA/UE, les deux parties collaborant dans le cadre d'un partenariat efficace sur de nombreuses questions d'ordre mondial auxquelles doivent faire face les dirigeants des deux continents, à l'image du changement climatique, de défis internationaux, de questions régionales, de la défense, de l'économie et du commerce. Nous devons nous attaquer ensemble à ces problèmes avec détermination et créativité. Obama incarne les aspects positifs et impressionnants des États-Unis et du monde complexe et globalisé qui nous entoure, en mutation permanente.

Les relations transatlantiques demeurent essentielles. J'ai confiance dans le rôle que les États-Unis continueront à jouer à cet égard sous le leadership du président élu Obama.

**Koenraad Dillen (NI)**, *par écrit*. – (*NL*) Ce volumineux rapport plaide à juste titre pour un approfondissement des relations entre l'Europe et les États-Unis. Le Moyen-Orient, le Pakistan, l'Afghanistan, la Russie, la défense, la sécurité et les affaires économiques et commerciales y sont discutés de manière détaillée.

Il est toutefois inacceptable que le rapporteur anticipe explicitement l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne alors qu'il est évident aujourd'hui qu'une majorité des citoyens ne veulent pas d'une constitution européenne ni d'une copie de celle-ci. C'est une bonne chose que le rapporteur s'intéresse à la question palestinienne, mais pourquoi ne mentionne-t-il pas le droit à la sécurité d'Israël? En raison de ce parti pris, j'ai voté contre ce rapport.

**Mieczysław Edmund Janowski (UEN),** par écrit. – (PL) Le rapport de M. Mon soulève la question des relations transatlantiques après les élections présidentielles qui ont eu lieu aux États-Unis. J'ai voté pour ce rapport parce que j'estime qu'il est aujourd'hui indispensable que l'Union européenne et les États-Unis

coopèrent étroitement dans presque tous les domaines: politique, défense, économie, énergie, environnement, culture, sciences, etc.

Nous devrions être conscients que les produits intérieurs bruts combinés de l'Union européenne et des États-Unis représentent plus de 50 % du PIB mondial. Il convient de remplacer le nouvel agenda transatlantique, qui est en vigueur depuis 1995, par un accord-cadre sur le partenariat transatlantique, qui serait systématiquement actualisé. Par nécessité, les États-Unis et l'Union européenne sont engagés dans des activités de maintien de l'ordre et de la sécurité dans le monde. Il va de soi que cela implique de coopérer avec d'autres pays, notamment la Chine, l'Inde et la Russie.

J'approuve également les remarques concernant la nécessité de réformer les Nations unies, y compris le fonctionnement du Conseil de sécurité. La coopération transatlantique ne peut ignorer le rôle joué par l'OTAN. Aujourd'hui, nous devrions accorder la priorité absolue à des mesures rapides et efficaces destinées à empêcher la crise économique de se propager. J'ajouterai que nous devrions également inclure dans ces relations le Canada, le Mexique et l'Amérique du Sud.

Espérons que les déclarations de l'actuel président des États-Unis, M. Barack Obama, selon lesquelles l'Amérique n'a pas de meilleur partenaire que l'Europe seront confirmées par la réalité quotidienne. C'est indispensable si nous voulons relever en toute égalité les défis auxquels notre civilisation est confrontée.

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Les «grandes espérances» du Parlement européen après l'élection de M. Barack Obama en tant que président des États-Unis d'Amérique ne concernent en fait que les impérialistes qui, à juste titre, s'attendent à ce que le nouveau président serve mieux leurs intérêts. La population ne doit se faire aucune illusion et devrait reconnaître qu'il n'y aura aucun changement politique en sa faveur. En outre, les déclarations et discours du nouveau président des États-Unis lui-même ne laissent planer aucun doute.

Le rapport appelle à une coopération plus étroite et renforcée entre l'Union européenne, les États-Unis et l'OTAN après ces élections. Il propose dès lors de créer un organe de coordination pour la politique étrangère et de sécurité entre les deux centres impérialistes (Union européenne et États-Unis) à un niveau encore supérieur.

Alors que la crise financière capitaliste exacerbe la rivalité et l'antagonisme entre les deux blocs, les impérialistes européens et américains entendent dans le même temps coordonner leur coopération afin d'en finir avec les oppositions locales. C'est là l'objectif qui se cache derrière l'appel à mener des actions conjointes et efficaces pour relever les «défis mondiaux», pour coopérer en matière de «défense» et de «questions de sécurité» et pour régler les «conflits régionaux». Le fait que le rapport exprime une volonté d'accueillir dans l'Union européenne des détenus de Guantanamo, si les États-Unis en font la demande, en est un exemple typique.

La population doit faire front commun contre l'attaque menée conjointement contre elle par l'Union européenne, les États-Unis et l'OTAN et renverser cet ordre impérialiste.

**Luca Romagnoli (NI),** par écrit. – (*IT*) J'ai voté contre le rapport de M. Millán Mon sur l'état des relations transatlantiques après les élections qui ont eu lieu aux États-Unis, car je ne pense pas que l'Union européenne jouera, lorsque le traité de Lisbonne, avec ses instruments de politique étrangère, entrera en vigueur, un rôle plus important et plus cohérent sur la scène géopolitique internationale. En outre, je ne suis pas totalement d'accord sur les rôles du partenariat transatlantique et de l'OTAN en matière de sécurité collective.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE), par écrit. – (EN) J'attache une grande importance à la relation transatlantique et j'ai toujours défendu la revitalisation et le renforcement de l'OTAN. Cependant, contrairement à l'argument principal de ce rapport, je ne pense pas que cela doive impliquer la substitution des liens qui se sont étroitement tissés entre les États-Unis et les États membres individuels (et plus particulièrement la Grande-Bretagne) par un «partenariat UE-US». Les références au traité de Lisbonne, rejeté par les citoyens, et la proposition de placer le vice-président/le haut représentant putatif à la vice-présidence d'un nouveau «Conseil politique transatlantique» en sont quelques exemples. De plus, j'ai des objections spécifiques quant à certains aspects de ce rapport afférents à la défense européenne. Le rapport se félicite d'«une capacité de défense européenne améliorée» et souscrit à la politique européenne de sécurité et de défense à laquelle les conservateurs se sont toujours opposés.

Pour toutes ces raisons, je me suis abstenu sur ce rapport.

#### - Proposition de résolution (B6-0150/2009)

**Luca Romagnoli (NI),** par écrit. – (IT) Je préférerais m'abstenir de voter sur la proposition de résolution concernant un accord commercial avec le Turkménistan. Si je reconnais l'importance des relations économiques et commerciales pour l'ouverture de la société turkmène, je doute qu'un accord intérimaire soit la meilleure solution pour les deux parties.

## - Rapport: Daniel Caspary (A6-0085/2006)

**Philip Claeys (NI)**, par écrit. – (NL) J'ai voté contre cette résolution parce que, selon moi, le Parlement perdrait de sa crédibilité en l'adoptant. Cette Assemblée ne cesse d'adopter des déclarations rhétoriques sur les droits de l'homme et d'insister sur le fait que les droits de l'homme sont l'objectif le plus important de la politique étrangère. Or, elle entend à présent signer un accord avec un pays qui viole massivement ces droits de l'homme. Elle est toujours convaincue que le simple fait de conclure un tel accord contribue à améliorer les droits de l'homme dans le pays concerné. C'est aussi ce qu'affirment les partisans de l'adhésion de la Turquie: oui, les droits de l'homme sont violés dans ce pays et la torture y est répandue, mais une fois que la Turquie aura adhéré à l'Union européenne, cette situation appartiendra au passé. Cependant, les faits prouvent que c'est le contraire qui se produit.

**Luca Romagnoli (NI),** *par écrit.* – (*IT*) J'ai décidé de m'abstenir de voter sur le rapport de M. Caspary relatif à l'accord commercial intérimaire avec le Turkménistan. Je ne peux approuver que certains points de la proposition, et non le document dans son ensemble. C'est pourquoi je n'ai pas voté contre le rapport et que j'ai préféré m'abstenir.

## - Rapport: Stavros Lambrinidis (A6-0103/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** par écrit. -(IT) J'ai voté en faveur du rapport. Internet est devenu la base de toutes nos relations personnelles et institutionnelles. Nos informations à caractère personnel sont aujourd'hui détenues par de nombreuses entreprises qui utilisent fréquemment nos données privées sans l'autorisation requise. Pour toutes ces raisons, il ne fait aucun doute que nous devons protéger le droit fondamental à la vie privée sur Internet.

Internet peut aussi grandement contribuer au développement d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, de participation politique et d'association. À l'inverse, il favorise le développement d'un large éventail d'activités criminelles. L'un des exemples de cette utilisation détournée du web est le flot de pornographie infantile qui envahit actuellement Internet et qu'il nous appartient d'endiguer.

Il est dès lors nécessaire de prendre des mesures concrètes pour protéger et promouvoir les libertés fondamentales des individus lorsqu'ils surfent sur Internet. Notre action doit se baser sur la protection de la vie privée et la sécurité tout en accordant une attention constante au droit fondamental de l'éducation et à l'accès aux systèmes d'information.

**Carlos Coelho (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) Internet représente une évolution technologique considérable qui permet aux utilisateurs de se connecter entre eux, d'établir des relations personnelles, professionnelles et éducatives, de diffuser des connaissances, et de promouvoir et d'approfondir leur culture.

La cybercriminalité s'est toutefois répandue et Internet est devenu un outil privilégié des réseaux criminels, étant donné qu'il est facilement accessible, bon marché et très puissant. L'an dernier, les cas d'abus d'enfants sur Internet ont augmenté de 16 %, sans qu'il n'y ait de sanction efficace dans la plupart des cas, ni même la capacité de trouver ces criminels. Concernant le terrorisme, on recense déjà quelque 5 000 sites de propagande terroriste qui facilitent la radicalisation et le recrutement tout en servant de source d'informations sur les méthodes et ressources terroristes.

Je reconnais qu'il est urgent de trouver des solutions et de développer des instruments législatifs appropriés pour lutter contre la criminalité, sans que cela n'engendre un contrôle excessif et déraisonnable par la censure et la surveillance pernicieuse des flux de données sur Internet.

**Koenraad Dillen (NI)**, *par écrit*. – (*NL*) Il s'agit d'une bonne résolution qui établit un équilibre prudent entre droits et obligations et représente un appel courageux contre la censure. On a en effet assisté ces dernières années à de trop nombreuses tentatives, au nom du politiquement correct, de soumettre aussi Internet à la censure, de manière à ce que toute idée controversée soit non seulement exclue de la presse écrite, mais aussi de la Toile mondiale. Internet a en effet longtemps été une épine dans le pied des inquisiteurs contrôlant les

médias, qui souhaitent interdire toute critique de la société multiculturelle, par exemple via une «législation sur le racisme».

Un Internet libre est la meilleure garantie pour la liberté d'expression.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport Lambrinidis sur le renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet, car je considère qu'il est essentiel que l'Union européenne prenne des mesures visant à concilier les droits fondamentaux des utilisateurs d'Internet et la lutte contre la cybercriminalité, et ce afin de protéger les citoyens et en particulier les enfants. Je suis dès lors favorable au développement d'une législation sur la protection des données, la sécurité et la liberté d'expression.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** par écrit. - (SV) La liberté d'expression et le droit à la vie privée sont des droits absolus qu'il ne faut compromettre en aucune circonstance. Tout naturellement, nous considérons que ces droits s'appliquent également à Internet, garantissant ainsi le droit de la personne à la liberté d'expression.

Nous pensons également que la possibilité de supprimer des informations personnelles contenues dans des bases de données et des sites Internet devrait être considérée comme une réalité et nous demandons instamment aux entreprises de garantir que les individus puissent effacer leurs données personnelles sauvegardées dans des bases de données. Nous estimons toutefois que l'absence d'une telle garantie constitue avant tout un problème international qu'il est dès lors préférable de résoudre par le biais de réglementations et conventions internationales.

La Liste de Juin est largement favorable à la sauvegarde de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet, mais nous sommes opposés à certains passages du rapport. Par exemple, le rapport exprime le souhait de procéder à l'adoption de la directive concernant des mesures pénales visant à l'application des droits de propriété intellectuelle. Nous y sommes fermement opposés, car nous ne voulons pas harmoniser le droit pénal européen. Le rapporteur cherche également à comparer le droit à Internet au droit d'accès à l'éducation. Il s'agit selon nous d'une déclaration arrogante, puisque le droit et l'opportunité de se rendre à l'école sont loin d'être acquis dans de nombreux États membres de l'UE.

Les bonnes intentions du rapport l'emportent toutefois sur les éléments négatifs. Nous avons donc voté en faveur de ce rapport.

**Genowefa Grabowska (PSE),**  $par \, \acute{e}crit. - (PL)$  Je soutiens pleinement le rapport Lambrinidis concernant la sécurité et les libertés fondamentales sur Internet. Je pense qu'il est très important et nécessaire, essentiellement parce notre présence sur la Toile mondiale est pratiquement universelle. En un mot, Internet fait aujourd'hui partie intégrante de notre vie quotidienne.

Nous ne pouvons imaginer de meilleure source d'informations, que nous soyons en train d'écrire un livre ou que nous voulions préparer un plat sophistiqué et recherchions à cet effet une recette intéressante. Mais nous ne sommes pas toujours conscients que notre présence sur Internet laisse des traces qui peuvent être utilisées contre nous, par exemple par des responsables de marketing, des services de renseignement ou même des usurpateurs d'identité.

D'autre part, Internet peut également être un outil de communication pratique pour les criminels et les terroristes. C'est pourquoi il s'avère tellement compliqué de préparer une législation équilibrée et efficace qui permettra aux citoyens d'exploiter en toute sécurité tous les avantages d'Internet et limitera dans le même temps les menaces très réelles et sérieuses liées à son utilisation abusive.

Je soutiens dès lors les propositions du rapporteur, qui visent à établir un équilibre adéquat entre la vie privée et la sécurité des individus sur la Toile et le respect total de leurs droits et libertés fondamentaux. Je pense également qu'en plus d'assurer la qualité du service, les pouvoirs publics se doivent de garantir un accès Internet aux plus démunis et aux personnes qui vivent dans les régions les plus isolées.

**Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI),** *par écrit.* – L'utilisation et le développement d'Internet sont sans conteste une source progrès important, notamment en matière de liberté d'expression et de démocratie. Parvenir à un équilibre entre cette liberté, la protection de la vie privée et la nécessaire sécurité du réseau Internet relève aujourd'hui d'une véritable gageure pour tous.

C'est particulièrement le cas en matière d'action politique. En effet, certaines personnes dans l'opposition ou pouvant avoir des positions politiques controversées n'ont pas accès aux différents médias et voient dans l'outil Internet une chance de faire passer leur message partout dans le monde. Cette liberté ne doit pas avoir

de censure. La Chine, Cuba ou encore la Birmanie, véritables États totalitaires, n'hésitent pas à museler cette liberté d'expression par la censure systématique et le filtrage des informations, tout cela, au mépris de tous les principes démocratiques et de liberté.

Le filtrage sur Internet au nom de la lutte contre la pornographie, la pédopornographie ou encore le terrorisme, est indispensable, mais cette vigilance doit être strictement encadrée et définie.

**Nicolae Vlad Popa (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) Le rapport Lambrinidis est le premier rapport à s'intéresser prioritairement au problème d'Internet dans la perspective de l'utilisateur. J'ai voté en faveur de ce rapport, car il s'agit selon moi d'un rapport équilibré et pertinent qui aborde les principaux points d'intérêt en la matière.

En ma qualité de rapporteur pour le groupe PPE-DE dans le cadre de ce rapport, j'estime que la reconnaissance des droits de l'utilisateur sur les contenus mis en ligne, en particulier le droit de supprimer définitivement ces contenus, et la demande que le futur mécanisme de régulation définisse l'identité numérique et propose des mesures spécifiques pour protéger celle-ci, sont des contributions importantes.

Ce rapport met en évidence l'importance de la coopération entre les acteurs du développement d'Internet en vue de concevoir des instruments d'autorégulation ou de corégulation (par exemple des codes de bonnes pratiques) en tant qu'instruments complémentaires à la législation existante. Compte tenu du développement rapide d'Internet, ces méthodes de régulation sont beaucoup plus efficaces que la législation traditionnelle, car elles sont approuvées et mises en œuvre par la majorité des acteurs concernés, sans coercition de la part de l'État.

Internet est la plus vaste zone d'accès public au monde et la rapidité de son développement pourrait nous réserver des surprises si nous ne décidons pas de nous préoccuper de cette question d'une manière équilibrée et réaliste, de sorte que la régulation future du cyberespace se focalise plus spécifiquement sur l'utilisateur.

**Luca Romagnoli (NI),** *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport de M. Lambridini sur le renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet.

Je souscris pleinement aux objectifs du projet, à savoir impliquer tous les acteurs concernés, agir à différents niveaux en utilisant les instruments existants au niveau national, régional et international et, enfin, échanger les bonnes pratiques afin de répondre aux besoins et aux problèmes des différents types d'utilisateurs d'Internet et de nombreux types d'activité en ligne.

**Catherine Stihler (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je suis pour ce rapport visant à renforcer la sécurité et les libertés fondamentales sur l'internet.

#### Recyclage des navires (B6-0161/2009)

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur le recyclage sûr des navires, car je pense qu'il est essentiel que cette question soit traitée comme faisant partie intégrante du cycle de vie du navire. Les navires en fin de vie devraient être considérés comme des déchets dangereux, du fait des substances dangereuses qu'ils contiennent, et devraient donc entrer dans le champ d'application de la convention de Bâle .

Je me réjouis de constater qu'il existe une volonté communautaire d'améliorer les pratiques de démantèlement des navires.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Les objectifs de l'UE en matière de protection de l'environnement ne peuvent être pleinement réalisés que s'ils sont intégrés aux divers secteurs de la politique communautaire. Par conséquent, cette proposition de résolution vise à accélérer l'ensemble des mesures que l'UE doit prendre pour garantir que le démantèlement des navires en fin de vie se déroule en toute sécurité pour les travailleurs et dans le cadre d'une protection suffisante de l'environnement marin.

L'élimination progressive des pétroliers à simple coque et l'accumulation des vieux navires qui sont actuellement retirés du marché, et qui contiennent souvent des substances dangereuses, entraîneront une multiplication incontrôlée des installations non conformes aux normes en Asie du Sud, qui pourrait même se propager jusqu'en Afrique. Toutes ces raisons nous incitent à soutenir cette proposition de résolution ainsi que toutes les mesures visant à assurer le respect des règles internationales en matière de sécurité et d'environnement.

Le Président. – Les explications de vote sont maintenant terminées.

Notre séance va s'interrompre. Elle reprendra à 15 heures, tout à l'heure, avec une question orale sur le rôle de la culture dans le développement des régions européennes.

# 6. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 heures)

#### PRÉSIDENCE DE MME KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

#### 7. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

# 8. Le rôle de la culture dans le développement des régions européennes (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale (O-0064/2009) de Doris Pack, au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, à la Commission, sur le rôle de la culture dans le développement des régions européennes (B6-0226/2009).

**Doris Pack**, *auteure*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, nous nous réunissons à un moment inhabituel, mais tout de même, la question orale que nous avons soumise aujourd'hui a vu le jour au sein de l'intergroupe «Une âme pour l'Europe». Nous pensons que nous trouverons cette âme dans nos plus anciennes unités, les régions, au sein desquelles les citoyens communiquent avec un accent particulier, un dialecte spécifique, voire une langue régionale, où la cuisine locale a un goût bien particulier, où des fruits et légumes réellement locaux sont vendus sur les marchés, où résonnent encore des chansons traditionnelles, et d'où proviennent des contes et des mythes spéciaux: bref, les régions suscitent un sentiment d'appartenance, chacun s'y sent chez soi.

La mondialisation en cours menace de standardiser beaucoup de choses, de nombreuses caractéristiques uniques vont disparaître. Seules les merveilleuses régions d'Europe peuvent sauver ces particularités et elles doivent pouvoir compter sur la protection de l'Union européenne. La richesse et la variété des régions d'Europe (elles ont souvent été ennemies, occupées, divisées, détruites par la guerre, puis réunifiées) doit être conservée. Les régions sont comme nos cellules souches. L'Union européenne a conservé une sorte de culture des petites choses et est en outre liée par des droits de l'homme contraignants à ce sujet.

Notre bref débat de ce jour et la résolution devraient encourager la Commission à trouver de nouvelles manières d'octroyer encore plus de visibilité à la richesse culturelle de nos régions et à trouver des moyens pour l'UE de contribuer à sa préservation et à son développement continu. Le potentiel culturel de l'Europe doit être utilisé de manière stratégique. En 2009, année européenne de la créativité et de l'innovation, les possibilités d'intégration des idées et des initiatives provenant du secteur public et de la fonction publique au niveau local et régional doivent être dûment mises à profit.

Je souhaite signaler aux membres de la commission du développement régional que nous n'avons nullement l'intention d'entraver la politique régionale existante, nous souhaitons seulement élargir sa dimension culturelle. Nous implorons la Commission de jouer elle aussi son rôle.

Joe Borg, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, au nom du commissaire Figel, pour l'opportunité qui m'est donnée d'évoquer la place de la culture au sein de nos politiques et sa contribution spécifique au développement des régions et des villes européennes. L'importance de la culture est prise en compte de différentes façons à l'échelle communautaire.

Dans le cadre de la politique de cohésion européenne, les stratégies régionales et locales ont parfaitement intégré la culture en tant qu'élément de renforcement de la créativité et de promotion de l'innovation. À titre d'exemple, la politique de cohésion défend la protection de notre patrimoine culturel, le développement d'une infrastructure et de services culturels ainsi que de l'attractivité régionale et de sa relation avec le tourisme durable, mais également la régénération d'économies locales et la mise en œuvre de stratégies transfrontalières.

En 2007, la Commission a lancé l'agenda européen de la culture qui en est actuellement à ses premières phases d'exécution. Cette nouvelle approche stratégique de la culture propose des objectifs communs et

cherche à accroître la valeur économique, sociale et politique de la culture en renforçant son rôle transversal. C'est dans ce contexte que la Commission et les États membres coopèrent maintenant via une nouvelle méthode de coopération visant à renforcer les efforts communs qu'ils déploient dans certains domaines ayant un impact direct sur les stratégies de développement locales et régionales. Cette méthode permettra entre autres de maximiser le potentiel des industries culturelles et créatives, et notamment les PME, de promouvoir l'accès à la culture et d'encourager la mobilité des professionnels de la culture.

Pour nourrir cette réflexion, la Commission lancera bientôt une étude indépendante sur la contribution de la culture au développement économique local et régional en tant que partie intégrante de la politique régionale européenne. Les résultats de cette étude permettront de souligner l'intérêt d'investir dans les secteurs culturels et créatifs et illustreront les relations existantes entre cet investissement, les objectifs de développement régional spécifiques et le programme de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. De plus, cette étude contribuera également à la préparation du livre vert sur le potentiel des industries culturelles et créatives actuellement en préparation et qui devrait être adopté par la Commission début 2010.

La Commission organise régulièrement des conférences avec des représentants des autorités locales et régionales. Permettez-moi de mentionner rapidement les journées portes ouvertes qui constituent l'occasion pour de nombreuses parties prenantes de se donner rendez-vous chaque année Bruxelles pour débattre de toute une série de questions relatives à la politique régionale et de cohésion. Les aspects liés à la culture ont souvent été discutés dans le contexte de ces ateliers.

Rappelons également que dans le cadre d'autres politiques européennes, comme la politique maritime intégrée pour l'Europe, la Commission tente d'impliquer les agents de la société civile dans la mise en lumière du riche patrimoine maritime européen. Par conséquent, les cérémonies de la Journée européenne de la mer qui se dérouleront à Rome en mai prochain seront l'occasion pour les parties prenantes d'examiner, entre autres, les relations entre le patrimoine maritime et un tourisme régional durable.

Enfin, j'aimerais mentionner le forum culturel européen qui sera organisé pour la première fois par la Commission dans le cadre de l'agenda européen de la culture de Bruxelles. Du 29 au 30 septembre, il réunira des représentants du secteur culturel et des autorités nationales ainsi que les autorités locales et régionales.

**Manolis Mavrommatis,** *au nom du groupe* PPE-DE. – (EL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je voudrais tout d'abord signaler ma satisfaction devant cette initiative qui porte sur une question aussi intéressante que le rôle de la culture dans le développement des régions de l'Union européenne. Le patrimoine culturel est un élément essentiel de l'identité et de l'histoire du développement des peuples européens. Sa protection et sa conservation sont dès lors particulièrement cruciales pour l'éducation des jeunes générations et, en même temps, pour le respect de l'identité européenne. Outre la dimension européenne, nationale ou locale, que comporte le patrimoine culturel, celui-ci représente une valeur fondamentale pour les citoyens européens. Nous savons tous que les grandes villes, où se trouvent les musées et les monuments les plus connus, sont celles qui retiennent le plus l'attention.

Pourtant, il est un fait que la campagne européenne, qui représente 90 % du territoire européen, souffre de délaissement et de stagnation économique. Les programmes européens ayant un contenu culturel contribuent donc considérablement au développement des activités économiques des régions. Non seulement en raison des emplois qu'ils fournissent, mais aussi parce qu'ils créent des pôles d'attraction pour le tourisme culturel et historique qui contribuent au développement durable de ces zones.

Par conséquent, nous estimons que la culture contribue directement au développement de l'éducation culturelle des citoyens européens et, indirectement, à la prospérité économique, en particulier dans les régions qui ont le plus besoin d'attention et de développement.

**Mary Honeyball,** *au nom du groupe PSE.* – (EN) Madame la Présidente, c'est pour moi une grande satisfaction de pouvoir débattre de cette question. Il est malheureusement regrettable de traiter ce point un jeudi après-midi, moment où l'audience n'est peut-être pas aussi nombreuse qu'elle devrait être.

Dans le contexte économique actuel, je considère que ce débat revêt un caractère essentiel. Nous avons déjà discuté de la culture et de l'emploi et de la façon dont les industries culturelles et les personnes travaillant dans ce secteur peuvent apporter leur pierre à l'édifice de l'économie et y jouer un rôle prépondérant. Vu les temps difficiles actuels, dont nous avons déjà longuement parlé au sein de cette Assemblée, il est fondamental de débattre de ces questions dans leurs moindres détails.

Je suis ici également en tant que représentante de l'une des grandes villes mentionnées par l'orateur précédent. Comme vous le savez Londres est l'un des centres culturels de l'UE - comme nous en avons tous - qui a une très longue histoire et a énormément à nous offrir. C'est également le centre des industries culturelles britanniques. Je pense donc que je me dois de parler au nom des personnes que je représente et de lutter pour leurs emplois qui, lorsque les choses tournent mal, sont bien souvent les premiers à disparaître. Je me félicite donc des déclarations de la Commission quant au rôle des industries culturelles, à sa volonté de les préserver et de les développer et à l'importance de la culture au sein de l'économie. J'ai souvent l'impression que le rôle économique de la culture est ignoré, que nous n'y songeons même pas et qu'elle est donc reléguée dans un statut de seconde zone. Ceci est inacceptable, surtout lorsque nous savons qu'elle peut être d'une grande importance dans notre développement national et régional. J'espère que l'une des conclusions de ce débat d'aujourd'hui, que nous rapporterons à nos États membres et que la Commission et le Conseil reprendront, sera de manifester notre inquiétude face au à l'avenir de ce développement régional, à la façon dont il est géré et au rôle que peut y jouer la culture.

Comme Mme Pack l'a précisé, nous ne pouvons pas non plus oublier la question de la diversité culturelle. Je pense que l'une des grandes forces de l'UE, et du Parlement européen, c'est le rassemblement de nos 27 États membres actuels malgré leurs nombreuses différences culturelles, historiques, et bien évidemment linguistiques. Et ce n'est qu'un début. Même si le monde devient de plus en plus petit et que les personnes sont de plus en plus proches, il y aura toujours ces différences importantes. Et nous devrions nous en féliciter car ces différences sont l'essence même du débat qui nous occupe. Nous voulons tous - et nous devons - conserver notre identité et notre vécu personnels.

Dans ce contexte, je pense que nous devons également prendre conscience du fait que d'autres personnes nous rejoignent sur notre continent. Nous accueillons des personnes des quatre coins du monde. Certaines sont installées dans nos États membres depuis deux ou trois générations déjà, mais leurs origines sont également différentes des nôtres. Je pense qu'il convient également d'accepter que ces personnes sont porteuses d'une culture, d'une tradition et de langues qui leur sont propres. Même si nous les intégrons et leur enseignons nos langues, ils conserveront toujours leur identité propre. Cette question n'a pas été abordée dans ce débat, or je la considère importante et j'espère que nous serons en mesure de l'y intégrer, surtout lorsqu'il s'agit de questions comme le multilinguisme, dont nous avons déjà discuté souvent. Ce point est crucial et je pense qu'il mérite que nous nous y arrêtions un peu plus longuement que par le passé, mais en veillant à l'aborder depuis la perspective d'une Europe en changement. Nous devons donc préserver nos cultures et nos diversités tout en absorbant les nouvelles diversités qui continueront d'ailleurs d'arriver sur notre continent. Toutes ces raisons font que je me félicite du soutien que nous offrons à la culture et aux industries culturelles ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises qui, j'en suis convaincue, et étant donné ce contexte économique actuel, pourraient très bien devenir l'ossature de ce secteur d'avenir. Si les grandes sociétés et entreprises perdent leurs employés, les licencient et les envoient au chômage, il est fort possible que les petites structures, les PME, profitent de ce ralentissement économique pour se développer et créer de l'emploi pour toutes ces personnes préparées à travailler dans ce secteur.

J'espère donc que nous reconnaîtrons tous l'importance du rôle de la culture sur notre continent et pour notre société et que tous ceux qui participent à ce débat transmettront ce message à nos États membres, à nos régions et à nos électeurs. Je sais que notre message est exemplaire, alors n'hésitons pas à le diffuser.

**Grażyna Staniszewska**, *au nom du groupe ALDE.* – (*PL*) Madame la Présidente, les régions sont un lieu extrêmement important pour le développement de la culture. C'est là que des programmes d'échange durables et des projets communs voient le jour entre des territoires aux traditions, aux coutumes et aux réalisations différentes. Les régions stimulent le développement de la culture, et cette culture (projets et événements attrayants et importants) devient un aimant pour les investissements économiques. C'est un effet de stimulation classique, qu'illustrent au mieux les répercussions du merveilleux programme de la capitale européenne de la culture. L'année des événements culturels est toujours suivie d'une renaissance économique. Les nombreuses villes qui présentent leur candidature pour ce programme l'ont bien compris.

La culture est une grande opportunité, en particulier dans les régions qui sont sous-développées, mais riches en ressources naturelles ou en attractions touristiques et de divertissement de par leur emplacement géographique. Dès lors, il importe particulièrement d'être conscient du rôle significatif des autorités régionales et de stimuler leur activité au moyen de programmes communautaires spécifiques. Je souhaite que la Commission présente rapidement un livre vert proposant un large éventail de mesures dans le domaine de la culture, y compris la question essentielle de l'action au niveau régional.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi enfin d'attirer votre attention sur l'initiative relative à l'instauration de 2013, Année européenne de l'apprentissage des langues de nos voisins. Le développement dynamique de la coopération régionale en Europe est souvent entravé par des problèmes dus au manque de connaissance des langues et des cultures des pays et régions voisins et à une incapacité à communiquer pleinement. L'apprentissage de la langue d'un voisin immédiat peut constituer un grand pas vers la compréhension et la communication mutuelles et, dès lors, vers le renforcement de la coopération culturelle et économique et la consolidation de la Communauté européenne dans son ensemble.

**Ryszard Czarnecki**, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Madame la Présidente, je crois qu'il importe, dans ce débat, de rappeler les paroles révélatrices de Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne. Invité, au terme de son mandat de président de la Commission, à indiquer s'il regrettait quoi que ce soit ou s'il estimait que quelque chose avait manqué, il a reconnu que l'Union européenne et la Commission n'avaient pas consacré suffisamment de temps aux questions culturelles. Je crois que cette autocritique révélatrice pourrait nous guider.

Je partage l'avis de l'intervenant qui s'est exprimé sur les étranges priorités de notre Parlement. Nous déclarons que la culture est importante et que les institutions, l'administration et la réglementation ne sont pas les seules priorités cruciales. Puis nous parlons de ces dernières le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi matin. Seul le débat du jeudi après-midi porte sur des questions qui pourraient être qualifiées de fondamentales, c.-à-d. la culture, car celle-ci est en effet le fondement de l'unité européenne. Non seulement la culture des régions, mais aussi la culture nationale, parce que le patrimoine européen est en effet le patrimoine des nations européennes, en particulier notre patrimoine culturel.

Je me réjouis que ce sujet ait été abordé. Je me réjouis parce que je suppose qu'il prendra de plus en plus d'importance dans le travail du Parlement, ainsi que de l'exécutif européen, notamment la Commission et le Conseil.

Věra Flasarová, au nom du groupe GUE/NGL.—(CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'approuve le libellé des questions formulées par ma collègue Doris Pack. À mon avis, le soutien multilatéral aux régions européennes est très important. L'Europe avait autrefois des frontières qui, pendant des siècles, ont séparé les États et nations les uns des autres, créant une espèce de «no-man's land» psychologique. Par bonheur, nous avons maintenant réussi à supprimer ces frontières grâce à l'accord de Schengen, mais les régions demeurent divisées, les villes sont coupées en deux et des problèmes, psychologiques en particulier, demeurent; une partie du territoire appartenant à un pays, et l'autre partie à un autre territoire. Dans une Europe de plus en plus intégrée, ces cicatrices anciennes qui marquent la carte et l'esprit des citoyens guérissent sûrement, mais lentement. La manière la plus rapide de rassembler ces parties, de façon nettement plus efficace et pratique qu'en imposant des mesures d'en haut, est de soutenir les initiatives civiques et les activités des organisations culturelles et des institutions régionales. Les institutions régionales et les citoyens ordinaires qui habitent tel ou tel territoire savent mieux que quiconque ce qui doit être fait pour revigorer leur région.

Il existe de nombreux projets dont la mise en œuvre représenterait une avancée et une incitation à entreprendre d'autres actions. Je viens de la région de Moravie du Nord, en Silésie, une région où les territoires tchèque, polonais et slovaque se croisent. C'est précisément à ce croisement, dans la région historique de Těšín où sont aujourd'hui situées la ville tchèque de Ceský Těšín et la ville polonaise de Cieszyn, qu'un projet a vu le jour, intitulé «Un jardin sur les deux rives de la rivière» puisqu'une rivière coule entre ces deux villes qui formaient autrefois une seule unité urbaine. Le projet met en place des liens entre ces deux rives qui ne sont pas seulement de nature urbaine, mais aussi de nature architecturale et surtout culturelle. Les deux parties distinctes de l'ancien tout homogène doivent être reliées via les activités culturelles de leurs habitants. La rivière entre les deux villes et l'environnement de celles-ci doivent devenir un lieu d'échange et de chevauchement culturels. Toutefois, les projets de ce type comportent un aspect crucial, à savoir la création de nouvelles opportunités d'emploi, non seulement dans la période de mise en œuvre du travail, mais aussi après. Le secteur des services s'étendra certainement, augmentant l'attractivité de la région et soutenant le potentiel du tourisme et des autres activités connexes. Les auteurs du projet «Un jardin sur les deux rives de la rivière» se sont inspirés de l'exemple de Strasbourg en France et Kehl en Allemagne, qui étaient également des voisines si proches qu'elles formaient une structure urbaine naturelle. Là aussi, une rivière (le Rhin) s'écoule entre les deux villes. Ce qui a eu lieu en France et en Allemagne peut aussi se produire en République tchèque et en Pologne, et n'importe où en Europe. L'Europe centrale comprend de nombreux autres exemples de ce type. Quand nous évoquons la part de la culture dans le développement des régions d'Europe, ce sont précisément ces projets qui nous viennent à l'esprit.

L'UE, la Commission européenne et le Parlement européen doivent soutenir les projets culturels de ce type, plus encore qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Les auteurs d'initiatives civiles se plaignent souvent du fait que ces activités sont excessivement entravées par une bureaucratie complexe ou des structures démesurément compliquées dans les ministères et les administrations concernées.

**Christopher Heaton-Harris (PPE-DE).** – (EN) Madame la Présidente, j'ai deux questions pour le commissaire. Un: qu'est-ce que la culture? Et deux: en quoi cela peut-il concerner l'Union européenne?

Ma région abrite le comté historique de Northamptonshire, qui doit une partie de son 'identité culturelle, de son 'histoire et de sa structure aux liens historiques qui l'unissent à l'industrie de la chaussure. L'activité de la cordonnerie dans ce comté remonte à 1202, à l'époque où Pierre le Cordonnier était quasiment une célébrité régionale. En 1542, le tribunal réglementa les prix et les poids pour certains commerçants, y compris pour les artisans cordonniers et Northampton a donc toujours été le foyer de l'industrie de la chaussure.

D'après un recensement, il y avait 1 821 fabricants de chaussures dans le comté en 1841. L'équipe de football du comté, le Northampton Football Club, est d'ailleurs toujours connue sous le nom des «cordonniers». À l'heure actuelle, le Northamptonshire compte 34 usines de chaussures en activité depuis plus de 100 ans. Je porte aujourd'hui une paire de chaussures Barker qui vient d'un village appelé Earls Barton, situé au cœur de la magnifique circonscription Westminster de Daventry. Nous avons un musée et des évènements culturels en relation avec l'industrie de la chaussure, tous antérieurs à la création de l'Union Européenne.

Par conséquent, et même si je comprends parfaitement le rôle de la culture au sein des régions, je me demande si, et comment, l'Union européenne peut nous aider à ce sujet. Et qu'entendons-nous par régions européennes? Je pense que nous devrions laisser la culture se développer au sein des régions comme elle l'a toujours fait: localement, organiquement et indépendamment du gouvernement central.

**Vittorio Prodi (ALDE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de me laisser la parole. J'aimerais élargir quelque peu notre perspective et me tourner vers l'avenir, pas uniquement vers le passé. Nous sommes dans une situation où nous constatons que la croissance ne peut se poursuivre indéfiniment, mais qu'elle est restreinte par le caractère limité des ressources naturelles et de la capacité de la terre à absorber et à métaboliser nos déchets. Nous ne pouvons plus fonder notre perception uniquement sur la croissance matérielle (notre concept de développement), nous devons au lieu de cela penser la notion de développement en l'associant plus fortement à la qualité de la vie: nous devons, par essence, *dématérialiser* notre société.

Dans cette perspective, les régions sont tout aussi importantes pour leur richesse culturelle (c'est-à-dire la richesse de leur qualité de vie), qui est essentielle à un moment tel que celui que nous traversons actuellement, où notre mode de vie doit être totalement modifié. Dans ce contexte de *dématérialisation*, la richesse d'une région en matière de qualité de vie est dès lors extrêmement importante, je dirais même qu'elle est absolument indispensable.

Je souhaite donc que la Commission et le Parlement parviennent à une compréhension du changement de mode de vie que nous devons opérer, une dématérialisation de nos sociétés et donc un travail culturel, qui deviendra irremplaçable, puisque nous devons remplacer des biens matériels par une richesse immatérielle. Cette expérience régionale est ainsi quelque chose que nous devons essayer de comprendre et de préserver avant qu'elle ne soit balayée par une multitude d'impairs.

Voilà pourquoi je demande la poursuite de ce débat, parce qu'il est essentiel et parce que nous devons simplement modifier notre mode de vie.

**Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN)**. – (*PL*) Madame la Présidente, la beauté de la culture réside dans sa diversité régionale et locale, qui change avec l'évolution de la société. Les cultures régionales, qui sont profondément ancrées dans les traditions, forment une base solide pour les cultures nationales et leurs nombreuses variétés. Leurs formes et expressions pittoresques leur confèrent un attrait considérable et elles fournissent une stimulation artistique, transportent des expériences et des émotions, et renforcent les liens de la société au niveau local.

Les cultures régionales sont écartées par les artistes professionnels qui en tirent leur inspiration. On considère souvent que la culture régionale doit être un mouvement amateur, en opposition aux mouvements professionnels qui doivent recevoir un soutien financier solide. Cette perception est probablement à l'origine de la tendance, constatée également dans l'UE, au financement de projets de grande taille et coûteux, y compris de projets internationaux auxquels participent des artistes professionnels de différents pays. Les cultures

régionales et locales disparaissent progressivement et nombre de leurs formes d'expression, de leurs disciplines et des compétences créatives qu'elles comportent sont en voie de disparition.

Aujourd'hui, nous pouvons parler d'une culture traditionnelle et folklorique dans des régions historiquement peu développées, mais nous ne pouvons pas dire grand-chose de son existence dans les régions en voie de développement. Par conséquent, il existe un besoin urgent de développer un programme de recherche pour documenter la protection et le développement des cultures régionales dans toutes leurs expressions spirituelles et artistiques. Ces expressions sont décrites avec plus de détails dans l'amendement à la résolution en cours d'examen que j'ai déposé. J'espère que les députés soutiendront cet amendement.

**Pál Schmitt (PPE-DE).** – (*HU*) La culture crée de la valeur au sens intellectuel comme au sens matériel. L'industrie culturelle et l'industrie créative emploient des millions de personnes dans toute l'Europe, les films, la publication de livres, les compositions et les publications musicales (souvent appelées «l'industrie musicale») figurant parmi les secteurs présentant la croissance la plus dynamique.

Le fait que les initiatives les plus fructueuses et les plus populaires de l'UE soient étroitement liées à la culture ne tient pas au hasard. Dans le cadre du programme d'échange de collections d'œuvres d'art européennes, le public de Budapest peut actuellement voir des expositions sans précédent d'œuvres de Gustave Moreau et d'Alfons Mucha dans un musée important.

Le programme relatif aux capitales européennes de la culture est une autre initiative du même type qui met en avant et promeut non seulement des villes, mais des régions entières. Dans moins d'un an, en 2010, Pécs, une petite ville peu connue du Sud de la Hongrie recevra ce titre honorable, et les centaines de milliers de visiteurs qui s'y rendront stimuleront la croissance de toute la région.

Je suis convaincu que c'est par la culture que l'UE pourra se rapprocher de ses citoyens et les rapprocher les uns des autres. Parler de l'identité régionale dans l'Union européenne, c'est bien entendu parler de la culture. J'espère que davantage d'initiatives et de ressources seront mises à disposition de la culture et de l'éducation dans la période qui suivra la stratégie de Lisbonne. Pour les modernes, le moteur économique de cette société basée sur la connaissance est l'esprit d'inventivité et d'originalité, c'est à dire l'innovation et la créativité.

**Bernd Posselt (PPE-DE).** – (*DE*) Madame la Présidente, il y a trente ans, j'étais ici, à Strasbourg, quand le Parlement européen élu au suffrage universel direct s'est réuni pour la première fois. La doyenne en était Louise Weiss; elle a donné son nom à ce bâtiment, qui constitue lui-même une pièce splendide de la culture européenne. Son discours fut le document de référence intellectuelle du Parlement européen. À l'époque, elle a parlé du type d'Européens dont nous avions besoin, des citoyens unis autour d'une culture européenne commune.

Cette culture européenne n'a rien de nouveau, contrairement à ce que croient nombre de personnes, c'est une redécouverte de quelque chose de nettement plus ancien que les États nations, M. Heaton-Harris. Les frontières, sur ce continent tout au moins, sont, pour la plupart, plutôt artificielles. La culture est profondément ancrée dans des régions qui sont souvent divisées par des frontières artificielles, et la culture régionale est un ciment essentiel entre les nations. Le poète bohémien Adalbert Stifter, qui a travaillé en Bavière, en Haute-Autriche et en Bohème, unissant les peuples tchèque et allemand, fut une personnalité culturelle des plus éminentes. Cette tradition doit être conservée, ainsi que la culture qui est détruite par le nationalisme et les déplacements, la culture des minorités, la culture régionale, la culture des régions européennes qui traversent les frontières et, en particulier, la diversité que nous ne parviendrons à protéger qu'ensemble.

Franz Josef Strauß, ce grand Européen bavarois, a dit un jour que nous ne pourrions rester Bavarois, Basques, Allemands ou Britanniques que si nous devenions Européens à temps, l'Europe n'étant pas un facteur de centralisation, mais un toit commun qui nous protège de la pluie de la mondialisation et de la standardisation.

**Iosif Matula (PPE-DE)**. – (RO) Le projet de l'Union européenne, conçu plutôt comme un mécanisme d'intégration économique, doit beaucoup au «ciment» que représente la culture européenne. En même temps, l'un des objectifs de l'agenda culturel européen de la présente législature était d'encourager la diversité, ainsi que de promouvoir la culture comme un moyen de croissance économique et de l'intégrer aux relations avec les pays tiers.

La culture doit être appréhendée avec une perspective légèrement différente, si l'on tient compte du fait que ce secteur, qui permet à des millions de salariés de gagner leur vie, génère plus de richesses que l'industrie chimique européenne, par exemple.

Il peut contribuer au développement des régions défavorisées via l'octroi de subventions pour des projets de coopération culturelle dans les domaines de l'art et de la culture. Par exemple, la Roumanie a montré qu'elle pouvait mettre en œuvre des projets à grande échelle en partenariat avec des régions européennes via le programme «Sibiu, capitale européenne de la culture en 2007», qui a eu des répercussions économiques majeures dans la région.

Parallèlement, nous devons encourager les programmes de promotion de la mobilité transfrontalière auprès de ceux qui travaillent dans le secteur culturel et l'organisation d'événements culturels et artistiques sur une base transnationale.

Je mentionne ces questions en tant que membre de la commission de la culture et de l'éducation et de la commission du développement régional, et en tant qu'ancien président d'une région frontalière européenne.

**Zbigniew Zaleski (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, les gens doivent manger, se déplacer et s'abriter du froid et de la pluie. Ces éléments de production et de commerce servent des besoins fondamentaux. Pourtant, le type de fourchette avec laquelle on mange, l'aspect de notre vélo ou du toit de notre maison n'ont rien à voir avec l'économie, ils sont une expression de notre culture. Les hommes ont un besoin spirituel de créer pour créer. Ils sont fiers de leur travail quand celui-ci suscite l'admiration de ceux qui le voient ou le touchent, et ils se sentent mieux grâce à ce travail. Il importe de souligner que la diversité culturelle est souvent associée aux régions. Jamais nous ne devrions unifier ces régions et leur culture – en effet, nous devrions soutenir cette diversité. La culture est une expression de l'âme des régions. L'UE serait un lieu totalement dépourvu d'intérêt sans les richesses culturelles qu'elle possède aujourd'hui. La conservation de la culture coûte cher, et notre rôle est de la soutenir. Sans culture, il n'y aura ni économie, ni bonheur dans l'Union européenne.

**Ewa Tomaszewska (UEN)**. – (*PL*) Madame la Présidente, la richesse culturelle de l'Europe provient de la grande diversité de ses régions. Cette diversité doit être protégée. La dentelle de Koniaków diffère grandement de celle de Bruges. Le mélange créé par une reproduction superficielle d'idées tirées de la culture entraîne un appauvrissement. Nous devons préserver cette diversité des formes et des expressions culturelles, y compris le multilinguisme et la culture matérielle, parce que notre diversité est notre identité, c'est une source de développement créatif et de fertilisation croisée enrichissante. Cela offre également un objectif pour le tourisme culturel. La culture des régions doit être soutenue et protégée. Je souhaite demander à la Commission européenne de développer un programme pour cela.

Janusz Onyszkiewicz (ALDE). – (PL) Madame la Présidente, la devise de l'Union européenne est «Unie dans la diversité». Cette diversité rend l'ensemble de l'UE exceptionnellement attirante et signifie également que nous sommes très différents de pays comme les États-Unis. La diversité culturelle est en réalité fondée, entre autres, sur l'immense diversité de nos cultures régionales, une diversité qui rend ces régions et des pays entiers extrêmement attrayants pour les touristes. Ils sont intéressants pour nous, Européens, mais attirent aussi largement les autres, qui viennent en Europe pour voir, expérimenter et apprécier son insolite diversité.

La culture régionale devrait donc être soutenue, ne serait-ce que pour cette raison. Mais nous ne devons pas non plus oublier que la culture régionale est un pont qui permet aux habitants d'une région de participer à ce que l'on appelle la haute culture. Sans elle, il est difficile de parler d'harmonisation et de popularisation de certains modèles de culture et de leur perception.

**Czesław Adam Siekierski (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, réaliser l'unité de l'Europe tout en préservant sa diversité, son identité et son patrimoine culturel est le grand mérite de notre Communauté. Toutes les nations, les régions et les différentes communautés locales cultivent et développent leur culture et tradition, et apportent cet héritage dans une Europe unie. Elles partagent leur culture avec d'autres régions et, en échange, apprennent ce que d'autres ont accompli et réalisé. Elles donnent ainsi quelque chose aux autres et reçoivent quelque chose en retour.

Afin de préserver le patrimoine culturel des régions et des entités plus petites, il est également important que des fonds du budget de l'UE soient disponibles. Ceux qui craignaient de perdre leur culture et leur identité après l'intégration prennent conscience que, bien au contraire, l'UE soutient la culture locale, populaire et régionale.

**Christopher Beazley (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, je me lève pour manifester mon soutien envers mon collègue, Zbigniew Zaleski.

Quelqu'un a dit un jour: «Quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver». Je pense qu'à l'instar de nos parlements et de nos gouvernements nationaux, le Parlement européen sous-estime aujourd'hui l'importance de l'éducation et de la culture. Nous sommes toujours les derniers de la file.

Ils disent que «la main qui berce l'enfant est la main qui domine le monde». Je pense, et c'est bien entendu mon opinion personnelle, que la Grèce a été le berceau de la civilisation européenne. L'un ou l'autre Anglais, lord Byron et quelques autres, ont bien fait certaines choses. M. Borg, commissaire de Malte, pays de la Croix de George, pourra peut-être rétorquer: pourquoi ne pouvons-nous pas dépenser un peu plus d'argent pour l'avenir de la culture de notre civilisation? Nous dépensons je ne sais combien de millions ou de milliards d'euros sur ceci et sur cela mais, je vous en prie, songez à la musique, à la poésie, à l'histoire et à l'harmonie. Laissez-nous une chance.

**Joe Borg,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, j'aimerais remercier les députés pour tous les points qui ont été soulevés. Je ne manquerai pas de transmettre vos commentaires et vos préoccupations au commissaire Figel. J'aimerais cependant exprimer quelques réactions et commentaires.

Mme Pack a parlé de l'harmonisation des réglementations à l'échelle européenne et de leurs conséquences sur la diversité régionale. J'aimerais signaler qu'une harmonisation à l'échelle européenne est indispensable si nous voulons garantir des règles du jeu équitables sur l'ensemble du territoire européen afin que les citoyens puissent bénéficier des avantages d'un marché intérieur unique. Bien entendu, ceci ne veut pas dire qu'une telle harmonisation entraîne une réduction de la diversité culturelle. En fait, l'Année européenne du dialogue interculturel est justement parvenue à cette conclusion.

De plus, la politique régionale de la Commission vise à promouvoir la diversité culturelle et l'investissement dans la culture en impliquant directement et indirectement les autorités régionales et les parties prenantes. La Commission cherche à promouvoir la diversité en respectant les spécificités régionales de l'Union européenne dans divers domaines politiques.

En ce qui concerne les commentaires sur la question de la culture, de la crise économique et de la contribution générale en termes de croissance et de création d'emplois, laissez-moi seulement vous rappeler que cette année la Commission réalise une étude visant à évaluer à quel point la dimension culturelle a été intégrée dans les stratégies de développement régional pour 2007-2013. Les résultats de l'étude mettront en exergue l'importance de l'investissement dans le secteur culturel, et notamment dans les industries culturelles et créatives, et établiront les liens entre un tel investissement, les objectifs spécifiques du développement régional et le programme de Lisbonne.

En ce qui concerne le livre vert, j'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit au début; ce document de politique est attendu pour le premier trimestre de 2010 et son objectif sera de lancer un processus de consultation ouvert. Il présente trois objectifs principaux. Tout d'abord, adopter une approche plus stratégique. Ensuite, libérer le potentiel des industries culturelles et créatives européennes et, enfin, contribuer au développement de stratégies visant à encourager de meilleures relations entre les industries culturelles et créatives et les autres secteurs de l'économie, afin de concilier la culture et la créativité avec l'innovation et l'économie au sens large. La dimension régionale fera évidemment partie intégrante de ce contexte.

J'aimerais conclure sur le commentaire de M. Posselt selon lequel la culture est souvent mise à mal par les nationalismes. Ce n'est certainement pas le cas de l'Union européenne: elle croit fermement en l'unité et en la diversité et elle les soutient.

**Le Président.** – J'ai reçu trois propositions de résolution conformément à l'article 108, paragraphe 5, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la prochaine session.

# 9. Dépôt de documents: voir procès-verbal

## 10. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal.

# 11. Déclarations écrites inscrites au registre (article 116 du règlement): voir procès-verbal

- 12. Transmission de textes adoptés au cours de la présente séance: voir procès-verbal
- 13. Calendrier des prochaines séances: voir procès-verbal
- 14. Interruption de la session

(La séance est levée à 15 h 50)